



**RAPPORT PANCANADIEN
SUR LES LANGUES OFFICIELLES
DANS L'ENSEIGNEMENT**

de 2005-2006 à 2008-2009

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation, désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre des initiatives en matière d'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble à l'atteinte d'objectifs couvrant un large éventail d'activités aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Remerciements

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) souhaite remercier les personnes qui, dans les provinces et les territoires, sont responsables des langues officielles, de leur contribution à ce rapport.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Téléphone : 416-962-8100
Télécopieur : 416-962-2800
Courriel : cmec@cmec.ca

© 2011 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

ISBN 0-88987-208-2 978-0-88987-208-0

This report is also available in English.

Services créatifs : Costa Leclerc Design Inc.

**RAPPORT PANCANADIEN
SUR LES LANGUES OFFICIELLES
DANS L'ENSEIGNEMENT**

de 2005-2006 à 2008-2009



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Table des matières

INTRODUCTION	6
RÉSULTATS OBTENUS DE 2005-2006 À 2008-2009	11
L'Alberta	12
Enseignement dans la langue de la minorité	13
Enseignement de la langue seconde	16
La Colombie-Britannique	20
Enseignement dans la langue de la minorité	22
Enseignement de la langue seconde	26
L'Île-du-Prince-Édouard	30
Enseignement dans la langue de la minorité	32
Enseignement de la langue seconde	34
Le Manitoba	38
Enseignement dans la langue de la minorité	39
Enseignement de la langue seconde	43
Le Nouveau-Brunswick	46
Enseignement dans la langue de la minorité	48
Enseignement de la langue seconde	52
La Nouvelle-Écosse	60
Enseignement dans la langue de la minorité	61
Enseignement de la langue seconde	63
Le Nunavut	66
Enseignement dans la langue de la minorité	68
Enseignement de la langue seconde	71

L'Ontario	74
Enseignement dans la langue de la minorité	75
Enseignement de la langue seconde	83
Le Québec	86
Enseignement dans la langue de la minorité	87
Enseignement de la langue seconde	91
La Saskatchewan	96
Enseignement dans la langue de la minorité	98
Enseignement de la langue seconde	101
Terre-Neuve-et-Labrador	106
Enseignement dans la langue de la minorité	107
Enseignement de la langue seconde	110
Les Territoires du Nord-Ouest	114
Enseignement dans la langue de la minorité	116
Enseignement de la langue seconde	118
Le Yukon	120
Enseignement dans la langue de la minorité	122
Enseignement de la langue seconde	125
PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES	131
CONCLUSION	132
ANNEXE I : BUDGET TOTAL — DE 2005-2006 À 2008-2009	134
ANNEXE II : PERSONNES-RESSOURCES	136

Introduction

Engagement pancanadien à l'égard de l'enseignement des langues officielles

Le présent rapport, destiné au public, a été compilé conjointement par les provinces et les territoires, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

Le CMEC est un organisme intergouvernemental dont sont membres les 13 provinces et territoires et qui assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international. Il a été fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, qui en étaient venus à la conclusion que les efforts individuels de leur province ou de leur territoire seraient plus efficaces s'ils disposaient d'une tribune propice à la collaboration, où ils pourraient en outre parler ensemble d'une seule voix, à l'échelle pancanadienne. L'existence du CMEC signifie donc, d'abord et avant tout, que les provinces et les territoires voient un intérêt mutuel à travailler ensemble pour mettre en commun des ressources souvent devenues rares, pour se mettre au fait des pratiques exemplaires, pour résoudre des questions qui se posent à l'échelle de tout le pays et pour élaborer des instruments, des activités et des initiatives communs, au profit de la population étudiante des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire de l'enseignement. [\(Prière de cliquer sur ce lien pour en savoir plus sur le CMEC.\)](#)

Au Canada, l'éducation est du ressort des provinces et des territoires, ce qui entraîne une grande diversité au niveau des programmes d'éducation offerts dans l'ensemble du pays. Chaque province ou territoire a développé son propre système d'éducation, en fonction de sa réalité géographique, linguistique et culturelle. Cette diversité confère une force exceptionnelle à l'éducation, qui s'est développée selon la situation des populations desservies.

Il existe toutefois des préoccupations, des démarches et des enjeux communs à toutes les instances, et c'est particulièrement vrai de l'enseignement des langues officielles, même si les populations linguistiques diffèrent d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, dans *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, cadre commun dont se servent les ministres de l'Éducation pour améliorer les systèmes d'éducation du Canada, les instances ont établi et adopté pour objectif commun celui de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes d'appuis à l'enseignement dans la langue de la minorité* et l'enseignement de la langue seconde**, qui comptent parmi les plus exhaustifs au monde. [\(Prière de cliquer sur ce lien pour lire *L'Éducation au Canada – Horizon 2020 : Déclaration.*\)](#)

C'est en vue de cet objectif qu'a été signé le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, accord pluriannuel et multilatéral entre le CMEC, au nom des provinces et des territoires, et le gouvernement du Canada. Le protocole confirme l'engagement commun des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation à conserver, développer, rendre plus accessibles et enrichir les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

* **Enseignement dans la langue de la minorité :** L'enseignement dans la langue des collectivités minoritaires de langue officielle (les anglophones au Québec et les francophones hors Québec), à tous les niveaux d'enseignement.

** **Enseignement de la langue seconde :** Programmes ou activités offrant aux Canadiennes et Canadiens la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde, à tous les niveaux d'enseignement.

Justification historique de l'enseignement des langues officielles

Depuis l'entrée en vigueur de la première *Loi sur les langues officielles* en 1969, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral participent au financement de l'enseignement des langues officielles. Le gouvernement fédéral fournit des fonds pour couvrir une partie des dépenses encourues par les provinces et territoires en vue d'offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. À l'origine, le financement était attribué selon une formule établie par le gouvernement fédéral comme représentant les coûts supplémentaires en jeu, et mis à la disposition des instances par l'entremise de lettres d'entente entre le Secrétariat d'État (précurseur de l'actuel ministère du Patrimoine canadien) et les provinces et territoires. Par la suite, les parties se sont entendues sur la nécessité d'une cohérence et d'une continuité entre les accords de financement bilatéraux. En 1983, le Secrétariat d'État et les provinces et territoires ont donc signé, par l'entremise du CMEC, le premier Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Ce Protocole constituait une première dans l'histoire du Canada à deux titres : il s'agissait du premier accord multilatéral d'envergure signé avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CMEC, et du premier document politique à tracer les lignes directrices d'une coopération fédérale-provinciale/territorial dans un domaine de ressort provincial et territorial. Document énonçant les objectifs, les programmes, les dispositions relatives à l'affectation des fonds et les engagements pris, ce Protocole est désormais un instrument multilatéral pluriannuel qui fixe les principaux paramètres entourant la collaboration entre le gouvernement du Canada et les ministres de l'Éducation des provinces et territoires dans le domaine des langues officielles. Dans le cadre de cette entente générale, chaque province et territoire négocie avec le gouvernement fédéral une entente bilatérale distincte*** devant répondre plus précisément à ses priorités propres.

À l'origine, le Protocole devait couvrir les années 1983 à 1985, mais cette période a été prolongée de deux ans. Depuis, des protocoles ont été signés pour les périodes de 1988-1989 à 1992-1993, de 1993-1994 à 1997-1998, de 1998-1999 à 2002-2003, de 2005-2006 à 2008-2009 et de 2009-2010 à 2012-2013, avec, dans certains cas, l'adoption de mesures intérimaires entre ces périodes. L'idée de base du protocole original n'a pas changé, mais chaque protocole a fait l'objet d'une nouvelle négociation pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Soutien continu de l'enseignement des langues officielles

Par le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* pour la période de 2005-2006 à 2008-2009, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se sont engagés à poursuivre deux objectifs :

- offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française ou d'expression anglaise la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de bénéficier d'un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture;

*** **Entente bilatérale** : Entente signée par le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial déterminant les objectifs, la finalité et les priorités stratégiques (soit les domaines d'action réputés mériter une attention particulière pendant la durée de l'entente) qui sous-tendent le financement par le gouvernement du Canada de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, et décrivant les engagements et obligations des deux parties. Chaque instance se dote par ailleurs d'un plan d'action écrit, qui fait partie de l'entente bilatérale. Il existe, certes, des points communs, en matière de résultats attendus et d'objectifs arrêtés, entre les diverses instances du pays, mais les ententes bilatérales et les plans d'action laissent place à la diversité pancanadienne au chapitre des activités et des initiatives et à celui du financement alloué à ces dernières. (Prière de cliquer sur ce lien pour consulter les ententes bilatérales et les plans d'action des provinces et des territoires pour la période allant de 2005-2006 à 2008-2009.)

- offrir aux résidentes et résidents de chaque province et territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde de même que la possibilité d'un enrichissement culturel grâce à la connaissance de la culture de l'autre collectivité de langue officielle.

(Cliquez sur ce lien pour lire le protocole.)

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, il a été prévu, selon les termes du Protocole, que le ministère du Patrimoine canadien verse 1,02 milliard de dollars aux provinces et aux territoires afin de couvrir une partie des dépenses encourues pour offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde pendant les quatre exercices financiers visés par le Protocole (soit de 2005-2006 à 2008-2009). Ce financement serait effectué sous différentes catégories : fonds réguliers, fonds supplémentaires, fonds pour des programmes pancanadiens de langues officielles et fonds complémentaires. Le gouvernement fédéral a fourni à chaque gouvernement provincial et territorial des contributions financières en provenance des fonds réguliers pour la mise en œuvre des priorités stratégiques décrites dans les plans d'action provinciaux et territoriaux*, et d'autres en provenance des fonds additionnels pour la mise en œuvre des stratégies additionnelles aussi décrites dans ces plans d'action.

Les fonds additionnels étaient destinés en particulier à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Le gouvernement fédéral a aussi versé des fonds au CMEC pour les programmes nationaux *Explore* et *Destination Clic*, de même que *Accent* et *Odyssée*. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de langues officielles administrés par le CMEC au niveau pancanadien.) La répartition des fonds réguliers, des fonds additionnels et des fonds entre les divers programmes nationaux pour la période allant de 2005-2006 à 2008-2009 figure à l'annexe I.

Outre le financement susmentionné, le gouvernement fédéral a versé des contributions complémentaires aux provinces et aux territoires selon des dispositions particulières précisées dans l'entente bilatérale signée avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces contributions ont visé prioritairement, mais non exclusivement :

- le développement de l'enseignement postsecondaire;
- les projets d'infrastructure et la promotion de la recherche sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde;
- la croissance et la qualité des programmes et l'enrichissement culturel de l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux d'enseignement;
- la croissance et l'amélioration des programmes de langue seconde à tous les niveaux d'enseignement.

* **Plan d'action** : Description fournie par chaque province et chaque territoire, dans le cadre de son entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, de ses priorités stratégiques, des résultats souhaités, des indicateurs de rendement, de l'investissement prévu et de la participation des élèves au regard des objectifs fixés dans le Protocole. (Prière de cliquer sur ce lien pour consulter les ententes bilatérales et les plans d'action des provinces et des territoires.)

Présentation de rapports sur les progrès accomplis au chapitre de l'enseignement des langues officielles

La clause 7.5 du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, 2005-2006 à 2008-2009, précise que :

« [L]es gouvernements provinciaux/territoriaux conviennent de compiler conjointement, par l'entremise du CMEC, un rapport intérimaire et un rapport sommaire final d'envergure pancanadienne destinés au public sur la mise en œuvre des plans d'action provinciaux/territoriaux. Ces rapports contiendront une description concise quant à l'atteinte des résultats prévus dans les plans d'action provinciaux/territoriaux. [...] Les fonds nécessaires à la production de ces rapports seront fournis par le gouvernement du Canada dans le cadre d'arrangements à négocier et à conclure entre le gouvernement du Canada et le CMEC. »

La section qui suit constitue le rapport final demandé par la clause 7.5. Elle donne une description sommative des progrès accomplis en regard des résultats attendus, tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'action, à l'égard de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde à tous les échelons, de 2005-2006 à 2008-2009. ([Prière de cliquer sur ce lien pour consulter le rapport intérimaire publié en 2009.](#))

Ce rapport a été préparé par le Comité directeur chargé des rapports pancanadiens sur les langues officielles dans l'enseignement, auquel siège un représentant ou une représentante de chaque province et de chaque territoire. (Voir à l'annexe II la liste et les coordonnées des membres.)

Remarque

Selon la clause 3.2 du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, 2005-2006 à 2008-2009 :

« Le gouvernement du Canada et chacun des gouvernements provinciaux/territoriaux s'entendent pour définir, dans le cadre de leur ou leurs ententes bilatérales, les priorités stratégiques qu'ils voudront privilégier au cours de la période visée par leurs ententes bilatérales. Ces priorités stratégiques pourront comprendre certaines de celles ou toutes celles mentionnées à l'article 3.1 ou toute autre priorité qui correspondrait à la situation particulière du gouvernement provincial/territorial. »

C'est ce qui explique que les titres des diverses rubriques sous lesquelles les provinces et territoires décrivent leurs résultats, dans la section suivante, présentent quelques variations.



Résultats obtenus de 2005-2006 à 2008-2009

Le nombre des inscriptions dans les écoles de langue française est passé à 4 128 élèves en 2005-2006, à 4 902 en 2006-2007, à 5 377 en 2007-2008, et à 5 573 élèves en 2008-2009.



Les fonds ont financé l'inscription de 1 968 étudiantes et étudiants additionnels à des cours menant à un grade, offerts en français dans divers domaines comme l'économie, l'histoire et les questions féminines.

L'Alberta

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

L'éducation est un domaine en évolution constante, notamment en ce qui concerne l'enseignement dans la langue de la minorité. Il est donc primordial que le personnel enseignant soit en mesure de relever les défis en jeu. D'où l'importance d'appuyer sa croissance professionnelle aux niveaux pédagogique, linguistique et culturel.

Durant la mise en œuvre du *Protocole d'entente Canada-Alberta relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente), plusieurs enseignantes et enseignants francophones ont pu, grâce à des bourses, participer à des ateliers de perfectionnement et parfaire leurs connaissances pédagogiques et linguistiques. Leur perfectionnement a porté notamment sur l'enseignement des matières spécialisées, l'intégration des élèves à risque, le dialogue interculturel et la construction identitaire. En 2008-2009, environ 100 enseignants avaient présenté une demande de bourse individuelle à cet effet. Les programmes d'éducation permanente et de perfectionnement professionnel ont favorisé le maintien des effectifs scolaires et garanti la formation d'un personnel suffisamment nombreux pour répondre aux besoins actuels de l'enseignement en langue française. Les conférences de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), de l'Association des professeurs d'immersion (ACPI) et du Conseil français, tout comme les cours de maîtrise, ont constitué des occasions de perfectionnement professionnel très appréciées des participants.

Le Campus Saint-Jean (CSJ) de l'Université de l'Alberta a continué de jouer un rôle important au sein d'une des grandes universités du pays. Il s'est employé à offrir un enseignement universitaire de qualité en français par la promotion de la recherche

et de méthodes pédagogiques novatrices. Le CSJ offre des programmes de premier cycle allant du domaine des arts à celui du génie, en passant par le commerce, l'éducation, la science et les sciences infirmières, ainsi que des programmes de deuxième et de troisième cycles en arts et en éducation.

La formation du personnel enseignant occupe une place importante au nombre des programmes offerts au CSJ. Grâce au financement fédéral et provincial, plus de 260 étudiants et étudiantes ont obtenu un baccalauréat en éducation au cours de la période 2005-2006 à 2008-2009. Par ailleurs, plus de 800 enseignantes et enseignants ont suivi des séances de perfectionnement linguistique ou participé à des activités de perfectionnement professionnel.

Voici les points saillants des progrès réalisés au CSJ entre 2005-2006 et 2008-2009.

- Le nombre de programmes de premier cycle est passé de sept à douze. Le nombre de majeures, de mineures et de programmes spécialisés a aussi augmenté de manière substantielle, de sorte que le CSJ offrait, à la fin de la période couverte par l'Entente, 22 majeures et 29 mineures au total à ce niveau.
- Le nombre d'inscriptions au programme de maîtrise en éducation s'est trouvé accru de 20 étudiants et étudiantes, avec la promotion de Calgary.
- Les années 2005-2006 à 2008-2009 ont été celles d'un ambitieux plan de création de programmes d'études collégiales au CSJ, qui a embauché du personnel et débuté la rénovation de ses installations. L'implantation des nouveaux programmes débutera à compter de 2010-2011, à commencer par un programme menant à un diplôme en administration des affaires. D'ici la fin du protocole actuellement en vigueur (période de 2009-2010 à 2012-2013), le CSJ prévoit une centaine de nouvelles inscriptions dans trois ou quatre nouveaux programmes menant à un certificat ou à un diplôme.

Soutien et élargissement la clientèle scolaire

Accroître les effectifs des écoles de langue française, notamment en favorisant la transition des élèves de l'élémentaire au secondaire et leur persévérance, est l'un des principaux objectifs du plan d'action de l'Alberta dans ce domaine. Les subventions accordées dans le cadre de l'Entente ont permis la mise en œuvre d'un programme de maternelle à temps plein dans toutes les écoles élémentaires francophones. Cela donne aux jeunes enfants la possibilité

d'atteindre un bon niveau de compétence linguistique en français et d'être ainsi prêts à intégrer le système scolaire francophone dès la 1^{re} année. De 2005-2006 à 2008-2009, 2453 élèves des écoles francophones ont bénéficié de cette amélioration et ont ainsi pu atteindre un niveau suffisant de compétence en français pour participer pleinement aux activités en salle de classe. De plus, des subventions ont contribué à l'élaboration d'un nombre plus important de ressources d'appui en vue de mieux répondre aux divers besoins des élèves francophones.

En 2004-2005, le financement fédéral et provincial couvrait les besoins des 3 849 élèves inscrits dans les écoles francophones. Ce nombre d'inscrits est passé à 4 128 élèves en 2005-2006, à 4 902 en 2006-2007, à 5 377 en 2007-2008, et à 5 573 élèves en 2008-2009.

En outre, l'Alberta appuie les démarches visant à améliorer la persévérance scolaire dans les écoles de langue française en finançant des activités d'enrichissement linguistique et de promotion de l'identité culturelle. Grâce à ce financement, les cinq autorités régionales francophones organisent et appuient régulièrement dans leurs écoles des activités culturelles rendues possibles par la collaboration étroite entre les écoles et les parents. Pendant la durée de l'Entente, les élèves ont eu l'occasion de prendre part à des activités socioculturelles animées par l'Association canadienne-française de l'Alberta, le Regroupement artistique francophone de l'Alberta, et d'autres organismes. Élèves, parents, et enseignants ont tous exprimé leur satisfaction quant à l'offre de telles activités.

L'Alberta contribue aussi au programme pancanadien d'échange culturel Destination Clic, administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Ce programme permet aux élèves francophones hors Québec de parfaire la maîtrise de leur langue première. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Pendant les quatre années d'application de l'Entente, les inscriptions aux programmes postsecondaires du CSJ ont augmenté, passant de 582 à 770 étudiantes et étudiants au total, soit une hausse de 32 p. 100. Parmi ces nouvelles admissions, les étudiants et étudiantes dont la langue maternelle est le français ont aussi été proportionnellement plus nombreux, leur représentation étant passée de 23,4 p. 100 en 2005-2006 à 30,4 p. 100 en 2008-2009.

Le CSJ a mené un certain nombre d'activités pour recruter et retenir des étudiantes et des étudiants de la minorité francophone, et a notamment fait plus de visites dans les écoles francophones de l'Ouest du pays et dans les régions francophones du centre (par ex. : au Québec et en Ontario). Il a distribué par ailleurs des documents de promotion aux étudiantes et étudiants potentiels des pays francophones.

En 2008-2009, le CSJ faisait état d'un taux d'obtention du diplôme de 63 p. 100, et d'un taux de persévérance global de 78 p. 100 pour l'ensemble de la période de 2007-2008 à 2008-2009. (Advanced Education and Technology [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie] définit l'obtention du diplôme comme le fait de terminer en un maximum de sept ans un programme de quatre ans menant à un grade.) Le degré de satisfaction de la population étudiante (soit le pourcentage de cette population à avoir indiqué qu'ils choisiraient probablement ou certainement le même programme ou un autre programme de CSJ s'ils devaient recommencer) se chiffrait à 94,4 p. 100.

L'aide financière aux étudiantes et étudiants francophones s'est manifestée sous la forme de bourses pour des études à temps plein en français dans des établissements albertains (surtout au CSJ) et hors de la province. De 2005-2006 à 2008-2009, ont bénéficié de bourses de ce type 629 étudiantes et étudiants inscrits dans des établissements de l'Alberta et 80 autres inscrits hors province.

Élaboration et qualité des programmes

C'est sur l'élaboration, la promotion ainsi qu'une plus grande offre de programmes d'études de qualité, de la maternelle à la 12^e année, que la province a concentré ses efforts. Pendant la durée de l'Entente, des subventions ont appuyé l'élaboration de ressources numériques en mathématiques, chimie, biologie, physique, études sociales, sciences, ainsi que les cours de la série « Connaissances et employabilité ». Cela a permis d'élargir la gamme de cours à distance de langue française à la portée des élèves des petites écoles ou des écoles situées en région éloignée. Des subventions ont aussi permis d'offrir les ressources en langue française dans le domaine des études sociales et des sciences à un prix comparable à celui des ressources en langue anglaise.

La stratégie adoptée par le CSJ pour atteindre les objectifs établis en matière éducation postsecondaire dans la langue de la minorité repose fortement sur le Centre d'enseignement et de recherche en français (CERF). De 2005-2006 à 2008-2009, le CERF a offert nombre d'activités et de services,

y compris d'évaluation des compétences langagières ainsi que de formation et de recherche. Un coordonnateur des activités étudiantes et des activités en langue française a invité les étudiantes et étudiants à améliorer leurs compétences orales et écrites dans leur vie sociale ou dans le contexte de la salle de classe.

Pendant ces quatre ans, le CERF a accordé plus de 4 250 rendez-vous en français, principalement pour des conseils et des séances de conversation en français. Il a aussi accordé plus de 1 100 rendez-vous en anglais, consistant, pour la plupart, en séances d'apprentissage d'anglais pour étudiantes et étudiants francophones. De 2005-2006 à 2008-2009, le CSJ a aussi offert les services de conseillers et conseillères en sciences (y compris en mathématiques) à raison de quelque 2 900 rendez-vous pour l'ensemble de la période.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Pendant la durée de l'Entente, des subventions spéciales accordées aux organismes et aux établissements d'enseignement francophones ont favorisé le maintien de la qualité ainsi que la diversité de l'enseignement en langue française en Alberta.

Grâce à des subventions de mise en œuvre et d'entretien, les conseils scolaires francophones ont pu continuer à offrir leurs programmes de français langue première et à en élargir l'étendue.

Au cours des quatre années de l'Entente, l'effectif du CSJ a gagné cinq postes permanents, le nombre de professeurs titulaires passant ainsi de 24 à 29.

Le CSJ a aussi créé le Bureau de l'enseignement et de l'apprentissage. Les nouveaux centres pour l'excellence en recherche sur l'apprentissage et l'appropriation du français, l'acoustique vocale, le théâtre en français, l'enseignement en milieu linguistique minoritaire et en immersion, et sur les mathématiques appliquées sont autant d'exemples de l'essor de la recherche au CSJ.

Durant les quatre années couvertes par l'Entente, le CSJ a fait beaucoup pour incorporer la technologie à tous les aspects de ses services. À la fin de la période, 233 cours étaient offerts en ligne. Une nouvelle classe « intelligente » a ouvert ses portes en 2008-2009, portant le total de ces classes à sept.

Effectifs et taux de participation : enseignement primaire et secondaire, langue de la minorité

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	4 128	0,7 %
2008-2009	5 573	1 %
Écart observé	1 445	0,3 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre d'élèves fréquentant une école de langue française dans l'ensemble de la province.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves fréquentant une école de langue française par le nombre total moyen d'élèves inscrits chaque année d'application de l'Entente dans l'ensemble du système scolaire (écoles de langue française et de langue anglaise) de la maternelle à la 12^e année (soit environ 590 000).

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Alberta
Fonds ordinaires	9 702 000 \$	19 946 155 \$
Fonds supplémentaires	10 049 200 \$	10 049 200 \$
Total	19 751 200 \$	39 697 355 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

La compétence linguistique et pédagogique du personnel enseignant est un facteur important de l'enseignement de la langue seconde. Les subventions dans cette catégorie ont donc fourni aux enseignantes et aux enseignants de français langue seconde (FLS) et d'immersion française de l'Alberta des occasions de perfectionner leurs compétences en français et en pédagogie de la langue seconde. Pendant la durée de l'Entente, ces enseignantes et enseignants de FLS et d'immersion française ont eu la possibilité d'obtenir des bourses pour suivre des cours et des ateliers de formation ou pour poursuivre des études de maîtrise en éducation.

Des subventions ont aussi contribué à se prémunir contre le risque de pénurie d'enseignantes et d'enseignants compétents en FLS, en aidant les autorités scolaires et autres organismes à adopter des stratégies destinées à retenir le personnel enseignant en poste et à recruter de nouveaux éléments. Pendant la durée de l'Entente, environ 300 enseignantes et enseignants ont suivi des stages

linguistiques et des ateliers destinés à augmenter l'effectif enseignant qualifié. Les occasions de perfectionnement professionnel, que ce soit sous forme de participation aux conférences de l'ACELF, de l'ACPI ou du Conseil français, ou sous forme de cours de maîtrise, sont très appréciées des participants.

Les responsables de l'enseignement de la langue seconde au CSJ ont continué de réviser les programmes de formation et de perfectionnement du personnel enseignant. Deux programmes de français ont ainsi été refondus pour assurer à tous les enseignantes et enseignants éventuels une bonne connaissance de cette langue. Le CSJ a aussi créé et pourvu un poste de professeur permanent en évaluation et en éducation.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

L'Alberta s'est engagée à réduire le taux d'abandon aux cours de FLS, particulièrement au secondaire, et à accroître le pourcentage d'élèves de la majorité linguistique capables de s'exprimer en français. Les subventions accordées dans le cadre du soutien et de l'élargissement de la clientèle scolaire ont ainsi financé des échanges socioculturels valorisant le français comme langue vivante et permettant aux élèves

de mettre immédiatement en pratique leurs connaissances linguistiques. Pendant la durée de l'Entente, des subventions ont permis à environ 33 autorités scolaires d'appuyer l'apprentissage des élèves par l'entremise de projets divers.

En 2004-2005, en vertu des subventions fédérales et provinciales, on comptait 147 111 élèves inscrits à des programmes d'immersion française et à des cours de français langue seconde. En 2005-2006, ce nombre est passé à 155 191 élèves, puis à 169 706 en 2006-2007, à 176 919 en 2007-2008, et à 180 564 élèves en 2008-2009.

L'Alberta a aussi contribué annuellement au programme printemps/été de bourses de langues Explore administré par le CMEC. (Consulter les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Une aide financière aux études en FLS, a été offerte sous forme de bourses aux élèves anglophones ayant décidé d'étudier à temps plein en français dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Alberta (principalement au CSJ) et d'ailleurs. De 2005-2006 à 2008-2009, ces bourses ont aidé 956 étudiantes et étudiants inscrits dans les établissements albertains et 117 autres inscrits hors de la province.

Élaboration et qualité des programmes

L'Alberta s'est engagée à voir à ce que les autorités scolaires puissent offrir aux élèves un accès complet à des programmes de langue seconde de qualité. Pendant la durée de l'Entente, les autorités scolaires ont reçu des fonds couvrant le coût supplémentaire lié à l'enseignement des programmes de français de base et des programmes d'immersion française au primaire et au secondaire.

En outre, les autorités scolaires offrant des programmes d'immersion française ont reçu des fonds pour répondre à une hausse des demandes quant aux programmes d'immersion précoce et d'immersion tardive. Afin de répondre à une demande soutenue, plusieurs conseils scolaires ont offert de nouveaux cours de français langue seconde ou d'immersion française.

Durant la période d'application de l'Entente, un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire, de campus et de départements de l'Université de l'Alberta (le CSJ non compris) ont bénéficié de subventions pour la création et la mise en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement

du français, ainsi que pour l'élaboration et le renouvellement des ressources en français à l'intention de la population étudiante et du personnel enseignant. Ces fonds ont financé les activités suivantes :

- poursuite de l'élaboration d'un programme de baccalauréat mixte arts-éducation en français à l'Université de Calgary et d'un programme de certificat de français langue seconde, au Collège régional de Grand Prairie;
- expansion des laboratoires de langue, des centres de ressources et des fonds documentaires de langue française à l'Université de l'Alberta (campus Augustana), à l'Université de Calgary, à l'Université de Lethbridge et au Collège régional de Grand Prairie;
- inscription de 6 362 étudiantes et étudiants à des cours de français menant à des crédits (inscriptions au CSJ non comprises), de 2005-2006 à 2008-2009;
- inscription de 1 968 étudiantes et étudiants additionnels à des cours menant à un grade, offerts en français dans divers domaines comme l'économie, l'histoire et les questions féminines;
- possibilités d'échanges et de voyages incluant des activités d'apprentissage par l'expérience au Québec et en France, dont ont profité plus de 200 étudiantes et étudiants de 2005-2006 à 2008-2009;
- formation d'examinatrices et d'examineurs en vue de l'administration locale des épreuves du Diplôme d'études en langue française (DELF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF). Trente examinatrices et examinateurs ont fait passer des examens du DELF et du DALF à un total de 286 étudiantes et étudiants en 2008-2009. Les ateliers annuels de préparation à ces diplômes réunissaient cette même année plus de 100 enseignantes et enseignants de FLS, et 70 enseignantes et enseignants d'immersion française.

Le CSJ a mené quant à lui diverses activités à l'appui de l'enseignement du français langue seconde, à savoir :

- un élargissement de la gamme de cours offerts hors crédit, pour inclure des cours de langue française pour le milieu du travail proposés en collaboration avec le gouvernement fédéral; le cours *Français actif*, qui combine français et loisirs; et d'autres cours de FLS, pour les praticiennes et praticiens ainsi que les étudiantes et les étudiants de sciences médicales;

- deux programmes intensifs de FLS, d'une durée de deux semaines au CSJ, et un programme estival de cinq semaines à La Pocatière, au Québec. Depuis la signature de l'Entente, près de 1 200 étudiantes et étudiants venus de tout le Canada ont participé aux programmes printaniers et estivaux d'enseignement du français offerts au CSJ.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

De 2005-2006 à 2008-2009, les subventions par élève octroyées aux organismes et aux établissements d'enseignement de la maternelle à la 12^e année qui délivrent des programmes d'immersion française et de FLS ont renforcé l'appui à la qualité de l'éducation en langue seconde dispensée aux élèves en Alberta.

Par l'entremise de subventions d'implantation et de soutien, les autorités scolaires ont continué à fournir un appui soutenu pour la programmation en français langue seconde.

L'Université de Calgary a reçu des subventions de soutien à la structure de l'enseignement, destinées à lui permettre d'accroître sa capacité d'offrir des programmes en français. De 2005-2006 à 2008-2009, le Centre français de l'Université de Calgary a dispensé à un total de 1 079 étudiantes et étudiants une gamme de 57 cours en langue française menant à un grade. Durant la même période, 201 étudiantes et étudiants ont participé à cinq fins de semaines d'immersion offertes par le Centre.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, élémentaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	155 191	26 %
2008-2009	180 564	31 %
Écart observé	25 373	5 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre d'élèves inscrits aux cours et programmes de français langue seconde dans l'ensemble des écoles de langue anglaise de la province.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits aux cours et aux programmes de français langue seconde, par le nombre moyen d'élèves inscrits chaque année d'application de l'Entente dans l'ensemble du système scolaire (écoles de langue anglaise et de langue française) de la maternelle à la 12^e année (soit environ 590 000).

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Alberta
Fonds ordinaires	22 638 000 \$	31 079 700 \$
Fonds supplémentaires	10 551 378 \$	10 551 378 \$
Total	33 189 378 \$	41 631 078 \$

Ce sont au total 11 universités et collèges de la Colombie-Britannique qui ont reçu des fonds pendant la période couverte par l'Entente pour offrir des cours de formation initiale et de formation en cours d'emploi en français.



Les étudiantes et étudiants ont eu l'occasion de poursuivre leurs études au postsecondaire en vue de devenir enseignantes et enseignants de français de base et immersion française.

La Colombie-Britannique

CONTEXTE

Au cours des dernières années, la Colombie-Britannique a connu une croissance rapide à la fois de sa population d'élèves de langue minoritaire et de sa population d'élèves en immersion française; les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et les programmes d'immersion française connaissent un vif succès et on y a constaté une augmentation régulière des inscriptions au fil de la dernière décennie. De fait, la demande en immersion française dépasse désormais la capacité qu'ont les districts scolaires d'offrir des places supplémentaires au sein des programmes existants, même avec l'appui fourni par le gouvernement fédéral dans le cadre de *l'Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente).

Le plan d'action de la Colombie-Britannique pour la période concernée était principalement centré sur le rendement des élèves et sur l'amélioration des résultats obtenus par ces derniers à travers la province. Les priorités spécifiques de la province étaient les suivantes :

- améliorer le recrutement et la rétention d'élèves (sic) pour le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF);
- améliorer l'accès aux programmes, aux services et aux ressources pour les élèves francophones du préscolaire et du système scolaire de la maternelle à la 12^e année;
- faire augmenter le taux de rétention des élèves au secondaire en immersion française;
- renforcer et élargir les programmes de base en français;
- élargir les programmes et les services pour les étudiants francophones au postsecondaire;

- élargir les programmes de bourses pour les étudiants des programmes de formation à l'enseignement et pour les enseignantes et enseignants des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Améliorer le recrutement et la rétention des élèves

En date du 30 septembre 2008, le CSF comptait un total de 4 222 élèves inscrits à ses programmes, ce qui représentait une augmentation de 16 p. 100 de ses effectifs depuis l'année scolaire 2005-2006. Les niveaux du préscolaire et de la maternelle se sont définitivement développés. Tous les élèves inscrits en maternelle dans le système scolaire de langue minoritaire avaient accès à un programme francophone quotidien à temps complet et les inscriptions à ce niveau d'enseignement ont augmenté de 20 p. 100 pendant la période d'application de l'Entente. Pendant cette même période, le CSF a inauguré quatre nouveaux centres préscolaires, faisant ainsi passer le nombre total de tels centres à 15. La Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique (FPFCB) a apporté son soutien actif aux parents dans la mise en œuvre de nouveaux services d'éducation préscolaire. Elle a distribué sa trousse intitulée « Francophones aux crayons » à tous les élèves inscrits en maternelle; elle a participé à 13 groupes de travail du CSF et offert des sessions de formation continue à son conseil consultatif de parents et au comité de planification scolaire. La FPFCB a également offert des ateliers sur des thèmes comme « *What have I got myself into* » pour les familles exogames* et *Paul et Suzanne*, programme de francisation pour les parents d'enfants du préscolaire.

* **Famille exogame** : Dans le contexte du présent rapport, on parle de famille exogame pour désigner une famille comportant un parent francophone, un parent non francophone et leur(s) enfant(s).

Pour veiller à ce que les élèves du système scolaire de langue minoritaire aient amplement l'occasion d'acquérir les compétences requises en français et qu'ils restent au sein de ce système scolaire, le ministère de l'Éducation a

- donné accès aux documents français relatifs aux programmes d'études qui sont nécessaires à la prestation du programme éducatif de la province;
- élaboré, en collaboration avec des enseignantes et enseignants du CSF, l'ébauche d'un nouveau programme d'études en français langue maternelle destiné aux classes de la maternelle à la 12^e année, qui a été examiné par des spécialistes externes de l'élaboration de programmes d'études;
- aidé le CSF à mettre en œuvre le programme du Baccalauréat international (BI) dans quatre écoles secondaires (École Gabrielle-Roy à Surrey, École des Pionniers à Port Coquitlam, École Victor-Brodeur à Victoria et École secondaire Jules-Verne à Vancouver) et à offrir au personnel enseignant et aux directions des écoles les sessions de formation officielles sur le BI, et divers ateliers de perfectionnement professionnel;
- apporté un soutien pour le centre de ressources virtuelles du CSF, auquel ont eu accès tous les élèves et l'ensemble des enseignantes et enseignants et pour lequel on a acheté de nouvelles ressources pédagogiques.

Pour veiller à ce que les enfants francophones possèdent les compétences requises en lecture, en écriture et en littératie pour poursuivre leurs études dans le système scolaire francophone et réaliser leur plein potentiel, la province a

- aidé le CSF à mettre en œuvre les ateliers « Passeport de lecture », programme populaire de lecture en famille pendant l'été, et à offrir un accès facile à des outils de littératie (sur la conscience phonologique, les stratégies de lecture, le guide de francisation et l'acquisition du vocabulaire) à l'ensemble du personnel enseignant;
- organisé des évaluations des compétences de base en lecture, en écriture et en numératie pour les élèves du CSF en 4^e et en 7^e année;
- supervisé la traduction et l'adaptation des ressources sur les normes de rendement en 2005-2006, documents qui constituent de précieux outils pour le personnel enseignant quand il s'agit de faire le suivi et l'évaluation du rendement individuel des élèves et d'en rendre compte.

Le CSF a également apporté un soutien en francisation en vue de renforcer le taux de persévérance des élèves. Il a, par exemple, élaboré de nouveaux outils en vue de repérer les élèves ayant besoin d'un programme de francisation et distribué à toutes les écoles francophones la Trousse de francisation préparée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Le CSF a aussi élaboré des sessions de formation pour les conseillers et conseillères scolaires et le personnel enseignant en vue de les aider à assurer la pleine mise en œuvre de cette ressource dans leur établissement.

Pour renforcer l'apprentissage tel que le vivent les élèves et, du même coup, leur taux de persévérance, on a distribué des ordinateurs de type iBook à 60 élèves et à 300 membres du personnel en 2005-2006, et à plus de 2 000 élèves et 300 membres du personnel en 2008-2009. Le CSF a relié les écoles à un système vocal par IP, à de nouveaux serveurs et à un réseau sans fil. Le CSF a offert aux élèves et au personnel des sessions de formation continue sur la technologie.

Les événements culturels font partie intégrante de la mise en œuvre des programmes francophones dans les écoles du CSF. Ils favorisent le développement de l'identité culturelle et renforcent du même coup les efforts effectués pour maintenir les effectifs existants et recruter des élèves. En 2008-2009, le CSF a organisé le Forum scolaire et communautaire, un événement qui a donné l'occasion à 100 partenaires francophones de participer à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique culturelle et communautaire. Au cours de la même année scolaire, le CSF a offert une formation sur le développement de l'identité culturelle en milieu linguistique minoritaire à 27 enseignantes et enseignants et conseillères et conseillers pédagogiques; il a offert une session de formation semblable aux directions des écoles.

Pendant la période d'application de l'Entente, les écoles ont organisé diverses compétitions sportives et activités culturelles célébrant la riche diversité de la communauté francophone de la Colombie-Britannique, dont l'événement *Coup de cœur francophone*, des visites au Francodome, des projets de théâtre, des concours de dessins, des activités d'art oratoire, la Semaine de la francophonie, une célébration du drapeau franco-colombien et le lancement de la chanson « Franco qu'on est bien ».

Les élèves du CSF ont également participé aux activités socioculturelles suivantes :

- camp de plein air à Powell River, organisé par le Centre de leadership et d'aventures en nature (CLAN) (180 élèves);
- programme de Camp des Pionniers en Saskatchewan (100 élèves);
- échange d'élèves avec Montréal (14 élèves);
- voyage en France pour renforcer l'enseignement secondaire et consolider l'identité francophone des élèves (75 élèves);
- conférence et atelier de Luc Lainé sur l'histoire des Autochtones et des francophones (150 élèves);
- ateliers de deux jours sur le leadership au CLAN (80 élèves);
- Jeux de la francophonie canadienne, organisés à Edmonton (75 élèves);
- divers événements sportifs en basket-ball, en soccer, en volley-ball et en badminton, et Olympiades francophones (450 élèves).

La province a apporté son soutien à divers organismes francophones pour la tenue d'activités annuelles renforçant et enrichissant l'identité culturelle des élèves francophones en Colombie-Britannique. Le Théâtre la Seizième a présenté diverses pièces de théâtre aux élèves du primaire et du secondaire; Idélire a organisé son activité annuelle « Avril... le mois du délire », lors de laquelle des auteurs et des illustrateurs se rendent dans les écoles francophones; et la Société francophone de Maillardville a offert un programme éducatif dans le cadre des activités de son Festival du Bois annuel.

Faire augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés

Entre 2005-2006 et 2008-2009, ce sont 92 étudiantes et étudiants francophones au total qui ont fait une demande de bourse pour suivre des études postsecondaires les préparant à l'enseignement dans le système scolaire francophone. Au cours de cette même période, 98 enseignantes et enseignants francophones souhaitant obtenir une maîtrise en éducation ont fait une demande de bourse et 43 autres en ont fait une en vue de suivre des cours de formation pédagogique en cours d'emploi. Le CSF et le Collège Éducentre ont fourni des possibilités de formation supplémentaires dans le cadre d'un partenariat qu'ils ont noué pour offrir un programme menant au certificat d'aide-enseignant.

Pendant la période d'application de l'Entente, le CSF a embauché 157 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants. Ces nouvelles recrues ont participé à un programme d'initiation de cinq jours, à des sessions de formation et à un programme de mentorat.

L'ensemble du personnel enseignant des écoles de langue minoritaire s'est vu offrir des possibilités de formation en cours d'emploi en vue d'un perfectionnement professionnel. On a élaboré, à l'intention des francophones en milieu éducatif de langue minoritaire, de nouveaux outils de formation et modèles d'enseignement pour le développement de l'identité culturelle chez les élèves, et on les a offerts aux directions des écoles et au personnel enseignant. Par ailleurs, le CSF a élaboré une série d'ateliers de perfectionnement professionnel sur la composante d'écoute de la nouvelle Trousse de francisation du CMEC.

On a également offert des possibilités de formation au personnel enseignant et aide-enseignant d'éducation spéciale par l'intermédiaire du Collège Éducentre et du CSF. On a offert des ateliers sur l'autisme, la gestion du comportement et les modifications et adaptations du travail scolaire, ateliers auxquels ont participé 104 employées et employés du CSF. Sur ces 104 personnes, 31 étaient des enseignantes et enseignants en éducation spéciale qui ont suivi une formation sur la conscience phonologique. Vingt pour cent des employées et employés effectuant des tâches relevant de l'éducation spéciale ont obtenu leur certificat en éducation spéciale. Dix-huit employées et employés du CSF prenant part à l'éducation spéciale ont reçu une formation à ce sujet dans le contexte de l'enseignement en langue minoritaire et 25 autres ont reçu une formation supplémentaire. Quatre étudiantes et étudiants inscrits au programme de formation d'aide pédagogique spécialisé du Collège Éducentre ont fait leur

dernier stage pratique dans des écoles du CSF et deux d'entre eux ont été embauchés. Ces nouvelles recrues ont bénéficié d'une offre de formation de deux jours avec l'orthophoniste du CSF.

La province s'est assurée que le personnel enseignant des écoles de langue minoritaire disposait de la formation nécessaire pour appliquer pleinement les approches axées sur la technologie de l'apprentissage dans la salle de classe. On a ainsi créé et formé une équipe de cyberpédagogues, qui ont entrepris le projet de refonte du programme d'études intitulé « Pédagogie 2010 ». Ce projet a permis de mettre en évidence des stratégies pédagogiques qui favoriseraient la réussite des élèves, le développement de leur identité culturelle et leur sentiment d'appartenance à la communauté francophone, tout en facilitant la mise en œuvre des nouvelles technologies pédagogiques en vue de mieux répondre à leurs besoins. Pendant la durée d'application de l'Entente, 90 p. 100 des enseignantes et enseignants du CSF ont utilisé des ordinateurs dans leur salle de classe.

Améliorer l'accès aux études postsecondaires

Pour aider les élèves francophones du secondaire à réaliser leurs objectifs éducatifs, le CSF a :

- élaboré et mis en œuvre un programme de formation à distance, appelé « École virtuelle », et un modèle de prestation de services éducatifs fournissant aux élèves une certaine souplesse pour la poursuite de leurs études;
- offert, par l'intermédiaire de l'École virtuelle, six cours de formation à distance à 63 élèves en 2005-2006; 13 cours à 65 élèves en 2006-2007; 22 cours à 91 élèves en 2007-2008; et 28 cours à 206 élèves en 2008-2009;
- embauché dix enseignantes et enseignants chargés de faciliter le déroulement du programme de formation à distance;
- offert, en partenariat avec le Collège Éducentre, deux nouveaux cours à double crédit de placement à un niveau supérieur¹ en 2007-2008 et six cours de ce type en 2008-2009;
- organisé un salon d'information sur les universités pour les élèves francophones.

¹ Lorsqu'un élève présente un relevé de notes d'un établissement d'enseignement postsecondaire attestant qu'il a suivi et terminé un cours de niveau postsecondaire menant à un crédit et à un titre de compétences, il a le droit de voir ce cours comptabilisé en vue de l'obtention de son diplôme de fin d'études secondaires.

Pendant la période d'application de l'Entente, l'Université Simon Fraser a, avec l'appui de la province,

- élaboré et offert des cours d'éducation de langue française pour un nouveau programme de mineure en éducation française;
- offert le programme de diplôme de cycle supérieur en éducation de langue française;
- offert le programme de maîtrise et le programme de doctorat de langue française en leadership pédagogique.

Entre 2005-2006 et 2008-2009, ce sont plus de 3 000 habitantes et habitants de la Colombie-Britannique qui ont accédé aux nombreux programmes et services du Collège Éducentre ayant bénéficié d'un appui financier dans le cadre de l'Entente. Ce collège a conçu et élaboré ou adapté 80 cours de langue française pour six programmes collégiaux : éducation à la petite enfance, formation d'aide pédagogique spécialisé, supervision, gestion d'événements, formation de préposé aux services de soutien personnels et programme de perfectionnement de la langue française. Plusieurs des cours élaborés pour ces programmes sont accessibles en ligne, par l'entremise du campus virtuel de l'établissement; près de 800 étudiantes et étudiants ont suivi ces cours. En ce qui concerne la formation continue, le collège a offert de nombreux cours — éducation de base, français pour les parents, informatique — et ateliers (premiers soins, *WorldHost*²,

*ChildSafe*³ et *FoodSafe*⁴), auxquels ont participé 450 étudiantes et étudiants en moyenne par an pendant toute la durée de l'Entente. Selon l'évaluation qui en a été faite, les programmes offerts par le collège ont affiché un taux de satisfaction impressionnant de 4,2, sur une échelle de 0 à 5 (5 signifiant « très satisfait »).

Ce sont au total 11 universités et collèges de la Colombie-Britannique qui ont reçu des fonds pendant la période couverte par l'Entente pour offrir des cours de formation initiale et de formation en cours d'emploi en français. Pendant chaque année de la période, il y a eu en moyenne 38 étudiantes et étudiants francophones à faire une demande de bourse d'études et de voyage pour être en mesure de poursuivre leurs études postsecondaires dans leur langue maternelle.

² Le programme *WorldHost* (précédemment appelé *SuperHost*) est un programme de formation sur le service à la clientèle de renommée internationale élaboré par Tourism BC. Il fait découvrir aux étudiantes et aux étudiants les principes de l'excellence en service à la clientèle et les techniques de communication professionnelle, y compris en gestion des problèmes.

³ *ChildSafe* est un séminaire pour les parents sur les questions de sécurité concernant les enfants.

⁴ *FoodSafe* est un programme certifié par la *Restaurant and Food Services Association of B.C.* et par le ministère de la Santé de la province, dans lequel les étudiantes et étudiants apprennent les bonnes techniques de manipulation des aliments pour éviter les empoisonnements alimentaires.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*		Taux de participation**
	Primaire	Secondaire	
2005-2006	2 929	702	0,5 %
2008-2009	3 382	840	0,7 %
Écart observé	453	138	0,2 %

* Le nombre d'élèves se définit comme le nombre total d'élèves inscrits aux programmes d'enseignement dans la langue de la minorité en Colombie-Britannique et correspond à celui des élèves inscrits dans les écoles du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Ces données ont été recueillies par le ministère de l'Éducation, dans le cadre du SADE (Student Achievement Data Exchange).

** On a calculé les taux de participation en divisant le nombre total d'élèves de langue minoritaire par le nombre total d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de langue anglaise de la Colombie-Britannique.

Total des investissements : enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Colombie-Britannique
Fonds réguliers	12 059 395 \$	17 183 993 \$
Fonds additionnels	10 537 349 \$	10 537 349 \$
Total	22 596 744 \$	27 721 342 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Amélioration des programmes de français de base

Les districts scolaires de la province ont été en mesure d'offrir à leurs élèves un accès complet à des programmes de langue seconde de qualité. Tous les élèves doivent suivre des cours de langue seconde dans le cadre de leur programme d'études de la 5^e à la 8^e année. C'est aux conseils scolaires qu'il revient de choisir la ou les langues secondes qui seront offertes dans les collectivités où ils opèrent, 98 p. 100 d'entre eux ont choisi le français de base et ce, dès la maternelle et jusqu'à la fin du secondaire pour nombre d'entre eux. Plus de 1 350 écoles publiques ont offert des cours de français de base à 225 000 élèves au total, en moyenne, par an. Plus de 200 écoles privées ont offert des cours de français de base à 38 000 élèves au total, en moyenne, par an. On a remis des fonds à 57 districts scolaires pour qu'ils renforcent et élargissent leurs programmes existants de français de base.

L'implantation de programmes intensifs de français de base (PIFB) a été très réussie, comme en témoignent le nombre d'inscriptions enregistré par district : DS 36 (Surrey) : 396 élèves en 6^e, 7^e et 8^e année; DS 39 (Vancouver) : 78 élèves en 6^e, 7^e et 8^e année; DS 06 (Rocky Mountain) : 28 élèves en 8^e année. Les enseignants de ce programme intensif ont reçu une formation en cours d'emploi : instituts d'été à Saskatoon et à l'Université de la Colombie-Britannique, cours de « français approfondi », cours sur la littérature en français, programme intitulé « La langue française dans nos salles de classe » et formation à la correction d'échantillons de travaux écrits conformément aux normes nationales. On a offert d'importantes activités culturelles aux élèves suivant ce PIFB. On a aussi mis en place des services de mentorat et de soutien au personnel enseignant et acheté des ressources éducatives à l'appui des nouveaux programmes.

La division de la Colombie-Britannique et du Yukon de l'organisme Canadian Parents for French (CPF) compte 44 sections dans la province et plus de 7 000 membres. Son bulletin d'information est distribué à plus de 5 000 exemplaires. CPF a créé et distribué une nouvelle « trousse de survie » pour les élèves en enseignement à domicile, comprenant des plans de leçons gratuits, des quiz, des jeux-questionnaires et autres activités. Cet organisme a aussi produit la trousse intitulée « Le coffre au trésor et le guide d'activités » et l'a distribuée à toutes les écoles de la province desservant les élèves de la maternelle à la 7^e année. Afin de discuter du programme de français de base et du PIFB, CPF a organisé 47 rencontres dans 23 collectivités. L'organisme a aussi créé, en partenariat avec le CSF et la PPFBCB, une brochure décrivant tous les programmes de langue française offerts en Colombie-Britannique, brochure qui a été distribuée à 15 000 exemplaires. Autre réalisation du CPF, le spectacle musical itinérant « *Bilingualism Rocks!* », auquel collaborent des groupes francophones, a été vu par un total de 8 500 enfants, dans 24 communautés rurales et reculées de la province.

Le ministère a financé des propositions innovantes concrètes de ses partenaires en éducation et des districts scolaires offrant des programmes de français langue seconde : le Collège Éducacentre a élaboré des ateliers de français pour un public enseignant, qu'il a ensuite donnés à 125 enseignantes et enseignants de français de base de quatre districts; le DS 43 (Coquitlam) a élaboré et tenu un institut d'été d'une semaine auquel ont assisté 24 enseignantes et enseignants de français de base; le DS 39 (Vancouver) a coordonné l'organisation d'une formation de deux semaines pour les enseignantes et enseignants du programme de français de base et du programme d'immersion française; 65 enseignantes et enseignants ont obtenu le certificat les habilitant à préparer, à organiser et à corriger le Diplôme d'études en langue

française (DELF); et 20 autres ont obtenu le certificat les habilitant à former les enseignantes et enseignants de français de la Colombie-Britannique à administrer les examens du DELF.

Relance des programmes d'immersion

Les districts scolaires ont offert à leurs élèves l'accès à des programmes d'immersion française de qualité : 254 écoles publiques ont offert des programmes d'immersion française à 42 474 élèves au total; quatre écoles privées ont offert des programmes d'immersion française à 513 élèves au total. Les districts scolaires ont offert des cours supplémentaires en français, comme le cours de placement à un niveau supérieur *AP French* de 12^e année, des cours de sciences de 9^e et de 10^e année, un cours de production vidéo, des cours sur les compétences en planification et en informatique, et le nouveau programme *Math Makes Sense*; bon nombre de districts ont mis en œuvre de nouvelles stratégies en littératie et acquis le programme *Accelerated Integrated Method (AIM)*, méthodologie d'apprentissage de la langue. Au cours des 11 dernières années, la Colombie-Britannique a connu une augmentation de 44 p. 100 du nombre des inscriptions aux programmes d'immersion française dans les écoles publiques. De 29 432 élèves en 1998-1999, elles sont passées à 42 474 élèves en 2008-2009, ce qui représente une proportion sans précédent de 6,5 p. 100 de la population totale d'élèves.

Les normes de rendement du ministère en écriture, en numératie et en responsabilité sociale, adaptées afin de permettre au personnel enseignant d'évaluer la compétence des élèves des programmes d'immersion française dans les domaines de base, sont désormais disponibles pour toutes les écoles d'immersion française. Le ministère a également financé des propositions émanant de ses partenaires en éducation et des districts scolaires offrant les programmes d'immersion française : le Collège Educacentre a offert une journée d'orientation à plus de 100 élèves d'immersion française de la 10^e à la 12^e année; l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon Fraser ont élaboré un cours en ligne intitulé « Gramligne » sur l'apprentissage et l'enseignement de la grammaire; l'Université Simon Fraser a offert à l'intention du personnel enseignant le projet *Postsecondary in French — Teachers* (Le postsecondaire en français — Enseignantes et enseignants), avec des cours supplémentaires en français dans une nouvelle mineure en éducation française, un diplôme de cycle supérieur en éducation française et un autre en pédagogie différenciée, ainsi qu'un programme de maîtrise en éducation.

Le district scolaire 61 (région de Victoria) a élaboré un site Web sur l'immersion française, qui fournit des informations sur la littératie, la numératie, les sciences et les sciences humaines, avec des listes de livres par collection et par niveau, et des informations pour accéder aux éditeurs.

Avec la coopération du DS 41 (Burnaby), le projet « Communauté dans une communauté » a pu être implanté dans les quatre écoles d'immersion de ce district. Dans le DS 22 (Vernon), un projet de mentorat a permis au responsable de la coordination du projet de travailler directement auprès du personnel enseignant et des élèves en salle de classe pour leur montrer comment se servir de la technologie pour créer un milieu d'apprentissage dynamique. Ce travail a été présenté sur le site Web villageglobal.ca et un élève de *Beairsto Elementary School* à Vernon qui avait déménagé en France a pu communiquer toutes les semaines avec sa classe en Colombie-Britannique par vidéoconférence. Ce projet a été une réussite et les résultats de sondage montrent que tant le personnel enseignant que les élèves ont pu en profiter.

Pendant la durée de l'Entente, la division de la Colombie-Britannique et du Yukon de CPF a organisé en moyenne 50 activités socioculturelles en français chaque année pour plus de 10 000 élèves d'immersion française à travers la province : camp familial en français en C.-B., Rencontre en plein air, Rencontre française, festival des écrivains francophones, Charlotte Diamond, Carnaval, *Bilingualism Rocks!*, Cabane à sucre, festivals de films français, camps d'été en français et spectacles pour enfants en français. Cette division de CPF a également organisé des activités provinciales comme le Concours d'art oratoire, le camp familial en français en C.-B et Rencontre CPF.

Les organismes francophones ont offert diverses activités et manifestations culturelles, qui ont permis d'enrichir les compétences linguistiques et la compréhension de la culture française de milliers d'élèves d'immersion française de la Colombie-Britannique : les pièces de théâtre *Des flacons pour Alicia*, *Regarde-moi*, *Le Nez* et *Écran de fumée*; et les programmes éducatifs *Le capteur de rêve* et *le loup : un voyage dans l'imaginaire autochtone* et *La Francophonie autour du globe*. De plus, 16 auteurs et illustrateurs ont visité 154 écoles de la Colombie-Britannique et offert 240 ateliers.

Faire augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés

Cinquante-huit districts scolaires ont offert des possibilités de formation en cours d'emploi aux enseignantes et enseignants d'immersion française et de français de base. Les enseignantes et enseignants ont assisté à des colloques nationaux (ACPI, forum national sur la littératie et Congrès SMART) et provinciaux (Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone (APPIPC) et *British Columbia Association of Teachers of Modern Languages*), ainsi qu'à des ateliers locaux, l'un sur l'approche gestuelle préconisée dans l'AIM et appliquée à l'apprentissage du français langue seconde, et l'autre sur la technologie d'apprentissage à l'aide de l'Internet pour les classes de français langue seconde. Les districts scolaires ont organisé des ateliers pour leurs enseignantes et enseignants de français : stratégies d'enseignement du français langue seconde; évaluation de la langue parlée; mise en œuvre du programme de mathématiques; mentorat; et Jeux olympiques de 2010. La *British Columbia Language Coordination Association* a organisé un colloque de perfectionnement professionnel de deux journées sur les portfolios linguistiques, auquel ont assisté 50 enseignantes et enseignants et coordonnatrices et coordonnateurs linguistiques des districts. L'APPIPC a organisé un congrès provincial pour les enseignantes et enseignants de français langue seconde de toute la Colombie-Britannique, auquel ont participé 190 enseignantes et enseignants en 2005-2006, 350 en 2006-2007 et 634 en 2007-2008.

Les enseignantes et enseignants de français de base et d'immersion française ont eu l'occasion de remettre à niveau leurs compétences linguistiques et pédagogiques : 130 d'entre eux ont fait une demande de bourse en 2005-2006; 147 en 2006-2007; 154 en 2007-2008; et 159 en 2008-2009. Certains ont suivi divers cours, y compris des programmes intensifs d'immersion française, tandis que d'autres ont suivi des cours de maîtrise.

Les étudiantes et étudiants ont eu l'occasion de poursuivre leurs études au postsecondaire en vue de devenir enseignantes et enseignants de français de base et immersion française : 31 d'entre eux ont fait une demande de bourse pour enseignant en formation en français en 2005-2006; 77 en 2006-2007; 96 en 2007-2008; et 92 en 2008-2009.

L'Université de Victoria est fière d'offrir, après des années de préparation, son certificat de spécialisation professionnelle en enseignement en immersion française et son diplôme d'enseignement du français langue seconde à l'école intermédiaire. Il s'agit de deux programmes de formation en cours d'emploi conçus pour répondre à la demande de personnel enseignant qualifié en vue de dispenser les programmes de français langue seconde dans la région de Victoria. Plus de 100 enseignantes et enseignants se sont inscrits à ces programmes.

Offrir aux diplômées et diplômés bilingues l'occasion de mettre à profit leurs compétences

Les élèves d'immersion française ont atteint des niveaux précis de compétence dans quatre domaines essentiels au cours des examens provinciaux. Les élèves des programmes de français de base ont montré quant à eux lors de ces examens qu'ils possédaient des compétences en lecture et en écriture. Onze établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique ont élaboré et offert des cours en français pour les étudiantes et étudiants souhaitant devenir enseignantes et enseignants de français langue seconde ou améliorer leurs compétences linguistiques en français.

L'Université Simon Fraser a élaboré et élargi la gamme des cours offerts en langue française à sa Faculté des lettres et des sciences sociales et à sa Faculté d'éducation, chacune des facultés se faisant aider en cela des services d'un Bureau des affaires francophones et francophiles. L'université a élaboré et lancé en 2004 un programme de baccalauréat en administration publique et en services communautaires d'une durée de quatre ans. Il s'agit d'un programme d'études multidisciplinaire comprenant des cours de sciences politiques, d'histoire, de français, de sciences humaines et des cours en études canadiennes. La majorité des cours sont offerts en français. Ce programme dispensé à un groupe défini d'étudiantes et d'étudiants à la fois, permet aux 25 membres de chaque promotion qui s'y inscrivent de suivre ensemble la série de cours conçue et prévue spécifiquement pour eux.

Le Collège Éducacentre a conçu, élaboré et adapté des programmes et des cours collégiaux de langue française, qui peuvent être pris sur place à Vancouver, à Victoria, à Nanaimo et à Prince George, mais aussi en ligne sur son « campus virtuel ». Chaque année couverte par l'Entente, ce sont en moyenne 5 000 habitantes et habitants de la Colombie-Britannique qui ont eu accès aux programmes collégiaux agréés du Collège Éducacentre et à ses cours hors compte de formation continue.

Des diplômées et diplômés des programmes d'immersion française ont poursuivi leurs études en français : 50 d'entre eux ont fait une demande de bourse d'études en vue d'études postsecondaires en français en 2005-2006; ils étaient 58 en 2006-2007; 87 en 2007-2008; et 97 en 2008-2009. Le programme d'échange d'une durée de six mois entre la Colombie-Britannique et le Québec a continué d'attirer des élèves d'immersion française de 10^e et de 11^e année : 44 élèves y ont participé en 2005-2006; 58 en 2006-2007; 49 en 2007-2008; et 45 en 2008-2009, avec un maximum de 20 écoles.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, français de base et immersion française, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*		Taux de participation**
	Primaire	Secondaire	
2005-2006	178 953	113 727	44,2 %
2008-2009	171 829	109 545	43,7 %
Écart observé	-7 124	-4 182	0,2 %

* Le nombre d'élèves se définit comme le nombre total d'élèves inscrits aux programmes d'enseignement de la langue seconde en Colombie-Britannique et correspond au nombre d'élèves inscrits dans les écoles de langue anglaise de la province. Ces données ont été recueillies par le ministère de l'Éducation, dans le cadre du SADE (Student Achievement Data Exchange).

** On a calculé les taux de participation en divisant le nombre total d'élèves de FLS par le nombre total d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de langue anglaise de la Colombie-Britannique.

Total des investissements en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Colombie-Britannique
Fonds réguliers	25 800 605 \$	25 800 605 \$
Fonds additionnels	12 052 703 \$	12 552 703 \$
Total	37 853 308 \$	38 353 308 \$

*La Commission scolaire de **langue française** (CSLF) continue d'accroître le nombre d'élèves dans ses six écoles françaises en même temps qu'elle continue d'accroître ses programmes.*



*Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance organise des séances de formation pour les quelque 400 enseignantes et enseignants en **immersion française** et en **français de base** dans divers domaines.*

L'Île-du-Prince-Édouard

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard établit et met à jour les programmes d'études pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. De plus, une équipe de la Division des programmes en français assure le perfectionnement des enseignants en ce qui a trait aux nouveaux programmes d'études, à l'appui aux programmes, à la construction identitaire et à l'appréciation de l'espace culturel.

La Commission scolaire de langue française (CSLF) de l'Île-du-Prince-Édouard gère les six écoles de langue française de la province. Les deux commissions scolaires de langue anglaise gèrent quant à elles les programmes de français langue seconde, l'une pour l'est de la province et l'autre, pour l'ouest.

Le Protocole d'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009 (l'Entente) a permis la réalisation de plusieurs initiatives pendant la période couverte. La littératie, la numératie, la refonte des programmes d'études, la mise en œuvre des nouveaux programmes en français langue seconde (FLS), les interventions précoces en lecture et écriture, la programmation postsecondaire font partie des projets qui ont fait avancer l'éducation dans notre province.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

DE LA MATERNELLE À LA 12^E ANNÉE

Formation et perfectionnement des enseignants et des enseignantes

La formation du personnel enseignant occupe une place importante dans l'apprentissage des élèves. Elle vise plus de 75 enseignantes et enseignants de la CSLF. Les progrès accomplis au niveau de la formation peuvent être présentés en trois points. Premièrement, il s'agit des progrès réalisés en ce qui concerne la formation reliée aux programmes d'études, plus précisément, les mathématiques au primaire et au secondaire, les sciences et les sciences humaines au secondaire, la littératie de la 1^{re} à la 6^e année, et l'intégration de la technologie en salle de classe. La province a, par exemple, développé et publié une ressource pédagogique en sciences humaines pour la 6^e année intitulée *L'Île-du-Prince-Édouard : une île à découvrir*.

Deuxièmement, le projet en littératie, dont l'objectif est d'améliorer le rendement de tous les élèves de la maternelle à la 12^e année, prend de l'ampleur et continue de desservir la clientèle d'élèves étudiant en français langue de la minorité. Le service de quatre mentors est désormais offert aux écoles primaires de langue française qui ont développé des plans d'action et d'amélioration en ce qui a trait à la littératie chez les jeunes. Ces plans varient mais peuvent, par exemple, prévoir offrir au personnel de la formation sur place portant sur l'évaluation du rendement des élèves en lecture et élargir leur répertoire de stratégies pédagogiques. De 2007-2008 à 2008-2009, dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans, les directions d'écoles et les équipes écoles en littératie des écoles françaises ont ainsi bénéficié de sessions de formation durant lesquelles on leur a présenté les composantes d'un programme équilibré en littératie et les actions stratégiques à appliquer dans leur école.

Troisièmement, un programme de formation des enseignantes et enseignants en intervention préventive en lecture et écriture (IPLE) a vu le jour en 2005-2006, à l'initiative du Ministère. Il s'agit d'un programme très intense, puisqu'il exige des enseignantes et enseignants de suivre des cours à raison d'un jour par quinzaine. Les interventions préventives visent les élèves qui ont le plus de difficultés en littératie, soit 15 à 20 p. 100 des effectifs. De 2005-2006 à 2006-2007, une enseignante a suivi cette formation. Elle est maintenant certifiée pour former le

personnel enseignant des écoles de langue française et des écoles d'immersion de la province. En 2008-2009, quatre enseignantes des écoles de langue française ont ainsi pu recevoir à leur tour une formation sur place et offrir un service d'IPLE aux élèves francophones de la province. Au total, ce sont 47 élèves de 1^{re} année de quatre écoles de langue française qui ont bénéficié de ce service.

La pédagogie des années multiples est axée sur le regroupement d'élèves d'âges, d'aptitudes et d'intérêts différents, qui représentent un échantillon aléatoire de la population scolaire. Le programme d'études est établi en dehors des divisions par niveau. L'accent est mis sur les résultats d'apprentissage plutôt que sur les contenus. L'évaluation est holistique et qualitative, et non compétitive et quantitative. Les enseignantes et enseignants ayant des groupes de niveaux divers ont reçu une formation à cette pédagogie afin d'apprendre à intégrer celle-ci dans leur salle de classe. On leur a présenté la recherche qui existe dans ce domaine. On les a également informés des outils à utiliser pour mettre en œuvre ce programme dans les écoles, afin qu'ils puissent, par la suite, travailler de façon plus efficace avec les classes à années multiples.

Pour terminer, la province a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration de la Trousse de formation des stratégies en lecture et écriture, projet coordonné par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Cette trousse a été lancée en 2008-2009. Le personnel enseignant a ainsi pu intégrer les stratégies en lecture et écriture aux programmes d'études en français de la 1^{re} à la 3^e année.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

La CSLF continue d'accroître le nombre d'élèves dans ses six écoles françaises en même temps qu'elle continue d'accroître ses programmes. De 2005-2006 à 2008-2009, elle a ainsi étendu son programme d'enseignement pour pouvoir desservir les élèves de la 7^e à la 12^e année dans la région de Kings-Est à Souris. Elle a aussi étendu son programme pour les élèves de la 10^e à la 12^e année à Prince-Ouest. Les effectifs scolaires de la CSLF ont augmenté de 666 à 711.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard cherche toujours à trouver des moyens d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études dans le système francophone, notamment au secondaire. Avec l'ouverture récente de nouvelles écoles dans la province, la CSLF doit chercher à mettre en œuvre les recommandations de son plan stratégique en ce qui concerne le maintien de ses effectifs scolaires, en particulier

au secondaire. Trois défis se présentent : le nombre et le choix de cours, le mode de livraison de ces cours et la promotion, auprès des élèves du secondaire, de l'importance de jouer un rôle actif dans la communauté insulaire à titre de francophones. La CSLF doit aussi réduire le taux de décrochage dans ses écoles.

Dans le rapport intitulé *L'Excellence en éducation* : un défi pour l'Île-du-Prince-Édouard, la province propose une stratégie d'apprentissage sur les métiers afin de mettre l'accent sur les études postsecondaires dans ce domaine et recommande l'évaluation du programme dispensé au secondaire. Pour donner suite à cette recommandation, le Ministère a embauché une conseillère afin qu'elle étudie la question auprès des écoles. Après avoir effectué un sondage auprès des élèves des écoles de langue française, cette conseillère a rencontré des groupes d'élèves, d'enseignantes et enseignants, et de parents, afin de discuter des suivis à apporter au sondage. En 2008-2009, la province a publié le rapport *Vers un secondaire renouvelé* qui fournira des orientations aux écoles de langue française du palier secondaire en vue de trouver des solutions au maintien des effectifs en milieu minoritaire et de lutter contre leur déperdition au profit des écoles anglaises.

Afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle restreinte des petites écoles de la CSLF, une planification créative et unique est nécessaire. Il va sans dire que l'éducation à distance peut combler les besoins éducatifs des élèves de ces écoles. Afin de profiter de l'expertise du personnel enseignant des plus grandes écoles, on a entamé des démarches pour que certains des cours puissent être offerts à distance à d'autres écoles de langue française de la province, notamment pour l'enseignement des sciences, des mathématiques ou autres. Le Ministère a doté les écoles de langue française de six systèmes de vidéoconférence à cet effet. De plus, le travail préliminaire est entamé afin de développer un module de perfectionnement professionnel en ligne qui permettra au personnel enseignant de se perfectionner sur place.

Élaboration et qualité des programmes

La Division des programmes en français du Ministère continue d'élaborer et de réviser les programmes d'études de la langue de la minorité. Entre 2005-2006 et 2008-2009, les conseillères et conseillers pédagogiques ont fait la révision des programmes de français de la 1^{re} à la 6^e année, ceux de mathématiques de la 1^{re} à la 6^e années et de la 7^e à la 9^e année, ceux de sciences humaines de 6^e année et certains cours de sciences du secondaire.

Il est démontré depuis plusieurs années que l'initiation des élèves aux arts est quelque chose de nécessaire, car c'est un moyen d'augmenter l'estime que les élèves ont d'eux-mêmes, ainsi que leurs compétences en communication et leurs résultats scolaires. Le personnel enseignant et des artistes travaillent de concert avec les élèves afin que ceux-ci puissent acquérir de nouvelles connaissances et réaliser des projets favorisant leur apprentissage. En milieu minoritaire, il est important de faire progresser davantage le dossier arts et culture afin que les élèves puissent vivre des expériences enrichissantes. Au cours des années scolaires 2005-2006 et 2006-2007, la province a mis en œuvre le programme *Génie Arts*, qui favorise l'apprentissage des élèves par les arts. Ce programme est axé sur l'intégration des arts au programme d'études régulier, à partir de différentes matières. Depuis le début du programme, au-delà de 50 projets ont vu le jour. D'ailleurs, le dossier de la culture prend de l'ampleur et le Ministère a affecté une conseillère pédagogique à ce dossier.

Niveau postsecondaire

La Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard continue de faire évoluer et d'améliorer les services offerts aux adultes de langue française. Au cours des années 2005-2006 et 2006-2007, elle a mené des campagnes d'information afin de se faire connaître et de faire connaître sa programmation. En juin 2008, le Collège Acadie Î.-P.-É était reconnu par le gouvernement provincial comme étant une institution de formation postsecondaire publique, ce qui lui a conféré un statut public de collège communautaire de langue française. Par ailleurs, la Société éducative a recruté des étudiantes et des étudiants auprès des écoles secondaires de la province (et d'ailleurs), et elle a créé des partenariats avec différents réseaux (p. ex : santé, éducation) et d'autres établissements et organismes intéressés. Afin d'offrir une plus grande variété d'options de formation, elle a développé des alliances collégiales/universitaires.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	699	46,6 %
2008-2009	711	47,4 %
Écart observé	12	0,8 %

* Le nombre d'élèves est calculé à partir du nombre total des inscriptions dans les six écoles françaises de la 1^{re} à la 12^e année au 30 septembre de l'année identifiée.

** Le taux de participation est basé sur le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre de l'année identifiée dans les écoles de langue française par rapport au nombre potentiel d'élèves ayants droits de la province.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Île-du-Prince-Édouard
Fonds réguliers	2 802 094 \$	1 920 668 \$
Fonds additionnels	3 256 982 \$	1 671 713 \$
Total	5 793 978 \$	3 592 381 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

DE LA MATERNELLE À LA 12^E ANNÉE

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance organise des séances de formation pour les quelque 400 enseignantes et enseignants en immersion française et en français de base dans divers domaines. Ces formations peuvent être de trois types. Premièrement, le Ministère offre des formations centrées sur les domaines liés aux programmes d'études, plus particulièrement, le français de la 1^{re} à la 3^e année, les mathématiques au primaire, les sciences au secondaire, les sciences humaines et la littératie. La province a aussi subventionné les commissions scolaires de langue anglaise afin qu'elles puissent délivrer un programme de français intensif (FI) dans leurs écoles. Le personnel enseignant concerné a reçu la formation et l'appui nécessaire afin d'être en mesure d'offrir ce programme aux élèves de la 6^e année.

Deuxièmement, le projet en littératie, qui vise, comme nous l'avons déjà indiqué, à améliorer le rendement de tous les élèves de la maternelle à la 12^e année, continue de desservir

la clientèle de l'immersion française. Tout comme les écoles de langue française, les écoles primaires d'immersion ont développé des plans d'action et d'amélioration par rapport à la littératie chez les jeunes. Ces plans varient mais peuvent, par exemple, prévoir offrir au personnel de la formation, sur place, sur l'évaluation du rendement des élèves en lecture et élargir le répertoire de stratégies pédagogiques du personnel. Les enseignantes et enseignants de la maternelle à la 6^e année des écoles d'immersion bénéficient ainsi des services de deux mentors qui les aident à la mise en œuvre du projet.

Troisièmement, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la formation des enseignantes et des enseignants d'immersion en IPLE. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ce type d'intervention vise les élèves qui ont le plus de difficultés en littératie (soit 15 à 20 p. 100 des effectifs). De 2005-2006 à 2008-2009, le programme de formation à l'IPLE, très intense puisqu'il exige des enseignantes et enseignants une journée de formation toutes les deux semaines, a pu être offert à cinq enseignants des écoles d'immersion. Cette formation leur a été donnée par l'enseignante formée à cet effet et maintenant qualifiée pour assurer la formation en IPLE du personnel enseignant des écoles de langue française et des écoles d'immersion

de la province. Par ailleurs, trois enseignants d'immersion ont suivi un programme de formation propre aux écoles d'immersion afin d'offrir des services d'intervention aux élèves de la 2^e et 3^e année.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

La province de l'Île-du-Prince-Édouard est consciente des efforts qu'il reste à faire afin d'augmenter le nombre d'élèves inscrits dans les programmes de FLS. À cet effet, la commission scolaire anglophone de l'Est a continué d'élargir son programme d'immersion continu en ajoutant les classes de la 3^e à la 6^e année à l'une de ses écoles primaires. La commission scolaire anglophone de l'Ouest a ajouté un programme d'immersion tardive dans l'une de ses écoles. De plus, trois classes de FI en 6^e année ont vu le jour. La province a subventionné l'embauche d'enseignantes et enseignants et l'achat de ressources pour offrir une éducation de qualité aux élèves de ces nouvelles classes.

Élaboration et qualité des programmes

Tout comme elle le fait pour les programmes d'enseignement de la langue de la minorité, la Division des programmes en français continue d'élaborer et de réviser ses programmes d'études pour les cours d'immersion française et de français langue seconde. De 2005-2006 à 2008-2009, les conseillères et conseillers pédagogiques ont effectué une révision des programmes d'immersion française de la 1^{re} à la 6^e année, celle des programmes de mathématiques de la 1^{re} à la 9^e année, et celle des programmes de sciences humaines de la 6^e à la 8^e année.

Depuis plusieurs années, la recherche démontre que les élèves doivent être initiés aux arts car c'est un moyen d'accroître l'estime de soi, les compétences en communication et la réussite scolaire. Les enseignantes et les enseignants et des

artistes travaillent avec les élèves afin que ceux-ci puissent acquérir de nouvelles connaissances et réaliser des projets favorisant leur apprentissage. En français langue seconde, on doit faire avancer davantage le dossier arts et culture afin que les élèves vivent des expériences enrichissantes. En 2005-2006 et 2006-2007, la province a mis en œuvre le programme Génies Arts, qui est axé sur l'intégration des arts aux différentes matières du programme d'études régulier et permet aux élèves de faire un apprentissage par les arts. De 2007-2008 à 2008-2009, au-delà de 25 projets ont vu le jour dans les classes d'immersion. D'ailleurs, le dossier de culture prend de l'ampleur et le Ministère y a affecté une conseillère pédagogique.

Niveau postsecondaire

Depuis septembre 2004, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) offre un programme de baccalauréat en éducation avec spécialisation en enseignement en immersion française. Les facultés de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Université de Moncton, offraient jusque-là des programmes très différents et elles ont fait plusieurs compromis en vue de répondre aux besoins des enseignants des programmes d'immersion. De 2005-2006 à 2008-2009, plus de 15 étudiants ont obtenu leur diplôme. On continue de développer des cours et d'apporter des ajustements afin d'être en mesure de mieux répondre aux futurs enseignantes et enseignants des différents cycles (primaire, intermédiaire et secondaire). L'Université de Moncton doit aussi embaucher du personnel afin d'offrir ces nouveaux cours et d'assurer la supervision des stages. Par ailleurs, l'UPEI offre actuellement un programme de maîtrise en éducation. Les enseignantes et les enseignants de ce programme peuvent faire des recherches en immersion et être accompagnés par des professeurs spécialistes dans le domaine.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	13 624	63 %
2008-2009	12 119	61 %
Écart observé	-1 505	-2 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre total d'élèves de la 1^{re} à la 12^e année inscrits dans les écoles anglaises au 30 septembre de l'année identifiée.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits aux cours de français langue seconde (immersion ou autre) au 30 septembre de l'année identifiée par l'effectif total des écoles de langue anglaise de la province à la même date.

Effectifs et taux de participation : programme d'immersion, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves	Taux de participation
2005-2006	4164	19,0 %
2008-2009	4139	20,9 %
Écart observé	-25	1,9 %

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Île-du-Prince-Édouard
Fonds réguliers	2 026 706 \$	2 614 228 \$
Fonds additionnels	2 172 292 \$	1 114 968 \$
Total	4 198 998 \$	3 729 196 \$

L'aide financière fédérale a **grandement contribué** à l'organisation de conférences provinciales annuelles pour les **directions d'école, les cadres divisionnaires, les partenaires en éducation** et les parents.



Les fonds fédéraux permettent d'offrir un appui aux élèves d'immersion qui **désirent poursuivre** leurs études en français.

Le Manitoba

CONTEXTE

Le chapitre présente certains des résultats atteints entre 2005-2006 et 2008-2009 en ce qui a trait au plan d'action établi par le Manitoba dans le cadre du *Protocole d'Entente Canada-Manitoba relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente).

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

La contribution financière du fédéral facilite l'atteinte des objectifs que le Manitoba s'est fixés pour l'enseignement dans la langue de la minorité. La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est la seule division scolaire de langue française au Manitoba et son territoire s'étend sur une grande partie de la province. En date du 30 septembre 2008, on comptait 4 804 élèves inscrits dans les 23 écoles de la DSFM, soit 38,1 p. 100 d'un potentiel de 12 600 élèves. La DSFM centre ses efforts de recrutement au niveau de la maternelle. De 2005-2006 à 2008-2009, les effectifs scolaires sont passés de 4 569 élèves à 4 804, soit 235 élèves de plus, ce qui représente une hausse de 5,1 p. 100.

Étant donné que les efforts de recrutement d'élèves se font surtout au niveau de la maternelle, la province a utilisé une part du financement octroyé dans le cadre de l'Entente pour appuyer des organismes tels que la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP). Très active au sein de la communauté francophone, la FPCP mène toute une panoplie de projets pour appuyer les parents ayants droit d'enfants d'âge préscolaire. Par ailleurs, une nouvelle école française a ouvert ses portes en avril 2007, dans une collectivité en plein essor située au sud-est de la ville de Winnipeg. Il s'agit du Centre communautaire Léo-Rémilliard qui accueille

des élèves de la 8^e à la 12^e année. Cet ajout contribue grandement au maintien des effectifs solaires de la DSFM en plus d'offrir un autre milieu francophone à la communauté.

Grâce à l'Entente, la Direction des ressources éducatives françaises (DREF) de la Division du Bureau de l'éducation française (BEF) du Ministère de l'Éducation continue d'acquiescer du matériel pédagogique et didactique pour le personnel éducatif travaillant auprès d'élèves de la maternelle à la 12^e année et de leur fournir les services de sa bibliothèque. Celle-ci met plus de 63 000 ressources en langue française à la disposition des écoles et de la population intéressée de la province. En 2008-2009, la bibliothèque du BEF a ainsi prêté plus de 31 000 ressources au personnel enseignant des écoles françaises. Au sein de la DSFM, une bibliotechnicienne voit à l'acquisition de ressources pédagogiques pour les écoles, à leur catalogage et autres activités. En 2008-2009, la DSFM a augmenté le budget alloué aux ressources pédagogiques afin d'augmenter celles-ci dans les écoles.

Dans un souci de recrutement, de francisation et d'appui aux parents ayants droit, la DSFM continue d'offrir un programme de maternelle à temps plein. L'octroi de fonds fédéraux permet d'appuyer les services de garderie gérés par la FPCP à l'intention des poupons, des enfants de niveau préscolaire et des enfants ayants droit scolarisés. Au total, 18 des 20 écoles de la maternelle à la 8^e année administrées par la DSFM offrent ce service, soit dans des locaux adjacents soit dans un local situé tout près de l'école. On offre aussi dans ces garderies un programme de pré-maternelle. Une conseillère à temps plein de la DSFM continue à informer les familles d'union exogame, à les sensibiliser et à les éduquer quant à leurs droits et aux services qui leur sont offerts. Elle offre aussi des sessions de formation aux éducatrices et aux directrices des garderies, aux éducatrices des pré-maternelles et aux intervenantes en jeune enfance.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	4569	36 %
2008-2009	4804	38 %
Écart observé	235	2 %

* Les données sur les effectifs scolaires proviennent de la base de données du Ministère de l'éducation du Manitoba (EIS).

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves fréquentant les écoles de langue française par le nombre potentiel d'ayants droits. Ce nombre est issu des données de Statistique Canada 2006.

Élaboration et qualité des programmes

En 2005-2006, la DSFM a restructuré le programme de francisation pour les élèves de la maternelle à la 12^e année en accordant une attention particulière à la francisation des élèves de la maternelle à la 2^e année. Les écoles font quant à elles des interventions auprès de tous les élèves afin d'élargir le répertoire langagier de ces derniers et ainsi contribuer à leur construction identitaire.

Afin d'offrir un cours de sciences de la nature aux 24 élèves de 9^e année de quatre petites écoles rurales, la DSFM, en partenariat avec le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) et le BEF, jumelé entre eux les élèves de ces écoles

par l'entremise d'une collaboration virtuelle. Pour ce projet intitulé Petites écoles en réseau, chacun des enseignants devait, pendant une période donnée, agir à titre d'enseignant principal et, après avoir reçu une formation sur un ensemble de concepts, former les autres enseignants. Il devait ensuite animer, de façon synchrone sur Internet, une leçon devant les élèves avec l'appui des autres enseignants. Tous les enseignants et les élèves ont été conviés à une rencontre au CUSB afin de participer à des activités scientifiques. Cette rencontre, très appréciée de tous, a aussi permis aux élèves de se côtoyer et elle a été, pour les enseignants, une occasion de perfectionnement professionnel et de collaboration entre collègues et experts en la matière.

Le Collège Louis-Riel, établissement scolaire urbain de la DSFM, offre à ses élèves le Programme du diplôme du Baccalauréat International (BI). Ce programme intéresse non seulement les élèves qui fréquentent le Collège mais aussi ceux des divisions scolaires environnantes pour plusieurs raisons, que ce soit le défi d'obtenir ce diplôme, le sens de la camaraderie et de l'appartenance à un groupe pendant deux ans, le fait que le programme offre une bonne préparation et une transition plus facile à l'université, la possibilité d'obtenir jusqu'à 24 crédits universitaires à la fin de la 12^e année ou des bourses grâce à l'obtention du BI. Les élèves ont le choix entre suivre quelques cours du programme ou l'ensemble des cours requis pour obtenir ce BI. Chaque année, la moyenne obtenue à certains cours s'apparente à la moyenne mondiale et, dans bien des cas, la dépasse.

Six écoles de la DSFM offre un programme alternatif aux élèves de la 9^e à la 12^e qui accusent un sérieux retard d'apprentissage scolaire. Ce programme, qui mène à l'obtention de crédits, tient compte des capacités des élèves en leur offrant un enseignement sur mesure, adapté à leurs besoins. L'enseignement se fait au moyen de projets répartis sur une période de quatre ans. Le programme inclut l'acquisition d'une expérience de travail auprès d'employeurs de la région, dans des secteurs professionnels choisis par l'élève.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

La DSFM compte parmi son personnel une équipe de conseillers pédagogiques qui offrent de la formation au personnel enseignant et aux divers intervenants scolaires. Cette formation est liée à la mise en œuvre des programmes d'études et des initiatives axées sur la réussite de tous les élèves. Ainsi, en 2008-2009, la DSFM a ouvert un centre de formation pédagogique qui peut accommoder au-delà de 600 participants. Une salle y est réservée à la formation en littératie et en numératie et est munie de ressources pédagogiques dans ces deux domaines.

En 2007-2008, le BEF a organisé plusieurs sessions de formation en mathématiques pour les enseignants de la maternelle à la 8^e année de la DSFM. Cela a eu un effet positif sur le rendement des élèves aux évaluations provinciales. Les résultats obtenus en 2008-2009 ont en effet grimpé de 11 p. 100 en 3^e année et de 10 p. 100 en 7^e année par rapport aux résultats de 2007-2008.

Grâce au financement du fédéral, le BEF a développé et distribué, à tous les enseignants de la DSFM aux niveaux scolaires ciblés, un *Ensemble d'outils pour l'évaluation de la lecture, de la 1^{re} à la 4^e année, Français langue première*. Cet ensemble comprend notamment 26 textes d'élèves inédits, qui ont été écrits en fonction d'un degré de difficulté adapté au niveau scolaire en question, et conçus pour fournir des points de repères pouvant guider l'évaluation de la lecture. De plus, le BEF a développé et distribué, à tous les enseignants de la 8^e année, un *Ensemble d'outils pour appuyer le projet d'évaluation en lecture et en écriture, Français langue première*.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Les fonds alloués dans le cadre de l'Entente ont permis d'offrir un appui aux élèves francophones qui désirent poursuivre leurs études en français. En 2008-2009, une soixantaine de finissants ayant le français pour langue maternelle ont reçu une bourse à cet effet. Cela a aussi été le cas de 49 étudiants de niveau postsecondaires qui désiraient suivre un programme d'études en français qui n'était pas offert au Manitoba.

Grâce aux subventions fédérales, la DSFM a pu offrir plusieurs activités culturelles, ce qui a permis aux élèves de renforcer leur identité francophone et leur sentiment d'appartenance à leur communauté linguistique. Par exemple, dans le but de célébrer les acquis des élèves et leurs succès en français, et surtout dans le but de célébrer la langue française dans tous ses mots, la DSFM a organisé, conjointement avec le comité scolaire de l'École de Sainte-Agathe, le *Festival des mots*. Ce festival, organisé chaque année à la fin mai, entre 2003 et 2007, était aussi l'occasion, pour tous les élèves de la DSFM, de présenter leurs travaux artistiques et leurs talents. Il offrait aussi l'occasion à tous les participants, jeunes ou adultes, de perfectionner des habiletés à l'aide de jeux, d'ateliers, de compétitions et de spectacles. Le comité scolaire organisateur s'occupait d'inviter tous les intéressés, c'est-à-dire les membres des diverses communautés scolaires des écoles de la DSFM, ainsi que leurs familles et amis.

Les élèves de la 9^e à la 12^e année de la DSFM continuent de profiter de la *Ligue d'improvisation secondaire tellement époustouflante* (LISTE) qui leur apprend à communiquer et à nouer entre eux des liens durables. Tout en favorisant le développement de toutes sortes de talents tel que l'art oratoire et le jeu théâtral, cette Ligue leur permet d'avoir des rencontres amicales durant lesquelles ils peuvent parler de leurs préoccupations, donner leur point de vue et s'amuser à la folie! Les élèves profitent également de sessions de formation en improvisation offertes par des professionnels du théâtre.

Le programme culturel de la DSFM comprend aussi un volet axé sur la préparation des élèves de la 9^e à la 12^e année en vue d'en faire les leaders de demain. Travaillent à ce volet les Jeunes Manitobains des conseils associés (JMCA), un regroupement composé de quatre (4) représentants de chaque école secondaire de langue française. Les JMCA qui se rencontrent trois fois durant l'année scolaire, font la promotion de la culture et de la langue françaises, favorisent la compréhension des intérêts des jeunes et encouragent la participation de ces derniers au sein de la DSFM. Ils les amènent ainsi à assumer pleinement leur rôle de citoyen et à se montrer actifs, responsables et critiques au sein de la société franco-manitobaine. Les JMCA assurent aussi l'échange information entre la DSFM et les élèves. Chaque année, les membres des conseils d'élèves, ceux de la LISTE et ceux des JMCA qui souhaitent jouer un rôle actif dans la vie de l'école peuvent, s'ils le souhaitent, participer à des camps de leadership d'une durée de trois jours et deux nuits, dans un site enchanteur. Au retour, les élèves doivent appliquer ce qu'ils ont appris dans leur travail au sein du conseil des élèves et des autres comités scolaires.

En plus de la DSFM, plusieurs organismes culturels et artistiques du Manitoba assurent la vitalité francophone de la province. Les subventions fédérales couvrent une partie des frais encourus pour appuyer la programmation scolaire de ces organismes, qui vise les élèves de la maternelle à la 12^e année. En 2008-2009, le festival du film Cinémental a accueilli plus de 1 500 élèves et 100 enseignants dans le cadre de sa programmation scolaire. Ses organisateurs ont distribué un cahier pédagogique à chaque enseignant afin de l'aider à préparer ses élèves avant qu'ils ne voient le film choisi. Le Cercle Molière (troupe de théâtre français du Manitoba) est un autre organisme qui a su mettre à profit les fonds du fédéral pour sa programmation scolaire. Tout au long de l'année scolaire 2008-2009, plus de 2 900 élèves ont assisté aux représentations données par le *Théâtre du grand cercle*.

Accès à l'enseignement postsecondaire

Un des objets du plan d'action du Manitoba était d'élargir l'éventail des projets d'enseignement à distance en français, offert par le CUSB. En juin 2006, le CUSB a signé un protocole d'entente avec deux collèges communautaires canadiens (la Cité collégiale, en Ontario, et le Collège communautaire, au Nouveau-Brunswick — Campus de Dieppe) pour l'offre du certificat de Webmestre — option Multimédia. Ce programme est offert entièrement par Internet et vise à préparer la clientèle étudiante à occuper un poste de webmestre au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise qui désire avoir une présence sur le Web. À la fin du programme, les étudiantes et les étudiants possèdent les compétences de base de webmestre requises pour gérer des projets d'élaboration de sites Web, de programmes, mettre à jour et assurer la sécurité des sites, effectuer les liens menant à des bases de données, intégrer des éléments multimédias et monter des sites Internet de commerce électronique. Dans le cadre du partenariat établi entre les trois établissements, le Collège a créé et mis en place deux cours : *Animation pour Internet I* et *Animation pour Internet II*. Par ailleurs, il continue à contribuer activement à la gestion du partenariat.

Le protocole d'entente signé avec ses deux partenaires a, en effet, été révisé en 2008-2009, lui accordant un rôle accru. Le CUSB a élaboré deux autres cours, offerts à l'automne 2010. Le nouveau protocole d'entente reconnaît le Collège comme partenaire dans deux autres volets du certificat de Webmestre : Webmestre — général et Webmestre — programmation. Les quatre cours sous la responsabilité du CUSB font dorénavant partie intégrante des trois volets du programme Webmestre.

Ce partenariat permet au CUSB d'offrir un plus grand éventail de programmes en français de façon collaborative et tout en assurant un bon rapport qualité-prix.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Manitoba
Fonds réguliers	14 160 700 \$	25 091 500 \$
Fonds additionnels	13 945 000 \$	13 945 000 \$
Total	28 105 700 \$	39 036 500 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

L'octroi de fonds fédéraux facilite l'atteinte des objectifs que le Manitoba s'est fixés pour l'enseignement de la langue seconde officielle. De 2005-2006 à 2008-2009, les effectifs scolaires du programme d'immersion française sont passés de 17 604 élèves à 18 563, soit 959 élèves de plus ou une hausse de 5,4 p. 100. En 2008-2009, les élèves d'immersion représentaient 10,3 p. 100 de l'ensemble des effectifs scolaires (de 180 098 élèves au niveau de la province), répartis dans 99 écoles et 22 divisions scolaires. Sur ces 99 écoles, 36 d'entre elles sont à voie unique, c'est-à-dire qu'elles sont exclusivement des écoles ou des centres d'immersion, tandis que 63 d'entre elles sont à deux voies. Le nombre d'élèves d'immersion en langue française qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires est passé de 759 élèves en 2006 à 787 en 2009.

L'aide financière du fédéral permet au Ministère d'appuyer plusieurs organismes communautaires à vocation éducative dans la promotion du français au Manitoba. Ainsi, les sites Web de *French for Life* et de *French for Career Options*, projets développés par l'association *Canadian Parents for French Manitoba* (CPF-MB), l'Association manitobaine des directeurs d'immersion et la Manitoba Association of Teachers of French, continuent de connaître un énorme succès dans la promotion de l'apprentissage du français. Les divisions scolaires offrant un programme d'immersion française travaillent également au maintien de leurs effectifs et au recrutement d'élèves, en particulier auprès des parents d'enfants d'âge préscolaire. Elles organisent des séances

d'information pour ces parents afin de les informer, de les sensibiliser et de les éduquer quant à leurs droits et aux autres services qui leur sont offerts. En 2006-2007, la Division du BEF a tenu un forum de promotion de l'enseignement de la langue seconde auprès des directions générales des divisions scolaires, des directions d'écoles et des responsables de l'enseignement du français langue seconde (FLS) dans cinq régions du Manitoba. Quarante-neuf personnes y ont participé. Une représentante du BEF a par la suite rendu visite aux quatre divisions non représentées au forum.

En 2008-2009, l'appui financier de la province et de Patrimoine Canada ont permis au BEF de procéder à la révision, à la publication et à la diffusion d'un dépliant faisant la promotion des écoles de langue française, des écoles d'immersion française et des cours de français de base ainsi qu'une carte affichant toutes les écoles dispensant un programme d'immersion au Manitoba. Le BEF a distribué ce matériel publicitaire dans les écoles, à CPF-MB, et à la Société franco-manitobaine en vue de sa diffusion auprès des autres organismes de promotion du fait français au Manitoba.

L'aide financière accordée dans le cadre de l'Entente a contribué, comme nous l'avons indiqué précédemment, à enrichir la bibliothèque du BEF de nouveaux ouvrages pédagogiques et didactiques pour le personnel éducatif des écoles primaires et secondaires du Manitoba, et à offrir à ce personnel les services de cette bibliothèque. Sur les 63 000 ressources en langue française mises à la disposition des écoles et de la population intéressée de la province, la bibliothèque a ainsi prêté plus de 39 000 ressources aux professionnels de l'enseignement des écoles d'immersion françaises et des écoles anglaises en 2008-2009.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, programme d'immersion française, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	17 604	9,5 %
2008-2009	18 563	10,3 %
Écart observé	959	0,5 %

* Les données sur les effectifs scolaires proviennent de la base de données du Ministère de l'éducation du Manitoba (EIS).

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves qui suivent un programme d'immersion par l'ensemble des effectifs des écoles publiques du Manitoba.

Élaboration et qualité des programmes

En 2008-2009, le BEF a achevé son projet de recherche-action en Communication orale au quotidien. Les fonds alloués par le gouvernement fédéral ont contribué pour une part au financement du projet. L'étude menée visait à faire le point sur la qualité de la langue utilisée par les élèves d'immersion, de la maternelle à la 12^e année, dans leurs interactions orales en français. Le BEF a ensuite établi et mis à l'essai des principes directeurs et des stratégies possibles pour combler les lacunes langagières relevées. Le document d'appui qui résulte de ces travaux est sorti à l'automne 2010, accompagné d'un DVD destiné au personnel enseignant afin de les aider à objectiver leurs pratiques et à préciser davantage leur enseignement de la langue française. Ce projet, et les autres projets de recherche-action menés précédemment serviront à en orienter un nouveau qui visera, celui-là, à concevoir une approche différente pour l'organisation et la présentation du programme d'études et ainsi mieux orienter l'enseignement du FLS de la maternelle à la 12^e année.

Avec les fonds octroyés dans le cadre de l'Entente, le BEF a développé et distribué, à tous les enseignants des écoles d'immersion, aux niveaux scolaires ciblés, un *Ensemble d'outils pour l'évaluation de la lecture, de la 2^e à la 5^e année, Français langue seconde-immersion*. Cet ensemble comprend, entre autres, 26 textes d'élèves inédits, qui ont été écrits en fonction d'un degré de difficulté adapté au niveau scolaire en question, et conçus pour fournir des points de repère pouvant guider l'évaluation de la lecture. Plusieurs instances au niveau pancanadien continuent de se procurer cet ensemble ainsi que celui de FL1. De plus, le BEF a développé et distribué à tous les enseignants de la 8^e année un *Ensemble d'outils pour appuyer le projet d'évaluation en lecture et en écriture, Français langue seconde-immersion* et un DVD accompagné d'un document d'appui présentant des principes d'intégration de l'évaluation au processus de l'enseignement-apprentissage, au jour le jour, auprès d'élèves d'immersion française de la 5^e à la 8^e année du programme d'immersion française. Trois autres outils pour l'évaluation de la compréhension en lecture, *Tâches et éléments de réponses qui accompagnent les textes de la Collection de textes*, un pour la 6^e année, un autre pour la 7^e année, immersion longue, et un troisième, pour la 7^e année, immersion courte, ont également été développés et distribués aux enseignants de ces niveaux scolaires.

Afin d'appuyer les divisions scolaires qui ont mis à l'essai les projets pilotes de français intensif (FI) et de français approfondi (FA), le BEF a procédé, de 2005-2006 à 2008-2009,

à l'évaluation orale et écrite des élèves inscrits à ces cours, se chargeant de l'administration des tests, de leur correction puis de l'analyse statistique des résultats. Le BEF, qui a adopté la méthode statistique utilisée par les chercheurs Claude Germain et Joan Netten pour analyser les résultats des élèves en FI et FA, est maintenant en mesure d'offrir ce service aux écoles dispensant ces cours. Il peut ainsi leur fournir un rapport divisionnaire et un profil descriptif pour chaque élève inscrit aux cours de FI ou de FA. Les directions d'école peuvent communiquer aux parents les progrès de leur enfant.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

L'aide financière fédérale a grandement contribué à l'organisation de conférences provinciales annuelles pour les directions d'école, les cadres divisionnaires, les partenaires en éducation et les parents, afin de les informer des développements récents en immersion. Au mois de décembre 2007, le BEF a annoncé le lancement de l'ouvrage *French Immersion in Manitoba, A Handbook for School Leaders*. À cette occasion, 175 personnes ont participé à une séance d'orientation afin de se familiariser avec le contenu de ce nouvel ouvrage. Le BEF a élaboré des documents d'appui comme par exemple, le guide *À vos marques, prêts, partez! A Must-Have Guide for Teachers*, élaboré en collaboration avec les conseillers pédagogiques des divisions scolaires et l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, en 2008-2009 et tiré à 10 000 exemplaires, afin d'appuyer l'enseignement-apprentissage en français de base. De plus, le BEF a formé une équipe pouvant offrir des séances de formation professionnelle et de soutien à la mise en œuvre du FI et du FA. Il a également formé une équipe qui pourra offrir des séances de formation sur l'évaluation orale la correction de l'écrit en FI et en FA. Grâce aux analyses statistiques des résultats obtenus par les élèves, les écoles peuvent se tenir informées quant à leur degré d'efficacité à implanter leur approche de l'enseignement du FI et du FA.

En 2007-2008, le BEF a mis sur pied le projet Collabaunord qui cible le personnel enseignant des écoles élémentaires administrées par les trois divisions scolaires du Nord de la province. Deux groupes de conseillers pédagogiques se sont rendus sur les lieux afin d'y offrir des séances d'orientation et de formation. Le but visé est d'établir des communautés de professionnels en éducation et ainsi donner un nouvel élan au programme d'immersion française et à l'enseignement des cours de français de base.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Les fonds fédéraux permettent d'offrir un appui aux élèves d'immersion qui désirent poursuivre leurs études en français. En 2008-2009, une soixantaine de bourses ont été accordées à des finissants des écoles d'immersion tandis que douze bourses ont été accordées à des étudiants de niveau postsecondaire qui désiraient suivre un programme d'études en français qui n'était pas offert au Manitoba.

Les fonds fédéraux et provinciaux permettent également d'appuyer la programmation scolaire de divers organismes culturels et artistiques, destinée aux élèves d'immersion et à ceux qui suivent le cours de français de base. À titre d'exemples, dans le cadre de son programme scolaire Théâtre du grand cercle, le Cercle Molière continue d'offrir des spectacles pour les élèves de la 7^e à la 12^e année, de faire des tournées dans les écoles pour les élèves de la 4^e à la 6^e année et d'organiser le Festival théâtre-jeunesse. Ce dernier est un grand rassemblement des jeunes des écoles françaises et d'immersion du Manitoba de la 7^e à la 12^e année, auxquels s'ajoutent, depuis 2008-2009, ceux des écoles de la Saskatchewan et du Nunavut. Les élèves y présentent leurs pièces (souvent des créations collectives) à leurs pairs, à leurs parents, au grand public. Ce festival en était à sa 39^e saison en 2009. CPF-MB continue, quant à lui, d'organiser diverses activités : Concours d'art oratoire en français, qui a lieu au mois de mai, sur une journée, et comprend 25 catégories de compétition; *Camp Soleil*, d'une durée d'une semaine, qui a lieu l'été pour les élèves d'immersion de neuf (9) collectivités de la province. CPF-MB a aussi offert des ateliers sur des thèmes variés comme la conversation, les beaux-arts et l'artisanat, le théâtre, l'étude de la nature, ainsi que des activités sportives, comme la natation et autres sports et jeux. Il a aussi organisé pour les élèves d'immersion des *Camps d'improvisation* en français se déroulant en fin de semaine, avec des ateliers axés sur les jeux de communication, les sports et les jeux d'équipe; des *Tournées*

culturelles effectuées à l'automne et au printemps, assorties d'ateliers, et qui mettent en vedette des chansonniers, des troupes de danse et des comédiens; et enfin des *Ateliers de théâtre*, dirigés par des spécialistes de Chiens du soleil (troupe de théâtre du CUSB), les Danseurs de la Rivière Rouge (troupe de danse canadienne française) et le Cercle Molière (troupe de théâtre français du Manitoba).

Accès à l'enseignement postsecondaire

L'Entente a permis le maintien et le développement de la capacité du Service de perfectionnement linguistique (SPL) du CUSB. Le SPL est un service d'appui à l'enseignement qui a pour mandat d'évaluer les compétences langagières de la clientèle étudiante et d'offrir des moyens d'enrichissement linguistique. Le SPL cherche à répondre avec le plus de souplesse possible aux besoins linguistiques de la population étudiante de premier cycle et de second cycle du CUSB. Bien que la plupart des services et programmes offerts par le SPL s'adressent principalement à la clientèle étudiante, certains d'entre eux répondent aux besoins des membres du personnel.

L'intégration de la langue aux diverses disciplines est un axe de développement prioritaire du SPL. Le comité de travail établi à l'automne 2007 poursuit ses travaux et des projets pilotes ont été lancés en sciences infirmières et en sociologie. En raison de l'évaluation positive de ces projets, menée au printemps 2008, le projet a été poursuivi et élargi en 2009-2010.

En somme, le SPL constitue une ressource importante pour le CUSB sur divers plans : les services linguistiques à l'intention des étudiantes et étudiants, le soutien à l'enseignement des langues, l'appui en matière de rédaction offert au personnel ainsi que l'évaluation des compétences langagières pour le CUSB et pour des partenaires externes.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Manitoba
Fonds réguliers	15 189 300 \$	27 855 700 \$
Fonds additionnels	5 055 000 \$	5 055 000 \$
Total	20 244 300 \$	32 910 700 \$

*En 2005-2006 la mise à l'essai touchait **23 classes**,
et **44** en 2006-2007. Tout le **personnel enseignant** affecté
à ces classes **avait reçu une formation à la pédagogie**
sous-tendant le programme.*



*En 2008-2009, au sein du **secteur**
francophone, on comptait **98 écoles**
relevant de **cinq districts scolaires**
et **31 119 élèves.***

Le Nouveau-Brunswick

CONTEXTE

Une des plus importantes caractéristiques du système scolaire néo-brunswickois est ce qu'on appelle la dualité. Cela signifie que chaque communauté linguistique officielle du Nouveau-Brunswick dispose de sa structure de gouvernance et de son réseau d'écoles primaires et secondaires. Cette dualité s'applique également au ministère de l'Éducation de la province. On y trouve donc deux secteurs linguistiques parallèles, dotés chacun d'un sous-ministre. Chaque secteur linguistique est responsable d'élaborer ses programmes d'études et d'évaluation. En 2008-2009, au sein du secteur francophone, on comptait 98 écoles relevant de cinq districts scolaires et 31 119 élèves. Le secteur anglophone comptait 77 272 élèves répartis dans 232 écoles et 9 districts scolaires.

Dans le cadre de *l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick relatif à l'enseignement du français langue première, et du français langue seconde, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente), la province a mis en œuvre deux plans d'action distincts pour l'enseignement du français langue première, et celui du français langue seconde (FLS), d'une durée de quatre ans chacun, soit un plan pour les programmes ordinaires et un autre qui comportait des stratégies complémentaires. Tous deux sont conformes aux priorités établies par la province dans le Plan d'apprentissage de qualité dressé pour la période de 2002 à 2012, et tous deux ont été établis en fonction de la nature unique de la province.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Afin d'enrichir le milieu d'apprentissage des élèves de la minorité linguistique, des initiatives ont été prises à l'échelle de la province pour offrir aux enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick des moyens de diversifier leurs méthodes pédagogiques et de moderniser leur enseignement.

Depuis 2004, la province du Nouveau-Brunswick s'est donné comme objectif principal d'améliorer les résultats des élèves et de mettre en place les services nécessaires pour que tous puissent réussir à l'école. Cette importante ambition d'améliorer la qualité des apprentissages est appuyée par un ensemble d'activités de perfectionnement pédagogique pour les divers intervenants et intervenantes du système.

En 2005-2006 et 2006-2007, la priorité a été donnée à des champs précis de la formation : littératie, didactique des mathématiques, didactique des sciences, nouveaux programmes d'études et francisation. À cet effet, plusieurs centaines d'enseignantes et enseignants de la maternelle à la 8^e année ont participé à des formations en littératie. Le travail s'est poursuivi pour améliorer la qualité des interventions auprès des élèves qui éprouvent des difficultés en lecture. On a d'ailleurs constaté une amélioration significative des résultats obtenus entre les années scolaires 2004-2005 et 2008-2009. En ce qui concerne la lecture à haute voix, voici le pourcentage d'élèves à avoir atteint :

2004-2005	51 %
2005-2006	58 %
2006-2007	63 %
2007-2008	70 %
2008-2009	72 %

Voici les résultats en ce qui concerne la lecture silencieuse :

2004-2005	60 %
2005-2006	63 %
2006-2007	70 %
2007-2008	73 %
2008-2009	73 %

L'ensemble des enseignantes et enseignants de mathématiques et de sciences de la 6^e à la 8^e année ont reçu sept jours de perfectionnement reliés à la didactique dans leur discipline respective. Par ailleurs, des enseignants du primaire ont pu suivre des journées de formation en mathématiques et, plus précisément, sur la nouvelle trousse de dépistage et d'intervention PRIME. Des formations ont naturellement été offertes pour appuyer la mise en œuvre des programmes d'études dans diverses disciplines : français, arts, anglais langue seconde (ALS), sciences, mathématiques, sciences humaines, formation personnelle et sociale, métiers et éducation physique. Il est à noter que ce perfectionnement ciblait en grande partie les enseignantes et enseignants du secondaire, afin de les aider à mettre en œuvre les programmes modifiés du fait de la réforme à ce niveau.

La province du Nouveau-Brunswick possède un réseau universitaire qui permet à sa population de poursuivre des études à ce niveau dans l'une ou l'autre des langues officielles. L'Université de Moncton, la seule université généraliste exclusivement de langue française à l'extérieur du Québec, offre une variété de programmes et de cours à la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, dans ses trois campus situés respectivement à Edmundston, Shippagan et Moncton. En ce qui concerne la formation des directions d'école, des fonds alloués dans le cadre de l'Entente ont été investis dans le programme de formation en administration scolaire offert par le réseau universitaire de la province. Par ailleurs, le campus d'Edmundston a pris des mesures pour favoriser la pédagogie en milieu universitaire en développant une banque de ressources pédagogiques en ligne et en offrant à son personnel des activités de perfectionnement et d'échange sur la question. De 2005-2006 à 2008-2009, l'Université de Moncton a ainsi offert une cinquantaine d'ateliers de formation pédagogique à ce campus et développé de nouvelles ressources pédagogiques afin d'améliorer la qualité d'enseignement et d'appuyer le corps professoral.

Les collègues communautaires de la province ont pour leur part instauré un programme de formation pour leur personnel enseignant afin que celui-ci acquière les compétences de base nécessaires à l'utilisation des technologies éducatives. La Formation de base en éducation des adultes (FBÉA) pour les nouveaux enseignants, la formation pour l'utilisation de la technologie en salle de classe avec généralisation de l'utilisation du système *Blackboard*, et divers ateliers sur les méthodes et les outils pédagogiques sont autant de facettes qu'a prise la formation professionnelle continue du personnel enseignant au sein du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

Durant la période couverte par l'Entente, et grâce au partenariat établi avec l'Université de Moncton, le CCNB a eu 139 inscriptions d'enseignants (incluant la 1^{re} et la 2^e année du programme) dans le cadre de la FBÉA. Ce programme permet à tout nouvel enseignant n'ayant pas de formation en éducation d'ajouter des compétences pédagogiques aux compétences techniques pour lesquelles il a été embauché.

Le développement des compétences techniques s'est aussi poursuivi durant cette période, dans le souci d'une meilleure intégration des technologies en salle de classe. De même, des ateliers pédagogiques divers ont permis aux enseignants de se tenir au courant des tendances dans ce domaine.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Accroître le nombre d'élèves dans les écoles de la langue de la minorité est l'un des principaux objectifs du Nouveau-Brunswick à ce chapitre. Les actions entreprises visaient à favoriser le maintien de l'effectif scolaire et, surtout, à créer un foyer d'épanouissement culturel où chaque élève puisse construire son identité.

De 2005-2006 à 2008-2009, un ensemble d'actions ont été posées à l'échelle provinciale et celle des districts scolaires afin d'assurer, dans les écoles de langue française, une présence importante de la culture francophone, acadienne et d'ailleurs. À cet effet, de nombreux spectacles et événements à caractère culturel ont été présentés à l'ensemble des élèves néo-brunswickois. De plus, à partir de 2005-2006, des animatrices et animateurs culturels ont travaillé dans un grand nombre d'écoles pour définir le profil culturel de celles-ci et les aider à définir leurs besoins. À partir de cette période également, les activités organisées l'ont été dans une perspective d'apprentissage, avec laquelle l'animation pédagogique prend un nouveau sens.

Grâce au programme GénieArts, les arts se sont faits plus présents dans les salles de classe. Le programme offre aux jeunes la possibilité de travailler avec des artistes chevronnés à la réalisation de projets artistiques liés aux différentes matières du programme d'études. GénieArts favorise une meilleure appréciation de la culture et des arts, éveille la créativité des élèves et leur permet de faire la connaissance d'artistes de leur milieu. Entre septembre 2005 et juin 2009, ce sont plus de 250 projets qui ont ainsi été mis en œuvre.

La Semaine du patrimoine et la Semaine provinciale de la fierté française ont continué d'occuper une grande place dans toutes les écoles de langue française au Nouveau-Brunswick. Les élèves ont pu vivre ces moments importants au cours desquels la culture et la langue sont au premier plan.

Relativement au niveau universitaire, au cours des années 2005-2006 à 2008-2009, l'Université de Moncton a adapté 10 cours en vue de les dispenser à distance, ce qui a mené au lancement, à l'automne 2007, du nouveau programme de maîtrise en administration des affaires. La première cohorte à suivre ce programme comptait 80 étudiants et le nombre d'inscriptions aux divers cours était d'environ 267 en 2008-2009. Il faut également mentionner le développement, en collaboration avec les collèges communautaires, d'un nouveau programme de 1^{er} cycle en criminologie, la création de deux nouveaux programmes de deuxième cycle en études acadiennes ainsi que le développement et le lancement à la Faculté d'ingénierie du nouveau programme avec mineure en technologie, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Éducation.

L'Université de Moncton a aussi entièrement restructuré son site web de façon à le centrer sur les besoins de l'étudiant. Elle a réussi à contrer l'impact du déclin démographique de la province par le recours à de nouvelles initiatives de recrutement. Celles-ci ont permis de maintenir le niveau d'inscriptions au-delà des 5 000 étudiants, d'atteindre un taux de pénétration record de 31 p. 100 dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et d'augmenter les inscriptions de 9 p. 100 dans les programmes de 2^e et de 3^e cycle.

Au cours des années 2005-2006 à 2008-2009, l'Université de Moncton a octroyé environ 1 300 bourses d'études afin de promouvoir l'accès aux études universitaires en français. Cette initiative ciblait tout particulièrement certains groupes, à savoir les étudiants francophones en provenance des régions minoritaires canadiennes, les étudiants entreprenant des études de second cycle en droit et en administration publique, les étudiants étrangers, les étudiants en traduction, en foresterie et en agroforesterie ainsi que les femmes suivant des études en ingénierie.

Par ailleurs, au cours de l'année 2005-2006, a eu lieu le lancement d'un nouveau programme d'appui à la réussite des études universitaires. Ce programme comprenait un projet de passerelle entre les écoles secondaires et l'université, des mesures d'intégration et d'adaptation à la vie universitaire pour les nouveaux étudiants et étudiantes, l'ouverture de plusieurs centres de réussite dans les diverses facultés et l'encadrement académique et social nécessaire à la réussite des études. Par suite de l'implantation de ce programme, l'Université de Moncton a réussi à améliorer de façon significative le taux de persévérance de ses étudiants, particulièrement au niveau de la 1^{re} année. Le taux de persévérance global se situe maintenant à 87,1 p. 100.

De son côté, le CCNB a misé sur divers services afin de veiller à la meilleure intégration possible de sa population étudiante et, en particulier, à celle des étudiants et étudiantes ayant des besoins spéciaux. Les centres d'aide à l'apprentissage mis en place dans chacun de ses campus visent à favoriser le dépistage là où cela est nécessaire et à mettre en place des services pour les besoins déjà identifiés.

Les services aux étudiants ont mis l'accent notamment sur l'appui à la gouvernance étudiante, sur les activités de leadership et sur les échanges inter campus. En 2008-2009, 91 p. 100 se disaient satisfaits de la qualité des activités étudiantes.

De plus, une panoplie d'initiatives ont été initiées afin de mieux faire connaître la réalité postsecondaire collégiale à la population du Nouveau-Brunswick, à celle des autres provinces et territoires et à l'échelle internationale, ainsi que de promouvoir l'accès à ce niveau d'études. Tous les efforts possibles ont été déployés pour atteindre ces objectifs. Mentionnons pour exemples la participation aux salons d'emploi, la diffusion du programme « L'étudiant d'un jour », qui permet à des élèves du secondaire de vivre une journée au CCNB, l'amélioration constante de son site Internet

ou encore l'ajustement de ses campagnes de marketing. Tel que mentionné plus haut, l'aide à l'intégration des personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou autres a aussi contribué à favoriser la persévérance de la population étudiante. Enfin, l'augmentation du nombre de cours en ligne a joué un rôle important dans les efforts menés pour offrir un accès plus large aux études postsecondaires collégiales.

Élaboration et qualité des programmes

Afin de favoriser la réussite de tous les élèves, le ministère de l'Éducation s'est engagé à offrir des programmes additionnels qui permettent aux écoles de tenir compte des particularités de leur milieu. En effet, en raison de la diversité de l'environnement social et linguistique qui existe dans la province, il est nécessaire d'offrir des services et des programmes qui tiennent compte de cette diversité.

Au niveau de la maternelle, le niveau de préparation des enfants varie grandement d'un enfant à l'autre. Reconnaisant le fait que le développement de l'enfant au cours des années précédant l'entrée à la maternelle est critique, le ministère de l'Éducation a élaboré un programme de littératie familiale pour appuyer les parents et leur enfant. Dix conseillères en intervention préscolaire ont été embauchées afin d'intervenir dans les districts scolaires auprès des familles dont les enfants sont à risque et ce, au cours de l'année qui précède l'entrée de ces derniers en maternelle. Ces conseillères avaient pour rôle de donner aux parents les outils nécessaires afin qu'ils puissent stimuler le développement de leur enfant.

Il est également de la responsabilité de l'école d'accueillir les enfants de parents ayant droit qui parlent peu ou ne parlent pas le français en leur offrant les services nécessaires pour renforcer leurs connaissances et leur maîtrise de la langue de la minorité. Le nombre d'élèves ayant reçu des services de francisation a nettement augmenté pendant la durée de l'Entente. De 500 élèves en 2005-2006, ce nombre est passé à près de 800 en 2008-2009.

Au Nouveau-Brunswick, les cours en ligne permettent aux écoles rurales d'offrir un éventail de cours au choix, de la 10^e à la 12^e année, qu'elles ne seraient pas en mesure d'offrir autrement. Durant chacune des quatre années de l'Entente, plus de 1 400 élèves francophones ont ainsi suivi un ou plusieurs des 21 cours offerts en ligne.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'Université de Moncton, qui offre à tous ses étudiants et étudiantes un programme obligatoire de formation en français, a développé un projet important de réforme afin d'adapter ce programme aux diverses disciplines enseignées et d'améliorer la communication écrite et orale des étudiantes et des étudiants. Au cours de la période de 2005-2006 à 2008-2009, l'Université de Moncton a également mis en œuvre quatre (4) nouveaux programmes de formation à temps partiel et à distance. Le nombre de cours offerts à distance est ainsi passé à plus de 80 cours, suivis par plus de 1 600 étudiants, ce qui reflète une augmentation de l'ordre de 73 % du nombre des inscriptions à temps partiel et à distance.

Dans le domaine des arts et de la culture, la population étudiante francophone de la province a réalisé une cinquantaine d'activités artistiques et culturelles. Au nombre de ces activités figurait la présentation annuelle d'un atelier d'opéra dans les écoles secondaires.

Conformément au plan d'action établi dans le cadre de l'Entente, l'Université de Moncton a nettement intensifié son programme de recherches en sciences humaines et en éducation en triplant le nombre de ses publications, qui est passé à environ 300 productions scientifiques chaque année. Elle a réussi à se montrer plus compétitive auprès des grands conseils subventionnaires comme le Conseil de recherches en sciences humaines. Afin d'appuyer ses programmes de recherche, l'Université a enrichi ses ressources bibliothécaires électroniques et imprimées, en particulier celles du Centre d'études acadiennes. Elle a également mis en œuvre un processus de numérisation de documents afin d'assurer un meilleur accès aux ressources bibliothécaires.

Par ailleurs et afin d'assurer un enseignement à la fine pointe de la technologie, l'Université de Moncton a équipé de nombreuses salles d'enseignement en conséquence et amélioré ses infrastructures de communication de réseau et de réseau sans fil.

Au niveau des études collégiales, pour assurer une adéquation entre la formation et le marché de l'emploi, le CCNB a mis en place 20 nouveaux programmes pendant la durée de l'Entente. Il a augmenté sa capacité d'accueil de 493 places régulières supplémentaires, faisant passer le nombre de places disponibles à 2 776 (en dehors de ses programmes d'études générales, de pré-technologie et de formation en langue seconde). Par ailleurs, l'adaptation des programmes et des cours afin de pouvoir les offrir en ligne s'est poursuivie, ce qui a permis de mettre en ligne 20 programmes et près de 300 cours collégiaux.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

En septembre 2003, le secteur francophone de l'éducation de la province amorçait la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime pédagogique basé sur la division de l'année scolaire en deux semestres d'école à cinq cours. Ce changement a demandé une mise à jour de l'ensemble des programmes d'études de la 9^e à la 12^e année. Durant la période de 2005-2006 à 2008-2009, les écoles de langue française ont mis en œuvre les nouveaux programmes d'études pour l'ensemble des disciplines. De plus, plusieurs cours au choix ont été élaborés et mis en œuvre dans les disciplines suivantes : métiers, sciences, mathématiques, langues secondes et étrangères, arts et sciences humaines. Au primaire, on a effectué la mise à jour et l'implantation des programmes d'études en mathématiques, en ALS, en formation personnelle et sociale, en sciences et en éducation artistique.

En juillet 2007, le ministère de l'Éducation a effectué le lancement de l'ouvrage *Histoire des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick*. Produit par la maison d'édition La Grande Marée, ce manuel est depuis utilisé en 3^e, 4^e et 5^e année. Au cours de la même année, on a également amorcé un projet de rédaction d'un recueil de pièces de théâtre acadiennes. Plus de 200 pièces ont été répertoriées afin d'être évaluées. Soulignons également l'achat d'un grand nombre de ressources en vue d'appuyer la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études, adaptés, le cas échéant, pour répondre davantage aux besoins et à la réalité des jeunes néo-brunswickois.

Autre fait important, l'Université de Moncton a réussi à offrir un programme de formation d'administration scolaire, destinée aux directions d'écoles, à une vingtaine d'étudiants et étudiantes à plein temps, et à plus de 125 étudiants et étudiantes à temps partiel ou à distance. Durant la période couverte par l'Entente, 73 francophones ont été formés et certifiés en vue d'assumer les responsabilités de direction ou de direction adjointe d'école. De plus, l'Université a offert une formation à une vingtaine d'étudiants et étudiantes inscrits à plein temps, et à une soixantaine d'autres inscrits à temps partiel ou à distance, ainsi qu'à des enseignants et enseignantes ressources francophones afin d'améliorer leurs compétences dans ce domaine et de répondre aux besoins des écoles.

De 2005-2006 à 2008-2009, le CCNB a procédé à la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance, par suite de l'instauration de la dualité au niveau collégial. Cette nouvelle structure se compose de deux entités distinctes, le CCNB et le *New Brunswick Community College* (NBCC). La période transitoire vers une autonomie complète de chaque entité a été marquée par une révision complète des programmes et des politiques et procédures liées à la prestation de la formation. Le développement de services centraux comme les Services éducatifs et l'adoption, par les services aux étudiants, d'un plan de marketing font partie des mesures qui ont permis de relever les défis en matière de recrutement de la clientèle étudiante. En 2008-2009, cette clientèle s'est dite satisfaite à 88 % de la qualité de l'enseignement et à 91 % pour ce qui est des services reçus.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Les compétences pédagogiques et linguistiques du personnel enseignant sont essentielles à l'efficacité de l'enseignement d'une langue seconde. Le ministère de l'Éducation a donc créé des bourses à l'intention des membres de ce personnel qui souhaitent poursuivre des études de français et de pédagogie. De 2005-2006 à 2008-2009, 163 enseignantes et enseignants ont ainsi obtenu une bourse pour participer à un programme d'été de français langue seconde (FLS). La participation à ce programme de formation doté de bourse a évolué de la façon suivante : été 2005, 43 enseignantes et enseignants; été 2006, 41; été 2007, 40; et été 2008, 39. Les participants et participantes ont pu aller suivre leur formation soit à l'Université de Moncton-Shippagan soit au Centre nautique de l'Istorlet, aux Îles-de-la-Madeleine.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	33 460	29,14 %
2006-2007	32 353	28,88 %
2007-2008	31 725	28,77 %
2008-2009	31 119	28,71 %
Écart observé	2 341	0,43 %

* Le nombre d'élèves est obtenu à partir des effectifs scolaires des écoles de langue française, enregistrés au 30 septembre de chaque année scolaire.

** Le taux de participation est calculé en divisant les effectifs scolaires des écoles de langue française par l'ensemble des effectifs de la province enregistrés au 30 septembre de chaque année scolaire.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Nouveau-Brunswick
Fonds réguliers	53 172 302 \$	460 297 715 \$
Fonds additionnels	11 965 698 \$	30 208 772 \$
Total	65 138 000 \$	490 506 487 \$

Des fonds ont aussi été versés directement aux conseils scolaires pour financer le perfectionnement du personnel enseignant en français et en pédagogie de la langue seconde. Celui-ci a eu lieu sous la forme d'ateliers organisés dans chacun des neuf districts scolaires.

Les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 ont été respectivement la quatrième et la cinquième année du projet pilote de français intensif en 4^e et 5^e années. En 2005-2006 la mise à l'essai touchait 23 classes, et 44 en 2006-2007. Tout le personnel enseignant affecté à ces classes avait reçu une formation à la pédagogie sous-tendant le programme. La direction des écoles participant à la mise à l'essai avait aussi reçu une formation pour être en mesure de réagir vis-à-vis des observations du personnel enseignant, tout comme c'était le cas des spécialistes en apprentissage du FLS, de chacun des neuf districts scolaires.

À partir de l'année scolaire 2007-2008, le programme de français intensif a été considéré comme un programme de FLS ordinaire, et les écoles ont eu l'autorisation de l'appliquer, même s'il faisait alors l'objet d'un examen officiel et que les recommandations n'étaient pas encore connues. Dès cette époque, les neuf districts scolaires anglophones ont commencé à travailler à ce dossier du français intensif. Au total, 38 nouvelles classes de ce type se sont ouvertes durant l'année scolaire.

Au terme de consultations exhaustives, on a annoncé le lancement d'un nouveau modèle pédagogique de FLS en août 2008 avec, pour principe directeur, que tous les élèves du programme d'anglais principal suivent des cours intensifs de français pendant une période de cinq mois, en vertu d'une méthode pédagogique axée sur l'alphabétisation (soit un minimum de 270 heures), suivie de 45 heures d'enseignement complémentaires au semestre suivant.

Les directions d'école pouvaient choisir d'implanter le programme sur une période trois ans, mais dès septembre 2008, toutes les écoles accueillant des élèves de 5^e année, à l'exception de quatorze d'entre elles, implantaient le programme de français intensif à titre de programme ordinaire de FLS pour les élèves du programme d'anglais principal. En 2008-2009, 71 autres écoles leur emboîtaient le pas. L'instauration du programme de français intensif a exigé un perfectionnement professionnel à grande échelle. Tous les enseignants et enseignantes qui allaient le donner pour la première fois ont suivi une formation de cinq jours.

Après avoir suivi le programme de français intensif de 5^e année, les élèves peuvent choisir, pour la 6^e année, entre un programme de français « post-intensif » ou un programme d'immersion tardive en français. Entre 2005-2006 et 2008-2009, on a élaboré et mis à l'essai des modules de français post-intensif dans des classes de la 6^e à la 8^e année et on a commencé à préparer des modules pour les classes de 9^e et de 10^e année. La formation des enseignantes et enseignants en vue de la délivrance des modules de français post-intensif a commencé en 2005-2006 et s'est poursuivie jusqu'en 2008-2009. Pendant l'année scolaire 2008-2009, ce sont environ 60 nouvelles classes, réparties dans 42 écoles au total, qui ont commencé à offrir les modules de français post-intensif de 6^e année; 25 classes autres, réparties dans 20 écoles, celui de 7^e année; et 15 autres, réparties dans 15 écoles, celui de 8^e année. Ces chiffres représentaient une augmentation significative pour la 6^e année et une augmentation constante pour les classes de 7^e et 8^e années. Les enseignants et enseignantes qui n'avaient jamais donné ces modules de français post-intensif ont suivi une formation de quatre jours. Les districts scolaires ont bénéficié d'une aide financière pour offrir un soutien de suivi aux enseignantes et enseignants de français intensif et post-intensif ayant reçu une formation provinciale initiale.

Au printemps de 2005, les enseignantes et enseignants du français de base de la 1^{re} à la 4^e année ont reçu une formation en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau programme d'études en français de base en septembre 2005. Dans certains districts scolaires, le personnel enseignant affecté à ces cours a suivi une formation sur l'Accelerated Integrated Method (AIM) (méthode intégrée accélérée), méthode d'enseignement de la langue, privilégiée dans le cadre du nouveau programme. Le personnel enseignant de français de base au cycle intermédiaire (de la 6^e à la 8^e année), a pu se familiariser avec le nouveau programme de français de base en septembre 2005. L'étape suivante a été l'instauration de nouveaux programmes d'études et de nouvelles ressources au secondaire dans les classes subséquentes.

Après l'annonce des changements prévus au programme de FLS en août 2008, est venue l'instauration de situations d'apprentissage visant à amorcer l'enseignement de la langue et de la culture française de la maternelle à la 3^e année. Le personnel enseignant de la 1^{re} année s'est vu offrir une formation à ce sujet en décembre 2008, puis de janvier à mars 2009.

La formation du personnel enseignant en développement de la littératie s'est poursuivie de façon exhaustive pendant toute la durée de l'Entente, surtout au primaire (de la 1^{re} à la 3^e année). Cette formation était axée sur une perspective équilibrée de la littératie, qui met l'accent sur la lecture partagée et la lecture guidée, de même que sur l'écriture partagée et l'écriture autonome. Au cours des dernières années de l'Entente, la formation a aussi permis au personnel enseignant de la 4^e à la 6^e année de maîtriser les méthodes les plus efficaces qui soient en matière de pédagogie de la lecture et de l'écriture. On a mis l'accent sur les stratégies de développement de la littératie dans toutes les classes du cycle intermédiaire et de la fin du secondaire.

Les enseignantes et enseignants débutant en français de base et en immersion française ont participé à une formation préparatoire qui consistait en un jumelage avec un mentor connaissant la matière et l'échelon du programme. De 2007 à 2009, on a mis l'accent sur la création de communautés d'apprentissage professionnel dans tout le système. Par ailleurs, la province a créé l'Institut de leadership éducationnel, et quelques enseignantes et enseignants du programme d'immersion française ont participé à la formation qui y est offerte.

Diverses possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes dans les matières au programme de l'immersion française, notamment en sciences humaines de la 3^e à la 9^e année, en santé au niveau intermédiaire, en sciences aux niveaux de la 9^e et de la 10^e années, en biologie de 11^e année ainsi qu'en santé et en éducation physique aux niveaux de la 9^e et de la 10^e années. Le personnel enseignant du FLS et les spécialistes du domaine ont suivi une formation sur l'usage de la Trousse d'appréciation de rendement en lecture : Immersion française — Quatrième à la sixième année. Cette trousse, mise au point pour les écoles du Canada Atlantique, permet de mieux suivre les progrès des élèves en lecture, de la 4^e à la 6^e année. L'introduction de nouveaux programmes de mathématiques a nécessité des sessions de perfectionnement exhaustives pour le personnel enseignant de la 4^e à la 8^e année.

Le perfectionnement professionnel axé sur l'utilisation efficace de la technologie a suscité l'intérêt d'enseignants et d'enseignantes de toute la province du Nouveau-Brunswick. Le but était d'optimiser l'utilisation de l'ordinateur bloc-notes à l'appui de l'enseignement et de l'apprentissage.

L'Institut de recherche en langues secondes de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) a engagé un associé à la faculté pour aider à l'enseignement des cours de méthodologie en FSL. Celui-ci a développé plus de 50 ateliers de formation pédagogique qui ont été offerts à environ 1 500 enseignants de FLS pendant la durée de l'Entente. L'Institut a également développé de nouvelles ressources pédagogiques afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'appuyer le corps professoral au palier provincial et national.

Pour sa part, l'Université de Moncton a offert, conjointement avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, une formation à 59 enseignants affectés à l'enseignement des programmes d'immersion dans les écoles anglophones de cette province et ce, au cours des quatre années de l'Entente.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Par leur participation à des activités socioculturelles, les élèves consolident leurs compétences linguistiques et prennent davantage conscience de leur milieu culturel. Chaque année de l'application de l'Entente, le Nouveau-Brunswick a affecté une part des fonds accordés dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) à la création d'expériences enrichissantes sur le plan culturel en français. Au nombre de ces expériences, mentionnons des rencontres avec écrivains et artistes (art, musique, danse, théâtre et ateliers) en milieu scolaire; des excursions dans des collectivités et des sites historiques francophones (ex. : ville de Québec, Village acadien, le pays de la Sagouine, les dunes de Bouctouche, La Savonnerie Olivier); des camps de plein air pour l'apprentissage expérientiel; un concours d'art oratoire; le forum du Français pour l'avenir (élèves du secondaire); des foires patrimoniales et des cours de cuisine française. Mentionnons aussi une collaboration entre élèves francophones et élèves anglophones, coordonnée par Dialogue Nouveau-Brunswick. Certains districts scolaires ont participé au programme *Good for Kids* (bon pour les enfants), qui consiste à offrir des activités en français pour stimuler le développement de la langue parlée chez les jeunes, sensibiliser ces derniers à la culture francophone et leur permettre d'acquérir des stratégies de lecture.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, certains districts scolaires ont acheté des cédéroms de musique francophone, souscrit à des abonnements à des journaux en langue française (par ex. : *L'Acadie Nouvelle*), et fait l'acquisition de magazines, de calendriers, d'affiches et de livres en français pour stimuler l'appréciation et la compréhension de la culture francophone.

D'autres districts ont proposé aux directions d'école et à quelques membres du personnel enseignant, et ce, pour la première fois en 2008-2009, des activités de perfectionnement professionnel sur les moyens de créer un milieu d'apprentissage réellement bilingue et de promouvoir ainsi la langue et la culture française. Ces activités s'inscrivaient dans un projet pilote de préparation à la mise en œuvre provinciale de la Politique sur les milieux d'apprentissage bilingues, prévue pour septembre 2010.

Le programme d'échange scolaire avec la province de Québec s'est poursuivi pour les élèves de 10^e et 11^e années. Des élèves du Nouveau-Brunswick ont ainsi été jumelés à des élèves du Québec, chacun passant trois mois dans la province de l'autre. Pendant l'année scolaire 2005-2006, 21 élèves du Nouveau-Brunswick ont participé à l'échange, et 17 en 2006-2007. Leur nombre a diminué considérablement en 2007-2008, passant à 11, pour rebondir à 22 en 2008-2009.

De 2005-2006 à 2008-2009, le Nouveau-Brunswick a participé aux programmes fédéraux de moniteurs et monitrices de langue Accent et Odyssée, et au programme de bourses d'études Explore, tous administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. (Consulter les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour en savoir plus sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Des bourses d'études ont aussi été offertes aux élèves des programmes de français de base et d'immersion française de 9^e et 10^e années qui souhaitaient participer à quatre semaines d'immersion française à l'Université de Moncton en juillet. En 2005-2006, 90 élèves y ont pris part, et 94 en 2006-2007. Ces chiffres ont peu varié en 2007-2008 et en 2008-2009, avec une participation de 92 et de 89 jeunes, respectivement. La difficulté est de voir à ce que la totalité des élèves suivent le programme de quatre semaines jusqu'au bout.

De son côté, l'UNB a octroyé 4 bourses d'études pendant la durée de l'Entente afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études supérieures en didactique des langues secondes. Elle a également contribué à deux bourses par année pour des étudiants au niveau du baccalauréat en didactique du FLS.

Élaboration et qualité des programmes

De 2005-2006 à 2008-2009, le Nouveau-Brunswick a poursuivi l'élaboration de programmes de FLS et ébauché un nouveau programme d'études pour appuyer les arts du langage en français en immersion tardive. La rédaction du guide interprovincial d'élaboration des programmes de français intensif pour la 5^e année et de modules pour les programmes de français post-intensif de la 6^e à la 8^e année s'est également poursuivie. L'élaboration d'un module de français post-intensif pour la 9^e et la 10^e année a commencé. Dans le cadre d'une étude sur l'implantation du programme de français intensif en 4^e année, on a élaboré des modules de formation pour ce niveau. Enfin, la province a ébauché un guide pour le programme interprovincial de français intensif de la 5^e année.

À l'été 2008, au terme de consultations exhaustives, les services au secteur anglophone du ministère de l'Éducation ont annoncé un certain nombre de changements au programme de FLS, souhaitant que 70 p. 100 de tous les élèves qui terminent le secondaire soient fonctionnellement bilingues. Ces changements sont les suivants :

- report du début de l'immersion en français de la 1^{re} à la 3^e année;
- conception de situations d'apprentissage pour initier les élèves à la langue et à la culture françaises de la maternelle à la 3^e année;
- démarrage de l'enseignement du français pré-intensif (4^e année), du français intensif (5^e année) et du français post-intensif (de la 6^e à la 12^e année) en remplacement du français de base (de la 1^{re} à la 12^e année);
- mise en œuvre d'une politique sur les milieux d'apprentissage bilingues;
- démarrage d'un programme mixte de FLS en 11^e et en 12^e années permettant aux élèves qui atteignent le niveau intermédiaire en français de base de suivre les cours avec leurs camarades de l'immersion française.

En 2008-2009, l'élaboration du programme de français « pré-intensif » de 4^e année a beaucoup progressé, tout comme celle de situations d'apprentissage conçues pour sensibiliser les élèves de 1^{re} année à la langue et à la culture françaises. Les spécialistes de l'apprentissage du FLS et autres spécialistes du ministère de l'Éducation ont travaillé avec un groupe d'experts dans le domaine à la création d'un cadre d'élaboration du nouveau programme d'immersion française (devant commencer en 3^e année).

En octobre 2008, le ministre de l'Éducation a formé un Comité consultatif ministériel sur l'enseignement du FLS, qui a eu, pendant deux ans, le double mandat, d'importance cruciale, que voici :

- conseiller le ministre quant à l'orientation générale à adopter pour l'élaboration, l'application et l'évaluation des programmes d'études en FLS;
- le conseiller en vue d'élaborer une politique de milieu d'apprentissage bilingue dans toutes les écoles où le FLS est enseigné.

On a ajouté de nouveaux cours au programme d'immersion française en 2005-2006 et 2006-2007, soit sciences humaines en 6^e, 7^e et 9^e années, et éducation à la santé au niveau intermédiaire. Toujours en immersion, on a élaboré de nouveaux programmes de mathématiques pour les classes de la 4^e à la 7^e année (en 2007-2008) et pour les classes de 5^e et de 8^e année (en 2008-2009). Enfin, entre 2006-2007 et 2008-2009, on a élaboré de nouveaux programmes d'éducation physique et de santé pour la 9^e et la 10^e année et d'autres en biologie, pour la 11^e et la 12^e année, qui ont été traduits à l'intention des classes d'immersion.

L'acquisition de ressources textuelles à l'appui de diverses matières enseignées dans les classes d'immersion en français se résumait ainsi : en 2005-2006, ressources en sciences humaines et sciences de la nature pour la 1^{re} et la 2^e années; ressources en mathématiques pour la 3^e et la 4^e années et ressources en sciences humaines pour la 7^e année; en 2006-2007, ressources en mathématiques pour la 5^e et la 6^e années et ressources en sciences humaines pour la 6^e année; et enfin, en 2005-2006 et 2006-2007, ressources en écriture pour tout le primaire.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, on a procédé à l'acquisition centralisée de ressources en français à l'appui des programmes d'études, soit : ouvrages complémentaires de sciences humaines pour les classes de 7^e et de 9^e années (immersion) et ressources en mathématiques pour les 4^e, 6^e et 7^e années (immersion); ouvrages de perfectionnement professionnel en mathématiques (immersion, de la 1^{re} à la 3^e année); ressources pour le français de base en 10^e et en 11^e années (*Ça marche* et *Communi-Quête*); et enfin *Ma trousse d'écriture* pour les classes de la 7^e à la 10^e année.

En 2008-2009, on a acheté d'autres ressources en français à l'appui des programmes d'études : nouveaux manuels en mathématiques pour la 5^e et la 8^e années (immersion française); ressources liées aux situations d'apprentissage proposées aux élèves de 1^{re} année (nouveau programme); aide à la présentation de la langue et de la culture françaises (livres de grand format et de petit format, cédéroms de chansons et ressources musicales connexes à l'intention du personnel enseignant; cédéroms de danses françaises et matériel pédagogique connexe, ressources en ligne); tableaux d'éducation physique en français; ressources pour les cours de santé et d'éducation physique de la 9^e et la 10^e années. Ont été également acquises de nouvelles ressources pour le programme d'immersion tardive de 6^e année. Les écoles ont acheté des ressources additionnelles complémentaires liées à littératie.

À mesure de l'implantation progressive du programme de français intensif et post-intensif dans l'ensemble de la province, on a doté le personnel enseignant des ressources visant à favoriser l'obtention des résultats attendus. Du fait de l'implantation à grande échelle du français intensif en 5^e année en 2008-2009, les achats de documentation ont été considérables cette année-là.

Outre les aides perçues pour l'élaboration de programmes, les districts scolaires ont obtenu des aides directes sous la forme de subventions pour la mise en œuvre des nouvelles classes d'immersion française.

Par ailleurs, d'autres fonds ont été versés aux districts scolaires pour que les écoles puissent venir en aide aux élèves du programme d'immersion précoce éprouvant des difficultés d'apprentissage du français. En 2005-2006, la province a engagé 28 enseignantes et enseignants leaders en littératie auxquels elle a confié le mandat d'aider les élèves et aussi, d'aider les enseignantes et enseignants du programme d'immersion à trouver des méthodes pédagogiques efficaces. En 2008-2009, ce nombre est descendu à 20. On a toutefois offert les services de mentors en vue d'appuyer les interventions auprès des élèves de la 3^e à la 5^e année ayant des difficultés en mathématiques.

Le ministère de l'Éducation évalue le rendement des élèves des programmes d'immersion française en lecture, en écriture, en mathématiques et en sciences. Il évalue aussi la compétence orale des élèves en français, qu'ils suivent les cours de base, les cours de français intensif ou les cours d'immersion. Durant chacune des années scolaires de la période de 2005-2006 à 2008-2009, on a évalué le rendement des élèves de 2^e année des programmes d'immersion en arts du langage en français, tant en lecture qu'en écriture. Les résultats font état d'une progression continue. Depuis 2006-2007, les élèves de la 4^e année des programmes d'immersion française sont évalués de la sorte et, chaque année, les résultats ont attesté une amélioration continue. De 2005-2006 à 2008-2009, la province a aussi évalué le rendement en mathématiques des élèves de 5^e et de 8^e année des programmes d'immersion. En 2006-2007, on a mis à l'essai une évaluation en sciences auprès des élèves de 6^e année, projet qui a été reconduit jusqu'en 2008-2009. Enfin, chaque année, de 2005-2006 à 2008-2009, les élèves de 10^e année du programme d'immersion française ont été évalués en lecture et en écriture.

Le ministère de l'Éducation évalue aussi la compétence orale des élèves à la fin de la 12^e année et l'a donc fait chaque année d'application de l'Entente. L'évaluation vise les élèves qui ont continué à suivre des cours de français de base ou d'immersion française, et presque tous en saisissent l'occasion. En 2005-2006, 1 200 élèves de 12^e se sont présentés à l'entrevue; ce nombre est passé à 1 345 en 2006-2007, à 1 501 en 2007-2008, et à 1 471 en 2008-2009.

En 10^e année, un groupe d'élèves sélectionnés au hasard, soit environ 10 p. 100 des élèves des programmes de français de base et d'immersion française, est invité à passer un entretien. Cette épreuve orale a lieu tous les deux ans. En 2005-2006, 530 élèves de 10^e année y ont participé. En 2007-2008, où avait lieu la troisième évaluation aléatoire de ce type, 671 élèves des programmes de français de base, d'immersion précoce et d'immersion tardive y ont participé.

Les élèves qui ont participé à la mise à l'essai du programme de français intensif en 5^e année et de français post-intensif qui lui faisait suite de la 6^e à la 8^e année, ont été évalués de deux manières : une entrevue destinée à mesurer leur compétence en expression orale et un test écrit indépendant. Ces deux types d'évaluation ont eu lieu en 2005-2006 et en 2006-2007.

Le projet pilote de français intensif a montré qu'au moins 70 p. 100 des élèves étaient en mesure d'atteindre un niveau de compétence orale fondamental ou faible. À ce niveau, les élèves sont capables de formuler des phrases simples et de participer à une conversation très simple de manière assez spontanée. Cinquante-huit pour cent des élèves qui ont participé aux évaluations orales de 2008-2009 avaient atteint, voire dépassé, l'objectif fixé par la province d'un niveau « fondamental faible » (sur ce total, 20 p. 100 y sont parvenus et 38 p. 100 ont dépassé ce niveau).

En ce qui concerne l'Université de Moncton, le nombre de ses inscriptions à temps plein ou à temps partiel en FLS a atteint 1 646 étudiants pendant la durée de l'Entente. Elle a adapté trois de ses cours de FLS en vue de leur délivrance en ligne. Elle a mis en œuvre un programme d'appui destiné aux élèves du secondaire ayant suivi un programme d'immersion française afin de faciliter leur intégration à une université francophone, notamment leur inscription aux cours du Groupe-pont, qui accueille chaque année une quarantaine d'étudiants ayant un niveau supérieur de FLS. Par ailleurs, en ce qui concerne l'ALS, on a constaté une amélioration importante de l'accès aux cours d'ALS dans les trois campus, avec un nombre d'inscriptions dépassant les 1 000 étudiants par année. Enfin, l'Université a réalisé 27 activités de type divers, les unes liées aux programmes d'études, les autres, culturelles, en alternance avec l'Université Mount Allison. Des projets de collaboration professorale entre ces deux communautés linguistiques ont également vu le jour dans un souci de promouvoir de meilleures relations entre ces deux universités.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Chacun des neuf districts scolaires bénéficie des services de spécialistes de l'apprentissage du français, dont le rôle est d'offrir un soutien à la mise en œuvre des programmes de FLS dans les écoles de la province. En prévision des nouveaux programmes annoncés en 2008, la province a ajouté une personne à l'effectif en place dans chacun des districts. Au printemps 2008, deux autres spécialistes de l'apprentissage du FLS ont été engagés à titre permanent au ministère de l'Éducation. L'une de ces personnes s'est vu confier la responsabilité principale du secteur de l'immersion et l'autre, celle des programmes de français pré-intensifs, intensifs et post-intensifs.

Toujours par suite des changements annoncés en août 2008 et au terme de vastes consultations quant aux programmes de FLS, voici les divers programmes de français maintenant offerts au Nouveau-Brunswick dans le secteur anglophone de l'éducation : immersion française précoce (en vertu d'un droit acquis) et immersion française tardive (à partir de la 6^e année), français de base et français intensif. L'immersion dès la 1^{re} année a été éliminée en septembre 2008, tout comme le français de base de la 1^{re} à la 4^e année. En 2005-2006, environ 26 p. 100 de l'effectif scolaire étaient inscrits à des programmes d'immersion française. Cette proportion est passée à environ 27 p. 100 en 2006-2007, pour revenir à 26 p. 100 l'année suivante. Compte tenu de la diminution de l'effectif scolaire global, le nombre d'inscriptions en immersion française est resté stable. En nombre absolu, l'effectif des élèves d'immersion française a diminué de 2 061 en 2008-2009, un résultat attribuable en grande partie à l'élimination du point d'entrée en 1^{re} année en septembre 2008.

En 2005-2006 et en 2006-2007, les élèves du Nouveau-Brunswick qui ne suivaient pas le programme d'immersion ont suivi le programme de français de base de la 1^{re} à la 10^e année, à l'exception de ceux et celles qui ont participé au projet pilote de français intensif et de français post-intensif. Le programme de français intensif a été reconnu comme programme ordinaire en juin 2007 et, conséquemment, les écoles primaires ont pu l'adopter. Les écoles qui ont choisi

de l'instaurer et celles qui l'offraient déjà ont pu mettre fin au programme de français de base de la 1^{re} à la 4^e année et instaurer des modules de français de 10 heures en 3^e année et de 20 heures en 4^e année.

C'est en 2008-2009 que le programme de français intensif a été instauré en 5^e année. Toutes les écoles comptant une 5^e année à l'exception de 14 d'entre elles l'ont fait. Ces 14 écoles ont continué d'offrir un programme de français de base en 3^e et en 4^e années du moins.

De 2005-2006 à 2008-2009, l'Institut de recherche en langues secondes de l'Université du Nouveau-Brunswick a pris part à la réalisation de trois projets de recherche-action aux niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire. À la fin de 2008-2009, un seul projet de recherche avait abouti alors que les deux autres se poursuivaient. L'Institut a engagé un associé à la faculté à titre d'assistant de recherche dans ces projets. Au niveau des études de second cycle, un étudiant de maîtrise a terminé son mémoire tandis qu'un candidat au doctorat a entamé ses recherches en 2007. Le résultat des recherches menées a été présenté par les membres de l'Institut à plusieurs conférences sur le plan national et des articles ont été publiés à ce sujet dans des revues scientifiques et professionnelles.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Nombre d'élèves ^{**}	Taux de participation ^{**}
2005-2006	66 212	81,38 %
2008-2009	42 925	55,54 %
Écart observé	-23 287	-25,84 %

^{*} Les chiffres ci-dessus ont été recueillis annuellement par la Direction générale des politiques et de la planification du ministère de l'Éducation. Les chiffres de l'année 2005-2006 comprennent environ 650 enfants de maternelle qui fréquentaient des classes regroupant la maternelle et la 1^{re} année et qui ont donc participé au programme de français de base.

^{**} Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre total d'élèves inscrits aux cours de FLS (immersion, français intensif et français de base) pour l'année donnée par le nombre total d'inscriptions à l'échelle de la province au cours de la même année.

Effectifs scolaires et taux de participation par type de programme : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves* : Français de base et français intensif	Taux de participation** : français de base et français intensif	Nombre d'élèves* : Immersion	Taux de participation** : Immersion
2005-2006	44 686	54,90 %	21 526	26,45 %
2008-2009	24 267	31,39 %	18 658	24,14 %
Écart observé***	-20 419	-23,51 %	-2 868	-2,31 %

* Les chiffres du tableau ont été recueillis par la Direction générale des politiques et de la planification du ministère de l'Éducation sur une base annuelle.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre total d'élèves inscrits, pour l'année donnée, à un programme de FLS donné (immersion, français intensif ou français de base) par le nombre total d'élèves inscrits la même année à l'échelle de la province.

*** Il importe de noter les facteurs qui ont influé sur ces chiffres. D'abord, au cours de l'année scolaire 2008-2009, le programme de FLS du secteur anglophone a été considérablement modifié. Le programme d'immersion française de 1^{re} année a été éliminé, tout comme le programme de français de base, de la 1^{re} à la 4^e année. Deuxièmement, l'effectif scolaire global a diminué, passant de 81 360 en 2005-2006 à 77 288 en 2008-2009. Enfin, les 4 976 élèves de 1^{re} année auxquels on a présenté en 2008-2009 des situations d'apprentissage en guise d'introduction à la langue et à la culture francophones ne sont pas comptés ici.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Nouveau-Brunswick
Fonds réguliers	16 887 697 \$	84 019 297 \$
Fonds additionnels	4 366 258 \$	5 911 260 \$
Total	21 253 955 \$	89 930 557 \$

Les fonds ont financé des activités qui ont contribué à sensibiliser les adolescents et adolescentes à l'importance d'apprendre, de comprendre et d'apprécier la culture francophone.



Le nombre des inscriptions dans les écoles de langue française a continué d'augmenter pendant les quatre années de l'Entente.

La Nouvelle-Écosse

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Contexte

Grâce à la contribution versée par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde officielle, 2005-2006 à 2008-2009 (l'Entente), la Nouvelle-Écosse a pu offrir des programmes de qualité, au primaire et au secondaire, par l'intermédiaire du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Le CSAP est le seul conseil scolaire dédié à l'enseignement de la langue de la minorité francophone qui soit autorisé par la province à dispenser un programme d'études en français langue première (FLP). Le nombre des inscriptions dans les écoles de langue française a continué d'augmenter pendant les quatre années de l'Entente, en dépit d'une baisse continue du nombre des inscriptions dans les écoles de langue anglaise.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Pendant la durée de l'Entente, nombre d'enseignantes et d'enseignants ont profité de bourses accordées par le ministère de l'Éducation, sur approbation du CSAP, pour suivre des cours de perfectionnement en méthodologie, ou des cours menant à une maîtrise en éducation (langue française) ou en administration scolaire. De 2005-2006 à 2008-2009, le nombre de demandes de bourse de maîtrise dans ces deux domaines a augmenté de 34 p. 100. Durant cette même période, le nombre de demandes de bourses de perfectionnement en méthodologie ou de perfectionnement général a augmenté de 41 p. 100.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

De 2005-2006 à 2008-2009, la province a apporté, dans le cadre de l'Entente, divers types d'aides financières aux élèves et aux étudiants et étudiantes francophones afin que ceux-ci puissent poursuivre leur éducation en langue française. Plusieurs centaines d'étudiants et d'étudiantes ont obtenu des bourses d'études diverses pour continuer leurs études en langue française au niveau postsecondaire. Le nombre des demandes de bourses pour suivre un programme de baccalauréat en arts ou en éducation a augmenté de 52 p. 100 pendant la durée de l'Entente. Ce nombre a augmenté de 22 p. 100 en ce qui concerne les demandes dans d'autres disciplines. Dans le même temps, la participation aux camps d'été commandités par la province avec la contribution du gouvernement du Canada, a aussi augmenté. Ces camps, intitulés Adocamp et Amicamp, sont organisés par la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) pour rassembler des enfants et des jeunes acadiens et francophones, et leur permettre d'accroître leur appréciation de la langue française et de leur culture acadienne et francophone.

Élaboration et qualité des programmes

Durant la période couverte par l'Entente, le ministère de l'Éducation procédait à la mise à l'essai d'une nouvelle approche visant la délivrance de ses programmes, intitulée le Programme des écoles publiques. Celui-ci a été implanté à long terme en juillet 2009. Selon cette approche, la responsabilité de l'élaboration du programme d'études est déléguée aux conseils scolaires. Le Ministère conserve toutefois le pouvoir statutaire d'approuver l'application, dans les écoles publiques, des programmes ainsi élaborés. Le nombre de programmes de cours offerts aux élèves de FLP par l'intermédiaire du Programme des écoles publiques, a considérablement augmenté pendant la durée de l'Entente. C'est ainsi qu'a été mis en œuvre dans toutes les écoles du CSAP le programme Intervention préventive en lecture-écriture^{MD}. Le CSAP a aussi pu accroître ses effectifs de mentors en littératie et en numératie, ce qui a eu des effets positifs sur le niveau de rendement des élèves. Quelques écoles du CSAP ont ouvert de nouvelles classes, comme cela a été le cas de l'École de la Rive-Sud, qui s'est enrichie d'une nouvelle classe de 12^e année, et beaucoup ont ajouté de nouveaux cours, enrichissant ainsi la gamme des cours au choix offerte dans les écoles de langue française.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Une aide substantielle de base a été fournie en vue de la mise en œuvre de « Grandir en français et francisation », un programme qui s'est avéré très efficace pour l'intégration des enfants de titulaires de droits linguistiques au système d'éducation francophone et pour la promotion de la langue et de la culture francophones. Pour compléter cet important apport, la province a demandé l'aide du gouvernement du Canada, à partir d'ententes complémentaires, afin que celui-ci contribue au coût des travaux de rénovation et de construction nécessaires pour permettre au CSAP d'offrir le programme Grandir en français dans des écoles qui satisfont aux normes de l'éducation moderne. On a ainsi pu aménager des locaux communautaires et préscolaires dans les bâtiments scolaires des écoles du CSAP. Ces investissements ont eu un effet très positif sur les communautés francophones, l'école et ses installations servant souvent de lieu de réunion à la communauté acadienne et francophone. Ainsi, le financement au titre de l'infrastructure a contribué non seulement à améliorer l'accessibilité des services et la promotion des initiatives culturelles et linguistiques, mais aussi en grande partie à établir une communauté bien définie. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles du CSAP a de ce fait connu une augmentation de 5 p. 100 de 2005-2006 à 2008-2009, et le taux de réussite des élèves du CSAP en lecture, en écriture et en calcul a dépassé les résultats de l'ensemble de la province.

Effectifs et taux de participation : enseignement primaire et secondaire dans la langue de la minorité

	Nombre d'élèves**	Taux de participation**
2005-2006	4 153	2,9 %
2008-2009	4 358	3,2 %
Écart observé	205	4,8 %

* Le nombre d'élèves ne comprend pas les élèves de la minorité francophone inscrits au programme Grandir en français.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre total d'élèves inscrits dans le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) par le nombre d'élèves inscrits dans tous les conseils scolaires de la province, du primaire à la 12^e année. Les données ne permettent pas d'établir le nombre d'élèves dont les parents sont titulaires des droits linguistiques de la minorité et qui sont admissibles aux programmes du CSAP; il est donc impossible d'exprimer les taux de participation en pourcentage de tous les élèves admissibles de la minorité francophone. Cependant, la province estime que le nombre d'élèves inscrits dans le CSAP représente approximativement 50 p. 100 du nombre total d'enfants dont les parents sont titulaires des droits linguistiques de la minorité et qui pourraient donc s'y inscrire et y faire leur scolarité.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Nouvelle-Écosse*
Fonds réguliers	7 162 580 \$	18 128 819 \$
Fonds additionnels	8 189 007 \$	8 984 724 \$
Total	15 351 587 \$	27 113 543 \$

* Source : rapport d'activité annuel de la province au ministère du Patrimoine canadien.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Contexte

Grâce aux contributions allouées dans le cadre de l'Entente, la Nouvelle-Écosse a pu offrir des programmes d'enseignement du français langue seconde (FLS), de qualité au primaire et au secondaire, dans les sept conseils scolaires anglophones. Les inscriptions aux programmes d'immersion précoce et de français intensif ont augmenté, mais on a observé dans la province une diminution continue des inscriptions aux programmes de français de base, d'immersion française et de français intégré. La Nouvelle-Écosse a donc dressé un plan pour contrer ce déclin, créant des cours expérimentaux à suivre en ligne ou par correspondance, et donnant la possibilité aux élèves d'obtenir ainsi leur attestation d'immersion française ou de français intensif. Le nombre de ressources accessibles grâce au Centre provincial de ressources pédagogiques a augmenté, de même que la gamme de services offerts.

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Pendant la durée de l'Entente, le Ministère a accordé des centaines de bourses à des enseignantes et des enseignants qui souhaitent se perfectionner ou se spécialiser et participer à des stages, en particulier dans le domaine du rattrapage en lecture¹, ou suivre une formation de personnel ressource en immersion française². Six de ces bourses ont permis de payer les frais de scolarité de futurs enseignants et enseignantes de FLS.

¹ On entend par rattrapage en lecture un service d'encadrement individuel à court terme offert aux élèves de 1^{re} année dont le rendement est faible, c'est-à-dire aux élèves qui ont de grandes difficultés à apprendre à lire et à écrire.

² L'enseignant ou l'enseignante ressource en immersion française aide l'enseignant ou l'enseignante en classe, surtout en ce qui a trait aux adaptations et aux activités d'enrichissement destinées à optimiser les apprentissages.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Le ministère de l'Éducation a financé sept camps d'été pour enfants de 6 à 12 ans, organisés par l'association *Canadian Parents for French*, en vue de renforcer leurs compétences en FLS. Au cours de l'Entente, ces camps ont accueilli un total de 634 élèves qui ont ainsi eu l'occasion de faire l'expérience enrichissante de l'immersion.

Le Ministère a également contribué au financement :

- du programme d'échange de la Nouvelle-Écosse avec le Québec, grâce auquel des élèves de la 10^e à la 12^e année ont pu passer trois mois en milieu culturel francophone dans cette province;
- de la production d'un DVD de promotion du programme d'échange Québec-Nouvelle-Écosse;
- des activités *Le français pour l'avenir* et *ViewFinders* (chasseurs d'images), qui contribuent grandement à sensibiliser les adolescents et adolescentes à l'importance d'apprendre, de comprendre et d'apprécier la culture francophone.

Pendant la même période, le nombre de bourses d'études et de formation accordées à des étudiantes et étudiants non francophones souhaitant faire des études postsecondaires en français a augmenté. On a aussi constaté une augmentation de 8 p. 100 du nombre de dossiers déposés à cet effet.

Élaboration et qualité des programmes

Pendant la durée de l'Entente, le Ministère a terminé l'élaboration des programmes centraux de FLS que voici :

- le programme de français intégré de 7^e année³, qui a été distribué aux conseils scolaires en décembre 2009;
- le programme de mathématiques du cursus d'immersion française pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, qui a été distribué aux conseils scolaires en mars 2008;
- le guide pédagogique des arts langagiers du cursus d'immersion française, pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, qui a été distribué en septembre 2006;
- le guide pédagogique des arts langagiers du cursus d'immersion française pour les élèves de la 4^e à la 6^e année, qui a été distribué en janvier 2008.

³ Les élèves du programme de français intensif étudient les sciences sociales en français, en plus des arts langagiers.

Les programmes de FLS ont été améliorés grâce à :

- l'achat d'environ 25 000 ressources pour l'enseignement du FLS;
- la prestation, en 2008-2009, du programme de français intensif dans 11 écoles (pour un total de 13 classes ou 312 élèves).

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Sur ce chapitre, le principal objectif de la province pour la période couverte par l'Entente était de maintenir l'accès à des programmes de FLS de qualité à tous les paliers d'éducation (primaire, secondaire, postsecondaire) et d'améliorer cet accès. Cet objectif a été atteint, entre 2005-2006 et 2008-2009, comme en témoignent :

- l'augmentation du nombre des inscriptions et celle du nombre de programmes offerts :
 - le nombre d'inscriptions aux programmes d'immersion française a augmenté de 3 p. 100, malgré une diminution de 7 p. 100 de l'effectif scolaire total de la province pendant cette période;
 - le nombre de cours expérimentaux de FLS⁴ qui était de 7 en 2005-2006, est passé à 20 en septembre 2009.
- l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes et politiques scolaires et périscolaires :
 - élaboration d'un programme de français de base en ligne pour la 12^e année, dont la seconde ébauche a été terminée à l'échéance de l'Entente;
 - mise en œuvre, dans tous les conseils scolaires anglophones, d'un programme de mentorat en français de base, qui a permis de jumeler les enseignantes et enseignants de FLS à des mentors qui les ont aidés à mettre en œuvre diverses initiatives de littératie;
 - inauguration de cours d'enseignement à distance en biologie et en chimie pour les élèves de 11^e année du programme d'immersion française.

⁴ On entend par cours de FLS expérimental un cours de français de base pour les élèves de la 5^e à la 9^e année, dans lequel l'enseignante ou l'enseignant applique des stratégies de développement des connaissances de base fondées sur celles qui sont utilisées en français intensif. Le cours de français a lieu tous les deux jours pendant 45 à 60 minutes au lieu de 20 à 30 minutes quotidiennes.

Effectifs et taux de participation : enseignement primaire et secondaire dans la langue seconde

	Nombre d'élèves	Taux de participation*
2005-2006	138 151	75 342 (54,5 %)
2008-2009	128 776	68 596 (53,3 %)
Écart observé	-9 375 (-6,8 %)	-6 746 (-1,2 %)

* Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits aux programmes de FLS par l'effectif scolaire totale de la Nouvelle-Écosse.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Nouvelle-Écosse
Fonds ordinaires	10 897 420 \$	16 635 914 \$
Fonds additionnels	4 031 000 \$	4 537 158 \$
Total	14 928 420 \$	21 173 072 \$

Source : Rapport d'activité annuel de la province au ministère du Patrimoine canadien.

Entre 2005-2006 et 2008-2009, le Nunavut a investi la plus grande partie du financement alloué pour le FLS dans le recrutement, la formation et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant.



En 2008-2009, on a mis en place un plan stratégique en vue d'élargir la gamme de cours offerts et d'offrir l'année suivante un programme de 10^e année.

Le Nunavut

CONTEXTE

Au Nunavut, l'enseignement des langues officielles financé dans le cadre de l'*Entente Canada-Nunavut relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009* (« l'Entente ») se déroule dans un contexte bien particulier. Tout d'abord, même si les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut/inuinnaqtun, l'anglais et le français, la langue la plus communément utilisée dans la communication orale, selon le recensement de 2006, est l'inuktitut et la majorité de la population n'est ni anglophone ni francophone. De fait, sur les 33 000 habitantes et habitants du Nunavut (selon l'estimation d'octobre 2010 de Statistique Canada), seulement 1,27 p. 100 parlent français. Deuxièmement, le Territoire a récemment mis en œuvre plusieurs mesures de politique publique ayant un impact sur l'enseignement des langues officielles*. La *Loi sur l'éducation* adoptée en septembre 2008 définit l'inuktitut comme étant la langue de la majorité et attribue aux valeurs de la société inuite un rôle dans le fondement même du système éducatif. Cette loi est renforcée par la *Loi sur la protection de la langue inuit* (sic), dont l'objectif est de faire augmenter le nombre d'Inuites et d'Inuits qui parlent et lisent couramment dans leur langue maternelle. Ces lois stipulent que, d'ici à 2019, les parents auront le droit d'obtenir, pour leurs enfants, un enseignement dans la langue inuite, soit l'inuktitut/inuinnaqtun, à tous les niveaux de scolarisation.

Bien que cette réalité contextuelle présente un risque d'impact négatif sur les taux de participation aux programmes d'enseignement du français langue seconde (FLS), le fait que le Nunavut ait édifié un système éducatif adapté à la culture locale et aux valeurs de la population inuite, et respecte par là même la diversité, permet toutefois de garantir la continuité de l'enseignement de langue française. De plus, le gouvernement du Nunavut a toutefois accordé un statut particulier à la langue française, en reconnaissant dans la *Loi sur l'éducation*, partie 13, les droits linguistiques de la minorité francophone et en soustrayant la Commission scolaire

* *L'enseignement des langues officielles s'applique aux deux langues officielles du Canada, l'anglais et le français.*

francophone du Nunavut (CSFN) de l'application de la partie 4 de cette même loi qui porte sur la langue d'instruction. Par le passé, l'essentiel de la documentation relative aux programmes d'études qu'on utilisait au Nunavut était emprunté à d'autres instances; au cours des dernières années, cependant, le ministère de l'Éducation du Nunavut (MEN) a élaboré des programmes et des ressources en anglais et en inuktitut qui reflètent les valeurs de la société inuite. Le Bureau de l'éducation et des services en français (BESF), a été établi au sein du MEN en 2001 pour soutenir les efforts des parents ayants droit qui souhaitent former une commission scolaire pour l'enseignement en français langue de la minorité. Le BESF participe activement au travail effectué pour offrir un point de vue francophone lors de l'élaboration des nouveaux programmes d'études, de façon à ce que ceux-ci tiennent compte de la réalité vécue dans le Nord par les francophones et de leur culture. Les élèves franco-nunavois se voient ainsi offrir la possibilité de développer leur identité culturelle et parviennent à apporter une véritable contribution à la société du Nunavut et à l'enrichir, tandis que les élèves non francophones se voient offrir la possibilité d'apprendre à apprécier une langue et une culture qui ne sont pas les leurs.

Bien que le Nunavut soit confronté à bon nombre des mêmes défis que les autres instances en ce qui concerne l'offre d'un enseignement en français langue de la minorité et d'un enseignement du FLS, il est clair qu'il existe des traits qui lui sont propres : les effectifs scolaires, la construction identitaire, dans un milieu déjà minoritaire, le développement éducatif, les migrations ainsi que l'éloignement et l'isolement géographique de ses communautés. Les points développés ci-après décrivent ce que le Nunavut a fait, avec l'appui reçu dans le cadre de l'Entente, pour chercher activement à résoudre ces difficultés qui lui sont propres et ils montrent qu'il a réussi à maintenir les effectifs dans son école de langue française, à tisser des liens et à établir des partenariats à l'échelle pancanadienne pour développer ses programmes d'études en français langue maternelle et en FLS, et à recruter et à retenir un personnel enseignant qualifié.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

La majorité de la population francophone du Nunavut se concentre à Iqaluit, la capitale et la plus grande ville du Territoire. La seule école de langue française du Nunavut, l'École des Trois-Soleils, se situe à Iqaluit. Entre 2005-2006 et 2007-2008, l'enseignement régulier de la maternelle à la 9^e année a été assuré par quatre enseignantes et enseignants ainsi qu'une direction d'école à temps plein, considérée comme faisant partie du personnel enseignant. Deux spécialistes de l'éducation pour les enfants qui ont des besoins particuliers ont apporté une aide pédagogique personnalisée aux élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de comportement.

Grâce au financement reçu dans le cadre de l'Entente, l'École des Trois-Soleils a beaucoup évolué depuis sa construction en 2001, date avant laquelle l'enseignement en français langue maternelle était assuré dans une école anglophone, à proximité. On a augmenté progressivement les niveaux d'enseignement offerts à l'école, à mesure que les élèves progressaient dans leur scolarité. En 2008-2009, on a mis en place un plan stratégique en vue d'élargir la gamme de cours offerts. Des ressources pédagogiques ont été achetées en vue d'offrir l'année suivante (2009-2010) un programme de 10^e année.

L'École des Trois-Soleils est gérée par la CSFN. Une direction générale aussi responsable des programmes d'enseignement n'est en place à la CSFN que depuis 2004; il a donc fallu faire d'énormes efforts au cours des dernières années pour recruter des commissaires et les former afin qu'ils assurent une bonne gestion des programmes de la CSFN et pour mettre en œuvre un système de gestion efficace en français.

Pendant la période d'application de l'Entente, le gouvernement du Nunavut a accordé à la CSFN des subventions spéciales pour préserver la qualité et la diversité de l'enseignement dans la langue de la minorité francophone au Nunavut. Le BESF a collaboré en continu avec la CSFN

- pour mettre en place un programme éducatif de grande qualité qui renforce l'identité culturelle des francophones tout en respectant les principes inuits;

- pour rédiger des règlements éducatifs qui se fondent sur les exigences de la nouvelle *Loi sur l'éducation*;
- pour offrir au personnel des sessions de formation en cours d'emploi sur la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'éducation*;
- pour élaborer un programme de 10^e année.

Formation et perfectionnement du personnel enseignant

Du fait de l'éloignement et de l'isolement géographique du Nunavut, le coût de la mise en œuvre des programmes et du soutien de l'enseignement des langues officielles est très élevé. La réserve de personnel enseignant au sein de laquelle on pourrait faire un recrutement pour l'enseignement de la langue de la minorité francophone (ou pour les autres enseignants qui œuvrent au Nunavut) est quasi inexistante; la plupart des enseignants sont donc recrutés plus au sud. Pour les attirer et les retenir, il faut leur faire des offres attrayantes : un salaire généreux avec des avantages sociaux, des services d'entreposage pour les biens personnels laissés dans la province d'origine, une subvention pour le déménagement, les frais de voyage en avion pour les membres de sa famille, une subvention pour le logement et l'accès à un programme de perfectionnement professionnel. Pendant la période d'application de l'Entente, ce sont les fonds du gouvernement fédéral qui ont permis de couvrir les frais engagés par le MEN pour offrir de telles modalités d'emploi, qui représentaient en moyenne plus de 145 000 dollars par enseignant lors de l'année de son recrutement.

Les frais engagés par le Territoire pour offrir des activités de perfectionnement professionnel au personnel enseignant dépendaient également des fonds mis à sa dispositions dans le cadre de l'Entente. Pour enrichir le milieu d'apprentissage

offert aux élèves francophones, la CSFN a offert au personnel enseignant, entre 2005-2006 et 2008-2009, cinq journées de perfectionnement professionnel par an, lui permettant de développer ses connaissances sur la culture francophone et de diversifier et mettre à jour ses méthodes pédagogiques. Le personnel enseignant et les autres membres du personnel scolaire ont participé à des activités de perfectionnement professionnel, notamment le séminaire Discipline personnelle de restitution [*Restitution Self-Discipline*] pour aider les jeunes à corriger leurs erreurs en ayant recours à des solutions positives. Ces activités ont pris une importance toute particulière pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants recrutés en dehors du Territoire, ceux-ci ayant débarqué avec leurs propres points de repère culturels, différents de ceux que le MEN et la CSFN cherchaient à promouvoir et parfois opposés à ceux-ci.

Le BESF a élaboré et mis en œuvre des outils d'évaluation visant à cerner les besoins en formation et à ensuite déterminer dans quelle mesure on répondait à ces besoins. Les enseignants ont également participé à l'élaboration des politiques du MEN, puisqu'on leur a offert l'occasion de contribuer aux discussions relatives à divers documents de travail produits par le Ministère.

Soutien et perfectionnement pour les élèves

L'un des principaux objectifs du plan d'action du Nunavut pour l'enseignement des langues officielles est de faire augmenter et de maintenir le nombre d'élèves francophones inscrits à l'École des Trois-Soleils. Au cours de la période d'application de l'Entente, le Nunavut est parvenu à réaliser cet objectif, puisque le nombre d'inscriptions au programme de français langue maternelle est passé de 46 élèves en 2006-2007 à 54 élèves en 2008-2009.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	46	0,52 %
2008-2009	54	0,60 %
Écart observé	8	0,08 %

* Le nombre d'élèves correspond à l'effectif de la seule école de langue française du Nunavut.

** On a calculé les taux de participation en divisant le nombre total d'élèves inscrits à l'école de langue française du Nunavut par le nombre total d'élèves du Territoire (soit 8 721 en 2005-2006 et 8 912 en 2008-2009) et en exprimant le résultat sous la forme d'un pourcentage.

Malgré cette augmentation, le nombre d'élèves francophones ne représente qu'un petit pourcentage de la population étudiante totale au Nunavut et ce fait pose le problème de la capacité qu'a le système de retenir les élèves, en particulier au secondaire. Dans la ville d'Iqaluit, presque toutes les activités sociales et culturelles en dehors de la salle de classe se déroulent en anglais ou en inuktitut. Les élèves francophones sont donc amenés à s'identifier davantage à une culture autre que leur propre culture et à trouver les écoles non francophones attrayantes. La CSFN et le BESF sont confrontés à l'énorme difficulté que constitue le développement d'une identité culturelle chez les élèves franco-nunavois, tout en ayant à offrir des services éducatifs en langue française minoritaire d'une qualité équivalente aux services éducatifs offerts à la majorité. Entre 2005-2006 et 2008-2009, le MEN a subventionné, avec le soutien financier qui lui a été accordé dans le cadre de l'Entente, des activités d'enrichissement linguistique et de promotion de l'identité culturelle. Grâce à ces subventions, la CSFN a organisé et soutenu tout un éventail d'activités socioculturelles, allant de camps de francisation pendant les vacances d'été à la production de pièces de théâtre jouées en dehors du Nunavut. En outre, la CSFN a élaboré, en collaboration avec le MEN, un plan d'action et un ensemble de stratégies en vue d'offrir un programme de français langue maternelle au secondaire qui soit attrayant et pertinent sur le plan culturel pour les élèves francophones.

Le soutien financier accordé dans le cadre de l'Entente a aussi facilité le financement, entre 2005-2006 et 2008-2009, des activités suivantes :

- couverture des dépenses des élèves finissant leur 11^e année ou leur 12^e année dans une école de langue française en dehors du Nunavut, ces niveaux n'étant pas encore offerts à l'École des Trois-Soleils (même si on est en train de les mettre sur pied)
- couverture du salaire d'une conseillère pédagogique dont le rôle vise à soutenir le personnel enseignant dans sa planification surtout au niveau des programmes et des ressources
- couverture du salaire d'un conseiller scolaire/socioculturel travaillant à mi-temps
- mise en place d'un programme de maternelle à temps plein à l'école (seul programme de maternelle à temps plein offert dans le Territoire). Lancé sous forme expérimentale, ce programme était censé s'achever en juin 2008. Mais du fait de son grand succès, on l'a maintenu et pleinement intégré au fonctionnement régulier de l'école

- maintien d'un programme de francisation pour les enfants âgés de 4 ans qui ne sont pas encore en maternelle, ce qui a permis aux participantes et aux participants non seulement d'améliorer leurs compétences en communication orale, mais aussi de participer à des activités culturelles renforçant leur motivation vis-à-vis de l'utilisation du français
- offre de soutien linguistique par le biais d'activités de francisation aux élèves de la 1^{re} à la 9^e année qui éprouvent des difficultés en français.

Élaboration et qualité des programmes

Entre 2005-2006 et 2008-2009, les efforts du Territoire et de la CSFN ont favorisé le développement, l'accessibilité et la promotion de programmes scolaires de qualité de la maternelle à la 9^e année. La CSFN a pour mandat d'offrir un programme scolaire de qualité de la maternelle à la 12^e année; cependant, jusqu'à très récemment, elle n'était pas en mesure de réaliser ce mandat au-delà de la 9^e année, en raison du manque d'élèves au secondaire. En guise de stratégie pour retenir les élèves, la CSFN s'est liée en partenariat avec l'école anglophone *Inukshuk High School* pour offrir des services éducatifs en français aux ayants droit inscrits à cette école.

En raison du coût de la production de ressources originales en français et de la mise en place des ressources humaines nécessaires pour tenir ces ressources à jour, la CSFN avait traditionnellement recours aux programmes scolaires et aux ressources pédagogiques de la province de l'Alberta. En 2007-2008 et en 2008-2009 cependant, on s'est servi de subventions pour produire, traduire et adapter des ressources pédagogiques complémentaires tenant compte des réalités locales. En outre, le BESF a organisé des consultations sur l'élaboration de programmes d'études et de ressources d'appui conformément à la nouvelle loi sur l'éducation.

Le BESF a augmenté le nombre de documents de nature pédagogique et administrative traduits en français, afin de faciliter les efforts faits par la CSFN pour offrir un enseignement au deuxième cycle du secondaire. Trois documents fondamentaux sur lesquels s'appuie l'élaboration des programmes d'études du Nunavut ont été traduits en français par les services des programmes d'études du MEN aussitôt que les versions définitives ont été disponibles : *Iilitaunnikiliriniq* : Les fondements de l'évaluation dynamique en tant qu'apprentissage dans les écoles du Nunavut; *Inuglugijaittuq* : Les fondements de l'inclusion scolaire dans les écoles du Nunavut; et *Inuit Qaujimagatuqangit* : Le cadre

d'éducation pour le curriculum du Nunavut. En plus de ces trois documents, on a traduit en français, d'une part, la ressource pour la salle de classe intitulée *Aulajaaqtut*, qui porte sur le bien-être, et, d'autre part, le premier module du nouveau programme de sciences humaines de 10^e année, intitulé *Prendre sa place : Rêves, démocratie et Inuits canadiens*.

Pour soutenir davantage l'élaboration de programmes et pour répondre aux besoins propres de la population francophone avec des ressources limitées, le MEN a mis en place des partenariats avec d'autres instances, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et des organismes gouvernementaux en dehors du Nunavut, dans l'optique de favoriser l'échange d'information. Entre 2005-2006 et 2008-2009, le Territoire faisait partie de divers groupes comme le Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et l'Association canadienne d'éducation de langue française, qui produisent des ressources pédagogiques pertinentes favorisant la construction culturelle et identitaire et un enseignement et un apprentissage de qualité. Le MEN a investi dans la traduction et l'adaptation de documents disponibles en anglais ou en inuktitut.

Le financement de l'enseignement des langues officielles a permis d'assurer un enrichissement culturel du programme de français langue maternelle pendant la durée d'application de l'Entente. Les élèves ont eu l'occasion de perfectionner leurs compétences en écoute et en expression orale en même temps qu'ils créaient des bandes dessinées avec un artiste visuel bien connu, confectionnaient des marionnettes avec un marionnettiste professionnel, préparaient des plats avec un chef cuisinier, faisaient de l'improvisation théâtrale avec un jeune écrivain franco-ontarien, produisaient une vidéo pour le Festival des vidéastes du Manitoba et montaient de nombreuses pièces de théâtre, dont *Le cri de Munch* et *L'Écho de nos voix*, spectacle épique retraçant l'histoire des francophones au Nunavut.

En 2007-2008, on a intégré au programme de maternelle des activités portant sur la conscience phonologique, en vue d'améliorer la communication orale des élèves et de faciliter le processus de lecture.

Total des investissements en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Nunavut
Fonds réguliers	32 500 \$	286 200 \$
Fonds additionnels	2 986 963 \$	3 788 800 \$
Total	3 019 463 \$	4 075 000 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Soutien et administration de l'enseignement

L'enseignement du français est principalement dispensé à Iqaluit, bien que la collectivité de Cambridge Bay ait aussi offert un cours de français langue seconde (FLS) à sa population étudiante. Les fonds mis à la disposition du Territoire dans le cadre de l'Entente ont permis au BESF d'offrir un soutien substantiel et efficace à l'IDEA (Iqaluit

District Education Authority) pour l'administration des programmes. Pendant la durée de l'application de l'Entente, on a offert un programme de français de base de la 1^{re} à la 12^e année dans les quatre écoles non francophones d'Iqaluit. En 2006-2007, on a offert pour la première fois un programme de français intensif en 7^e année. On a affecté deux moniteurs de langue francophones aux quatre écoles non francophones pour qu'ils apportent leur soutien aux enseignantes et aux enseignants de FLS.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Entre 2005-2006 et 2008-2009, le Nunavut a investi la plus grande partie du financement alloué pour le FLS dans le recrutement, la formation et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant. Il a offert aux enseignants de FLS des occasions de mettre à niveau leurs compétences en enseignement de la langue seconde, dans le cadre d'activités comme les suivantes :

- sessions de formation sur les documents de fondement produits par le MEN
- sessions de perfectionnement professionnel sur le français intensif (auxquelles ont participé quatre des cinq enseignantes et enseignants de FLS du Nunavut)
- ateliers sur l'utilisation de tableaux blancs électroniques dans la salle de classe de FLS
- atelier de deux journées en février 2007 sur la méthode AIM (« *Accelerative Integrated Methodology* »), approche de l'enseignement de la langue fondée sur le geste, qui a été par la suite adoptée par le personnel enseignant comme stratégie pour la salle de classe

On a intégré dans l'année scolaire des formations supplémentaires, sous la forme de sessions de formation en cours d'emploi, qu'on a offertes soit au bureau régional du MEN soit dans l'école elle-même. Ces sessions ont principalement porté sur l'amélioration des écoles et sur la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'éducation*.

Les fonds mis à la disposition du Territoire dans le cadre de l'Entente ont également contribué à réduire la pénurie de personnel enseignant qualifié en FLS. Ils ont en effet permis d'appuyer les démarches faites par le BESF et l'IDEA pour retenir le personnel enseignant existant et pour élargir le réseau de recrutement. Pour s'assurer que le personnel enseignant ne soit pas contraint de diviser son temps entre l'enseignement du FLS et l'enseignement des autres matières fondamentales, le BESF et l'IDEA ont recruté des spécialistes de la langue compétents pour occuper les postes de FLS à temps plein. Le nombre de postes de FLS subventionnés grâce à l'Entente est passé de 3,5 en 2005-2006 à quatre en 2008-2009.

Soutien et perfectionnement pour les élèves

Le Nunavut tient à augmenter le pourcentage d'élèves inscrits aux programmes de FLS. Le FLS n'est pas une matière obligatoire au Nunavut. Au primaire, les parents peuvent choisir d'inscrire leur enfant soit aux cours de français soit aux cours d'inuktitut en guise de langue seconde. Au secondaire, le français de base est un cours facultatif qui n'est pas exigé pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Malgré tout, les inscriptions sont passées de 233 élèves en 2005-2006 à 235 en 2008-2009. On peut attribuer ce maintien, dans une large mesure, à la qualité des programmes de FLS, qui découle du recrutement d'un personnel enseignant spécialisé en FLS et de la formation continue offerte au personnel enseignant.

Élaboration et qualité des programmes

Le Nunavut s'est engagé à aider les administrations scolaires à offrir aux élèves un accès complet à un enseignement de la langue seconde de qualité. Grâce aux subventions accordées dans le cadre de l'Entente, le BESF a apporté son aide à l'IDEA dans les domaines suivants :

- couverture des frais supplémentaires engagés pour offrir le programme de français de base au primaire et au secondaire, y compris le coût de l'achat de ressources de FLS mieux adaptées au contexte de l'apprentissage du français en tant que troisième langue dans un milieu minoritaire
- achat, en 2008-2009, d'ordinateurs pour l'enseignement du FLS
- offre aux écoles d'une contribution ponctuelle, en 2007-2008, de 8 000 dollars pour apporter un soutien supplémentaire aux programmes de FLS
- mise en place d'un programme de français intensif pour les élèves de 7^e année en 2006-2007 et pour les élèves de 8^e année en 2008-2009
- début du travail de standardisation des programmes de FLS

Ce soutien a aidé l'IDEA à renforcer les compétences en français et à améliorer les taux de réussite aux niveaux plus avancés, de sorte qu'on a obtenu un niveau de satisfaction élevé chez les parents et qu'on a amené le public à accorder plus de valeur à l'enseignement du FLS.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	233	2,67 %
2008-2009	235	2,64 %
Écart observé	2	-0,03 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre d'élèves inscrits aux cours et programmes de français langue seconde dans l'ensemble des écoles de langue anglaise du Territoire.

** On a calculé les taux de participation pour chaque année en divisant le nombre total d'élèves ayant participé aux programmes de FLS par le nombre total d'élèves du Territoire (soit 8 721 en 2005-2006 et 8 912 en 2008-2009). L'écart observé est la différence entre les taux de participation.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Nunavut
Fonds réguliers	1,237,500 \$	663,800 \$
Fonds additionnels	826,472 \$	104,600 \$
Total	2,063,972 \$	768,400 \$

**56 p. 100 des écoles primaires
de langue française de l'Ontario offraient
un service de garde en 2008-2009.**



**Durant la quatrième année d'application du plan d'action,
93 p. 100 des conseils scolaires anglophones ont offert
des possibilités de perfectionnement professionnel
aux enseignantes et enseignants de FLS.**

L'Ontario

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Contexte

Les objectifs-clés du ministère de l'Éducation de l'Ontario sont :

- l'atteinte de hauts niveaux de rendement des élèves;
- la réduction des écarts de rendement des élèves; et
- l'accroissement de la confiance du public à l'égard du système d'éducation.

Dans cette optique, et pour soutenir le développement durable de la communauté francophone de l'Ontario, toujours confrontée au défi de l'assimilation, le ministère de l'Éducation a publié en 2004 sa Politique d'aménagement linguistique (PAL) qui a orienté, aux paliers élémentaire et secondaire, la mise en œuvre des stratégies de *l'Entente Canada-Ontario relative à l'éducation dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente). Les objectifs de la PAL sont d'augmenter :

- la capacité des élèves à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire;
- la capacité du personnel scolaire à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève; et
- la capacité des conseils scolaires à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

Au palier postsecondaire, les objectifs-clés identifiés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités sont :

- l'accès aux programmes
- la rétention et la participation des étudiants
- la qualité des programmes et services

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Le ministère de l'Éducation a offert, pendant les quatre années de l'Entente, et continue d'offrir du perfectionnement professionnel au personnel scolaire (personnel enseignant, directions et directions adjointes et autres) par l'entremise de l'équipe pédagogique du projet Formation du personnel à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves (FARE) du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP). Des milliers de membres du personnel scolaire ont ainsi bénéficié des nombreuses occasions de formation professionnelle offertes par cette équipe. Au nombre de ces occasions, mentionnons par exemple les Instituts d'été, qui fournissent chaque année à plus de 2 000 personnes œuvrant dans le secteur de l'éducation l'occasion de collaborer, d'observer des stratégies d'enseignement particulières et de réfléchir à leurs propres pratiques pédagogiques.

De plus, la mise en œuvre d'un projet-pilote de formation en pédagogie culturelle a permis d'offrir des sessions formation dans les 12 conseils scolaires de langue française de la province sur l'intégration de la culture à la pratique pédagogique. Depuis 2006-2007, ces sessions profitent chaque année non seulement au personnel enseignant de la 3^e à la 6^e année, mais également aux étudiantes et étudiants des instituts de formation, ainsi qu'aux directions d'écoles. Plus de 950 enseignantes et enseignants des quatre coins de la province ont participé à un ou plusieurs stages en pédagogie culturelle. La première phase du projet-pilote s'est conclue par la tenue, en avril 2009, du colloque *Parle PAL, Jase, Jase*, au cours duquel l'impact du projet et les différents outils élaborés ont été présentés aux 400 participants. La deuxième phase du projet, qui a débuté en 2009-2010, mettra l'accent non seulement sur la formation du personnel enseignant et des directions d'école, mais aussi sur la mise à jour et le maintien du site Internet sur la pédagogie culturelle.

Le personnel des écoles de langue française de l'Ontario qui enseigne avec une lettre de permission ainsi que les personnes occupant un emploi qui veulent devenir enseignantes ou enseignants peuvent maintenant être formés en suivant un programme de baccalauréat en éducation en mode alternatif. Il s'agit d'un programme élaboré et mis en place par l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne en vue d'aider à combler la pénurie de personnel enseignant de langue française qui sévit dans certaines régions de l'Ontario. Ce programme agréé par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario s'adresse aux candidates et candidats qui détiennent le niveau d'études requis pour suivre un programme de formation pédagogique initial dans l'un ou l'autre des instituts de formation initiale de langue française mais qui ne peuvent se permettre de le faire à temps plein. Depuis sa création en 2004, plus de 300 personnes ont ainsi obtenu leur diplôme.

Depuis 2005-2006, les milieux universitaires et collégiaux de l'Ontario ont investi largement dans la formation et le perfectionnement de leurs enseignantes et enseignants. Les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française de la province ont mis en place des programmes et des services pour appuyer la formation et le perfectionnement professionnel et outiller leur personnel enseignant pour qu'il puisse enseigner en milieu minoritaire.

À titre d'exemple, le Centre d'appui au personnel (CAP) du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie a mis sur pied un système de mentorat qui permet aux nouvelles recrues d'être épaulées dans leur travail par du personnel chevronné. Le CAP offre aussi un service de perfectionnement professionnel et s'occupe d'appuyer les nouveaux professeurs à temps plein et à temps partiel en leur offrant de la formation ciblée pour rehausser leurs compétences linguistiques, technologiques et pédagogiques. Grâce aux ressources en place, le personnel a la possibilité de participer à des rencontres, ateliers, séminaires et conférences dans son domaine et de poursuivre des études plus avancées. De plus, des rencontres ont lieu régulièrement entre des membres du personnel enseignant et des conseillères et conseillers pédagogiques pour l'élaboration des plans de cours, des activités d'apprentissage, des activités d'évaluation, et la conception de matériel pédagogique en ligne et en mode traditionnel.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale a, quant à lui, cherché, à embaucher du personnel représentatif de la diversité ethnoculturelle de sa clientèle. À cet effet, il a par exemple :

- accru sa présence au sein des associations professionnelles et des communautés ethnoculturelles afin de faire connaître les possibilités de carrière au collège et les avantages qui y sont liés et, au besoin, d'aiguiller les éventuels candidats vers des ressources de soutien pour la présentation de leurs candidatures;
- assuré des conditions d'emploi et de perfectionnement professionnel concurrentielles pour les enseignants à temps partiel.

De concert avec leurs professeurs et leurs étudiants, les universités s'appliquent, pour leur part, à demeurer à la fine pointe de la pédagogie universitaire, et à fournir les ressources et les outils requis pour offrir un enseignement en français qui répond aux standards de qualité et d'excellence des universités ontariennes. Par exemple, l'Université d'Ottawa appuie ses professeurs dans le développement

de cours en ligne et de matériel didactique multimédia en français. Elle alloue aussi des ressources pour le développement du site Visez juste en français dont le but est d'aider les étudiants, les professeurs, le personnel et le grand public à parfaire leur français.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

En 1998, la province comptait 93 884 élèves dans les écoles de langue française. En 2004-2005, l'élimination du cours pré-universitaire de l'Ontario (CPO) a causé une baisse des effectifs, faisant passer ceux-ci à 89 839 élèves. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de langue française en 2008-2009 totalisait 91 830. Il est donc évident que le recrutement des élèves demeure un enjeu de taille. Pour appuyer les efforts de recrutement et de rétention, le Ministère a publié en avril 2009 l'*Énoncé de politique et directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement (AAA) des élèves dans les écoles de langue française en Ontario* et la *Note Politique/Programmes N° 148 régissant l'admission à l'école de langue française en Ontario* (NPP 148).

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, élémentaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	90 069	4,27 %
2008-2009	91 830	4,43 %
Écart observé	1 761	0,16 %

* Le nombre d'élèves se définit ici comme l'effectif des écoles de langue française financées par le ministère de l'Éducation.

** Le taux de participation a été obtenu en divisant le nombre d'élèves fréquentant les écoles de langue française par le nombre total d'élèves de la province (fréquentant les écoles à financement public de langue anglaise et de langue française).

Source : SISON – Rapport d'octobre des conseils scolaires francophones; données publiées en avril 2010.

Les services à la petite enfance servant de porte d'entrée aux écoles de langue française, il est primordial de s'assurer que les enfants de 18 mois à 5 ans aient accès à des services de garde en français. Grâce à un partenariat stratégique noué entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) de l'Ontario ainsi qu'au financement alloué dans le cadre de l'Entente, on a pu créer un total de 266 nouvelles places réparties dans 11 conseils scolaires de la province en 2008-2009. Du fait de cette création, 56 p. 100 des écoles primaires de langue française de l'Ontario offraient un service de garde en 2008-2009. La majorité (43 p. 100) de ces écoles se situe dans le sud de la province, 34 p. 100 d'entre elles dans la région de l'Est et 23 p. 100 dans la région du Nord.

Par ailleurs, les 12 conseils scolaires, le CFORP et les institutions postsecondaires de langue française et bilingues ont joint leurs efforts pour lancer, en mai 2009, une campagne provinciale en partie financée à l'aide de l'Entente afin de promouvoir l'éducation en langue française de la maternelle au palier postsecondaire. Cette campagne, qui fait connaître la plus-value d'une éducation en langue française, donnera lieu à la réalisation, sur une période de quatre ans, de divers projets et produits afin d'optimiser son impact. À l'hiver 2010, on estimait à 54 104 129 impressions l'exposition du public au message de la campagne sur l'éducation en langue française, tous médias confondus (journaux, radio, système de transport en commun et Internet).

Pour éviter le décrochage culturel qui amène les jeunes à s'identifier davantage à la culture anglophone, il faut les encourager à jouer un rôle actif non seulement dans leur apprentissage, mais aussi dans une communauté francophone diversifiée. Cela leur permet de renforcer leur réussite scolaire et d'assurer leur succès personnel. Il s'agit donc de se pourvoir de moyens de transmission de la culture pour encourager la construction identitaire des jeunes. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation a apporté une contribution annuelle s'inscrivant dans l'Entente à l'organisation d'événements en langue française pour les élèves de l'Ontario, comme le Parlement Jeunesse, et de plusieurs activités d'animation culturelle régionales et provinciales, telles que des stages de leadership et les Jeux franco-ontariens, qui visent à favoriser la construction identitaire des élèves.

De 2005-2006 à 2008-2009, les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française de l'Ontario ont entrepris tous les efforts nécessaires pour soutenir et élargir leur clientèle scolaire. Ainsi, les collèges communautaires de langue française et les universités bilingues de l'Ontario ont multiplié les initiatives à cet effet et continuent de participer à des colloques, foires, ateliers de formation, kiosques d'information et rencontres au sein d'associations professionnelles et de communautés ethnoculturelles. Ces activités, qui ont pour but d'informer de leurs programmes et services aussi bien le public jeune que la clientèle adulte, ciblent particulièrement la clientèle ethnoculturelle, les étudiants de première génération, les personnes autochtones et les élèves des écoles d'immersion. Au nombre des activités entreprises, ces collèges et universités ont également élaboré et mené des campagnes d'information et de recrutement visant à amener plus de personnes à s'inscrire aux programmes de langue française.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement postsecondaire ont mis des services d'appui, de perfectionnement et d'apprentissage à la disposition de leurs étudiants pour les aider à parfaire leur français et à réussir leurs études. Dans certains cas, ils ont développé des cours de langue supplémentaires et des ateliers de perfectionnement pour aider à surmonter les difficultés langagières de nouveaux arrivants. Ils ont aussi développé des activités d'accompagnement pour la clientèle à risque et en difficulté (tutorat, programmes d'entraide par les pairs) et des centres de ressources qui offrent une aide individuelle pour l'amélioration du français écrit.

Tous les établissements postsecondaires de langue française et bilingues ont créé de nouveaux cours et programmes attrayants en français afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants. Plusieurs d'entre eux ont aussi axé leurs efforts sur le développement et l'amélioration des cours à distance afin d'étendre l'accessibilité des cours offerts et de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire en français en Ontario.

Grâce à ces diverses initiatives de recrutement, les collèges communautaires de langue française et les universités bilingues de l'Ontario ont réussi à augmenter l'effectif des 15 398 étudiants de langue française inscrits, en 2004-2005 à 16 733 en 2008-2009. Ainsi, en 2007-2008, le taux de participation (à un programme postsecondaire de langue française) pour la population de 18 à 29 ans ayant le français comme langue maternelle était de 7 p. 100 au niveau

collégial et de 24 p. 100 au niveau universitaire. Les initiatives de recrutement des étudiants s'allient aux diverses stratégies mises en place par les établissements pour favoriser la persévérance aux études et aider les étudiants à terminer leurs programmes d'études.

Avec l'aide du financement accordé par le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, les établissements d'enseignement ont pu embaucher un plus grand nombre de professeurs, et continuer à maintenir et offrir plusieurs programmes à petits effectifs. Ce financement les a aussi aidés à faire l'acquisition et à assurer la traduction des manuels et outils didactiques nécessaires pour répondre aux besoins des étudiants francophones.

Les établissements postsecondaires ont participé aux initiatives Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et Destination Réussite, volet mise en œuvre des programmes, du ministère de l'Éducation. Ces initiatives initient les élèves des écoles secondaires aux divers milieux d'enseignement supérieur et leur offrent la possibilité d'orienter leurs études. Elles ont permis aux établissements de mettre sur pied de nombreux ateliers pour sensibiliser les élèves du secondaire aux programmes et aux débouchés qui existent dans leur région, leur donnant la possibilité de participer à des activités sur les campus et de se familiariser avec la vie étudiante, les encourageant par le fait même à poursuivre leurs études en français, après leurs études secondaires.

Le Collège de Hearst a, pour sa part, développé un mode d'enseignement qui allie l'enseignement en face à face avec l'enseignement à distance (correspondance, courriel, téléphone, groupe de discussions par Internet, vidéoconférence). L'approche adoptée dans ce mode d'enseignement offre les avantages suivants :

- acquisition d'habiletés telles que l'autonomie et la gestion du temps
- possibilité de travailler à son propre rythme
- plus grande flexibilité dans les horaires
- suivi plus individualisé des professeurs
- plus grand choix de cours

De son côté, La Cité collégiale a poursuivi le travail amorcé de révision de ses directives et procédures en ce qui concerne les stages non rémunérés en milieu de travail dans le secteur des Services communautaires. Elle a aussi concentré ses efforts sur le repérage d'un plus grand nombre de possibilités de stages rémunérés. Elle a cherché établir des partenariats avec des milieux de stage hors région et hors province pour favoriser le retour des étudiants dans leur milieu d'origine.

Élaboration et qualité des programmes

S'inscrivant dans les moyens de relever le défi lié à l'offre de programmes à l'école secondaire de langue française en Ontario, l'initiative Destination Réussite, volet mise en œuvre des programmes, a pour objectif d'assurer la collaboration entre les conseils scolaires et les divers partenaires de l'éducation secondaire, de l'enseignement supérieur et du marché du travail. Elle vise à offrir des programmes équivalents à ceux offerts dans les écoles de langue anglaise. Elle a, entre autres choses, favorisé l'élargissement de l'option Majeure Haute Spécialisation offerte au secondaire à d'autres domaines, et multiplié le nombre de programmes à double reconnaissance de crédit. (Pour en savoir plus sur les programmes et les initiatives du ministère de l'Éducation de l'Ontario, veuillez consulter l'Internet www.edu.gov.on.ca.) En 2008-2009, grâce entre autres à l'Entente, on dénombrait, à l'échelle de la province, un total de 77 programmes de Majeure Haute Spécialisation et de 55 cours à double reconnaissance de crédit offerts en français.

Le palier de l'enseignement secondaire s'est aussi doté, au cours de ces dernières années, d'un nombre croissant de cours en ligne grâce à la Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario, qui permet aux conseils scolaires participants de toute la province d'avoir accès à des cours en ligne, à la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BRÉO) et au site Web de Communauté d'apprentissage Ontario. Le nombre de cours en ligne offerts au secondaire à l'automne de l'année 2008-2009 était de 39 alors qu'on comptait 3 000 ressources médiatisées dans la BRÉO.

La qualité des programmes des écoles de langue française se reflète dans la progression au niveau des résultats scolaires. En effet, les résultats aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) [www.eqao.com] ne cessent de s'améliorer :

Résultats aux tests de l'OQRE des écoles de langue française de l'Ontario en 6^e année

En %	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Lecture	68	68	75	77
Écriture	73	74	80	79
Mathématiques	76	76	78	80

Résultats aux tests de l'OQRE des écoles de langue française de l'Ontario en 3^e année

En %	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Lecture	58	54	60	66
Écriture	72	73	74	76
Mathématiques	59	61	62	66

Les résultats aux tests provinciaux de 2008-2009 indiquent qu'au moins 77 p. 100 des élèves des écoles de langue française de 6^e année atteignent la norme provinciale (niveau 3 ou 4) en lecture, écriture et mathématiques. De plus, le taux de réussite des élèves des écoles de langue française au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) est passé de 81 p. 100 en 2005-2006, à 84 p. 100 en 2008-2009.

Les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française de l'Ontario ont, eux aussi, élaboré et mis en place un plus grand éventail de programmes de langue française. Pour appuyer l'élaboration et la qualité de leurs programmes, ils ont aussi procédé à l'embauche d'un plus grand nombre de professeurs dans des programmes où l'offre de cours en français est plus restreinte ou encore, où les ressources professorales francophones sont plus limitées. Elles ont de plus ciblé des domaines d'enseignement précis tels que les sciences de la santé, les sciences et technologies, et les métiers, afin de répondre aux besoins éducationnels de la communauté de langue française.

Ainsi, en 2008-2009, l'Université d'Ottawa a appuyé 165 cours à petits effectifs dans les facultés suivantes : Arts, Génie, Sciences, Sciences sociales, École de gestion et Sciences de la santé. Ces dernières années, l'Université d'Ottawa a aussi mis en place un programme de formation pédagogique en surdicécité afin que le personnel enseignant puisse acquérir les compétences requises pour enseigner aux élèves sourds-aveugles ou ayant des troubles multi-sensoriels. Elle a également enrichi son programme de médecine en langue française en augmentant le nombre d'étudiants francophones admissibles, le nombre de cours offerts en français et les possibilités de stages en milieu francophone; elle a aussi créé les programmes de maîtrise en sciences de la santé, en ergothérapie et physiothérapie, augmentant du même coup l'effectif des étudiants de deuxième cycle qui font des études en français dans le domaine de la santé.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Dans chacun des 12 conseils scolaires de langue française, il existe des conseillères et conseillers pédagogiques qui assistent le personnel enseignant pour la mise en œuvre du curriculum, des initiatives reliées à la réussite des élèves ou encore des initiatives en matière de littératie et numératie. Leur aide est adaptée aux besoins de chaque école et comporte, entre autres activités, des rencontres avec un groupe d'enseignants en vue d'améliorer des stratégies d'enseignement et d'évaluation favorisant la réussite scolaire. Les conseillères et conseillers pédagogiques effectuent un suivi régulier auprès du personnel enseignant afin de voir leurs progrès.

La stratégie Destination Réussite, volet amélioration des écoles, qui a pour but de maximiser les chances de succès de chaque élève de la 7^e à la 12^e année, a permis d'accompagner 34 directions d'écoles secondaires et leur personnel enseignant pour la mise en œuvre, auprès des élèves, de stratégies de rétention, d'enseignement et de suivi afin d'augmenter le taux de réussite et d'obtention du diplôme. Notons que le nombre total de diplômés des écoles de langue française de l'Ontario est passé de 4 509 en 2005-2006 à 4 979 en 2007-2008.

SOS DEVOIRS, un service d'aide aux devoirs pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année, dans toutes les matières du programme d'études de l'Ontario, continue d'offrir ses services à un peu plus de 108 823 élèves francophones. De la mi-septembre jusqu'au mois de juin, de 16 h 30 à 20 h, pendant 131 jours ouvrables, pour 3 376 heures de travail, SOS DEVOIRS offre des services directs avec une enseignante ou un enseignant. L'aide est accessible sous diverses formes : services de soutien par le Web (clavardage, tableau blanc et messagerie); services de soutien téléphonique sans frais; création et maintien de contenus en formats textes, animés et interactifs; bibliothèque interactive. En 2008-2009, le site Web de SOS DEVOIRS a été mis à jour. Le nombre d'appels de fichiers est passé à 10 712 065, soit une augmentation de 66 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les élèves qui utilisent SOS DEVOIRS affichent un niveau très élevé de satisfaction : de 77 p. 100 à 87 p. 100 des participants au sondage ont évalué les services offerts comme excellents ou bons (le pourcentage varie selon le type de service demandé).

Les ressources multimédias de TFO constituent également un facteur contribuant à l'amélioration du rendement des élèves. TFO compte près de 4 000 émissions éducatives dont environ 2 300 sont accessibles aux écoles ontariennes de langue française par l'Internet. TFO met aussi des guides pédagogiques à leur disposition, sans frais, sur son site Internet (tfo.org/ressources). Elle dote aussi, chaque année, les conseils scolaires de langue française de trousseaux d'accueil produites par ses soins en vue de leur distribution aux parents qui inscrivent leurs enfants à la maternelle.

Autre ressource en place, la Liste Trillium est un répertoire des manuels scolaires qui ont été approuvés par le ministre de l'Éducation en vue de leur utilisation dans les écoles de l'Ontario. En 2008-2009, sur l'ensemble des matières et des cours enseignés dans les écoles de langue française, toutes années d'études confondues, la Liste Trillium comptait des manuels scolaires pour 22 p. 100 à 40 p. 100 d'entre eux. Par suite des demandes d'offres de services lancées en 2006 et 2007 et grâce aux fonds de l'Entente, 15 manuels scolaires et guides connexes ont pu être publiés, ce qui a permis d'appuyer 17 cours allant de la 9^e à la 12^e année. Le nombre total de manuels scolaires disponibles au cours de la dernière année de l'Entente (2008-2009) était de 149, dont 66 pour le primaire et 83 pour le secondaire.

En ce qui concerne l'enfance en difficulté, le Centre Jules-Léger, à Ottawa, assure la prestation de programmes et de services pour les élèves en difficultés d'apprentissage pour lesquels il n'existe aucun programme ou service approprié dans leur communauté. Grâce à l'Entente, de nouvelles ressources ont vu le jour tel que Fais-moi signe, un document ressource pour l'enseignement de la Langue des signes québécoise.

Les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française ont fait beaucoup d'efforts pour accroître le nombre de cours à distance et faciliter l'accès aux ressources multimédias. Les étudiants francophones qui le désirent peuvent ainsi suivre une partie de leur programme d'études en ligne ou avoir accès aux ressources multimédias qui leur sont nécessaires pour réussir leurs études.

Au cours des dernières années, grâce à l'appui offert par les initiatives. Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et Destination Réussite, volet mise en œuvre des programmes, les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française ont multiplié les ententes avec les divers conseils scolaires de langue française de l'Ontario. Ainsi, en 2008-2009, on comptait 30 protocoles d'entente établis entre les collèges communautaires de langue française ou les universités bilingues et les divers conseils scolaires de langue française de l'Ontario.

Par ailleurs, les collèges de langue française et les universités bilingues ont aussi conclu des ententes pour permettre aux étudiants suivant des programmes collégiaux précis de se voir reconnaître leurs études collégiales dans des programmes universitaires connexes.

Certaines universités bilingues de la province ont aussi noué des partenariats pour améliorer les services et les programmes qu'elles offrent à leurs étudiants. C'est ainsi que le Collège de Hearst a conclu une entente de collaboration avec l'Université Laurentienne pour avoir accès à de nombreuses banques de données ainsi qu'au réseau des bibliothèques du nord-est de l'Ontario. Il a aussi négocié des ententes avec l'Université Laurentienne et le Collège Boréal pour permettre à ses diplômés de poursuivre leurs études ailleurs, dans des programmes de spécialisation et de deuxième cycle.

À l'Université d'Ottawa, le département des lettres françaises a mis à exécution le projet Prendre la route du français : de la recherche à la diffusion des savoirs, axé sur la préparation et la délivrance d'ateliers et de matériel pédagogique interactif en ligne. La portée de ce projet s'étend au-delà du milieu universitaire puisqu'il desservira aussi le milieu collégial.

L'université a aussi fourni des ressources au Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage pour soutenir la traduction en français de matériel pédagogique destiné aux étudiants qui agissent comme assistants à l'enseignement ainsi qu'aux professeurs à temps partiel qui enseignent en français.

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) reçoit annuellement des fonds pour maintenir le seul programme de maîtrise en éducation en langue française qui existe dans la région du Sud-ouest de l'Ontario. Ces fonds lui permettent aussi de mener des recherches et de contribuer à plusieurs publications scientifiques sur des sujets touchant à l'éducation en langue française en Ontario.

Enfin, la Cité collégiale a développé une base de données pédagogiques qui contribue à assurer la qualité des programmes d'études en langue française en permettant de :

- faciliter la mise en œuvre des normes, la validation du cursus et le développement de nouveaux programmes d'études;
- assurer l'intégrité et la rigueur de l'information pédagogique;
- faciliter la révision des plans de cours par les professeurs;
- faciliter la communication de l'information pédagogique à tous les intervenants de même qu'aux étudiants et aux diplômés;
- faciliter l'extraction de données pédagogiques pour la promotion de programmes; et
- mieux gérer les préalables de cours et le respect des directives pédagogiques.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Ontario
Fonds réguliers	118 983 708 \$	957 008 074 \$
Fonds additionnels	78 834 054 \$	82 356 490 \$
Total	197 817 762 \$	1 039 364 564 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Contexte

Le plan d'action pluriannuel adopté par l'Ontario en vue de promouvoir des programmes de français langue seconde (FLS) qui soient efficaces et dynamiques, était centré sur l'augmentation de la participation des élèves à ces programmes et l'encouragement de leur persévérance, de même que l'amélioration de la capacité d'enseignement des cours de FLS. Ces objectifs s'alignent sur les objectifs clés du ministère de l'Éducation, qui sont d'accroître le rendement des élèves, de réduire les écarts de rendement et d'accroître la confiance du public envers le système d'éducation de la province.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

L'un des engagements pris par la province en ce qui concerne le programme d'enseignement du FLS à l'élémentaire et au secondaire était d'accroître les compétences pédagogiques. À cette fin, une gamme d'activités de formation et de perfectionnement professionnel a été conçue et proposée au personnel enseignant durant les quatre années couvertes par l'Entente.

Parmi ces activités figuraient des ateliers portant sur l'utilisation d'outils faisant appel à la technologie et de nouveaux logiciels, ainsi que sur l'implantation d'une approche de l'enseignement du FLS, intitulée *Accelerative Integrated Method* [méthode d'accélération intégrée] (AIM). Les participantes et participants se sont montrés très satisfaits de ces programmes et outils, qui aident à stimuler la motivation des élèves.

Au total, 57 enseignantes et enseignants de français de base ont participé à l'atelier d'été de l'Association ontarienne des

professeurs de langue vivante, qui a eu lieu à Québec. Leurs commentaires ont été très positifs. Cet atelier a encouragé les enseignantes et enseignants à utiliser la langue seconde en salle de classe et les a sensibilisés à l'importance d'enseigner en tenant compte du contexte culturel.

Durant la quatrième année d'application du plan d'action, 93 p. 100 des conseils scolaires anglophones ont offert des possibilités de perfectionnement professionnel aux enseignantes et enseignants de FLS, notamment par des formations sur les programmes de littérature équilibrés, des stratégies efficaces d'enseignement des connaissances de littérature et d'enseignement différencié, les programmes de mentorat, les classes modèles, et sur les communautés de perfectionnement professionnel en ligne. Ces activités de perfectionnement professionnel ont aidé le personnel enseignant de FLS à dispenser un enseignement de qualité.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Dans son plan d'action, l'Ontario s'est engagée à favoriser l'accès des élèves à une gamme de programmes de FLS à l'élémentaire et au secondaire, de même qu'à encourager les conseils scolaires à continuer d'offrir leurs programmes de FLS, à en offrir de nouveaux ou à améliorer et étendre les programmes existants. Selon les données sur les inscriptions de l'année scolaire 2007-2008, les taux de participation, à l'élémentaire et au secondaire, ont été de 64,9 p. 100 et de 19,3 p. 100 respectivement. Le taux d'inscriptions au programme de français de base à l'élémentaire est demeuré stable, tandis que celui des inscriptions aux programmes d'immersion a affiché une augmentation annuelle modeste, soit de 0,4 à 0,5 p. 100 de 2005-2006 à 2007-2008. Pendant la même période, le taux de participation des élèves aux programmes de français de base au secondaire a augmenté de manière encourageante, atteignant 1,4 p. 100, contre 0,3 p. 100 pour les programmes d'immersion.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	993 756	49,0 %
2007-2008 (données les plus récentes)	980 211	49,1 %
Écart observé	-13 545	0,1 %

* Le nombre total d'élèves inscrits aux programmes de FLS dans les écoles anglophones de l'Ontario, que ce soit de français de base, de français enrichi ou d'immersion, a été compilé par le ministère de l'Éducation à partir du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON).

** Les taux de participation ont été obtenus en divisant le nombre total d'élèves de FLS par l'effectif total des écoles élémentaires et secondaires anglophones de l'Ontario.

Pour mieux soutenir l'enseignement en salle de classe et l'amélioration du rendement des élèves, la province a financé l'embauche de conseillers et de conseillères en FLS et en littératie ainsi que d'enseignants et d'enseignantes en affectation spéciale dans la plupart des conseils scolaires. Ces spécialistes du FLS ont pour tâche d'aider les enseignantes et enseignants en salle de classe, d'acquérir des ressources en matière de littératie, d'expression orale en langue seconde et de technologie, et de coordonner ou d'animer les activités de formation du personnel enseignant.

Pour améliorer les compétences des élèves en communication orale en français, stimuler leur intérêt envers l'apprentissage de cette langue et développer leur connaissance et leur appréciation de la culture francophone, les conseils scolaires ont offert des activités culturelles comme le théâtre et la musique, des programmes d'échange et des excursions.

Les établissements d'enseignement postsecondaire bilingue et de langue française ont décuplé leurs efforts pour appuyer et élargir leur clientèle scolaire de langue seconde.

L'Université d'Ottawa offre un Régime d'immersion qui favorise la poursuite des études et l'apprentissage du français. L'Université a fait la promotion de ce régime en visitant des écoles d'immersion à travers le Canada, en participant à des congrès, foires et concours, ainsi que par l'entremise d'annonces publicitaires et d'entrevues dans des bulletins, journaux, magazines, émissions télévisées. Pour favoriser le succès scolaire et la persévérance des étudiants d'immersion, l'Université a aussi mis à leur disposition un ensemble de services adaptés à leurs besoins, tels que des cours de langue, un centre de mentorat, l'aide à l'écriture et l'apprentissage expérientiel. Elle a de plus développé et administre un test pour évaluer les compétences linguistiques de ses nouveaux étudiants en immersion. Le Régime d'immersion connaît un franc succès. En 2008-2009, quelque 1 500 étudiants y ont fait demande et l'Université a accueilli sa troisième cohorte.

Tout comme il le fait pour son personnel enseignant, le Collège Boréal offre à sa population étudiante des cours de langue supplémentaires et des ateliers de perfectionnement pour les aider à surmonter leurs difficultés langagières. Le Collège a élaboré une stratégie visant à augmenter l'accès de ses programmes aux francophiles et le recrutement provenant des écoles d'immersion.

La Cité collégiale a, quant à elle, cherché à avoir une présence accrue dans les écoles d'immersion et elle a recruté des étudiants qui maîtrisent bien le français pour aider leurs pairs en difficulté. Elle a aussi mis en place un mécanisme favorisant l'utilisation de son service de tutorat.

Élaboration et qualité des programmes

En Ontario, l'étude du français est obligatoire dans les écoles élémentaires anglophones de la 4^e à la 8^e année. Pour obtenir le diplôme d'études secondaires, les élèves doivent acquérir un crédit en FLS. Les programmes de français enrichi, d'immersion et de français de base sont facultatifs avant la 4^e année. La décision relève de la politique de chaque conseil scolaire.

Pendant l'année scolaire 2007-2008, 50 conseils scolaires anglophones ont offert des programmes de français enrichi et d'immersion française à l'élémentaire, et 45 d'entre eux en ont offerts au secondaire. Par ailleurs, 54 des 58 conseils scolaires anglophones qui offrent l'enseignement secondaire offraient un programme de français de base jusqu'à la 12^e année.

Au cours des quatre ans de l'Entente, le nombre d'écoles à offrir un programme de français enrichi ou d'immersion française s'est accru et, du fait de l'expansion de ces programmes dans les écoles qui les offraient déjà et à mesure de cette expansion, de nouvelles classes ont été créées un peu partout dans la province. Ainsi, pendant l'année scolaire 2008-2009, 59 nouveaux programmes de français enrichi et d'immersion française ont vu le jour, et au moins 22 nouvelles classes de français enrichi et d'immersion française ont été ouvertes là où les programmes existaient déjà.

Pour améliorer les compétences linguistiques des élèves en français, quatre conseils scolaires ont, pour la première fois en Ontario, mis à l'essai un programme de français intensif. Il s'agit d'un programme de français de base sur une période de cinq mois, offert en 5^e et en 6^e années. Pendant ces cinq mois, environ 70 p. 100 de la journée d'école est consacré à l'apprentissage et à l'usage du français. Le reste du temps est consacré à l'enseignement en anglais de sujets spécialisés. Ce programme de français intensif a été mis à l'essai dans huit classes en 2007-2008. Ce projet pilote a abouti à la création, en 2008-2009, de treize classes de français intensif.

Le Ministère a entrepris en septembre 2008 la révision du programme de FLS, qui devrait être terminée en 2012. À cette fin, trois conseils scolaires se sont regroupés, en partenariat avec l'Université de Western Ontario et l'Université d'Ottawa, pour étudier la documentation relative au *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* (CECR). Cette étude avait pour objet de déterminer si le CECR pouvait aider les élèves et les inciter à apprendre le français, et s'il pouvait aider les enseignantes et enseignants à enseigner le français de même qu'à évaluer le niveau de maîtrise de la langue chez les élèves dans toute une gamme de programmes de FLS.

Du côté postsecondaire, en 2008-2009, le Collège universitaire Glendon accueillait sa deuxième cohorte à l'école bilingue d'études supérieures en affaires publiques et internationales. Le programme, d'une durée de deux ans, est le premier programme bilingue dans cette discipline au Canada. Par ailleurs, cette même année, le Collège comptait 64 étudiants dans son programme de baccalauréat en éducation pour enseignants d'immersion française, de français cadre et de français enrichi au niveau primaire/moyen.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Pour stimuler leur persévérance dans les programmes de FLS, le ministère de l'Éducation a, à partir de septembre 2007, autorisé les élèves à comptabiliser un deuxième crédit de FLS parmi les 18 crédits obligatoires en vue du diplôme d'études secondaires.

Afin d'offrir un matériel pédagogique de qualité et de le rendre plus accessible aux élèves, l'Ontario a centré son aide sur l'élaboration et l'acquisition de ressources de littérature de lecture nivelée correspondant aux documents en anglais, de même sur l'usage des outils d'évaluation en lecture.

Les conseils scolaires, les parents, les élèves et la communauté ont été sollicités en vue du renouvellement des programmes de FLS. Les conseils scolaires anglophones ont offert des séances d'information et élaboré des brochures et des vidéos, en plus de faire de la publicité à la télé, à la radio et dans la presse. Plus de 80 p. 100 des conseils scolaires continuent d'offrir sur leur site Web de l'information sur ces programmes.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de l'Ontario
Fonds réguliers	66 094 028 \$	825 681 704 \$
Fonds additionnels	37 932 894 \$	5 687 084 \$*
Total	104 026 922 \$	831 368 788 \$

* Dans sa contribution en fonds réguliers, la province a inclus une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral en matière de fonds additionnels.

Au **chapitre de la formation continue** en didactique, diverses activités s'appuyant sur des recherches récentes ont été réalisées pour **permettre au personnel enseignant** de concevoir et de mettre en œuvre des **stratégies d'enseignement** novatrices et propices à la **progression** des apprentissages.



Le projet d'interaction de groupes d'élèves qui apprennent une langue seconde a permis la tenue **d'échanges linguistiques** entre des écoles francophones et des écoles anglophones.

Le Québec

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec établit et met à jour à intervalles réguliers un plan stratégique qui indique les orientations retenues en matière d'éducation. C'est sur la base du Plan stratégique 2005-2008 qu'a été élaboré le Plan d'action 2005-2009 du Québec.

Lors des négociations ayant mené à la conclusion de *l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente), il avait été indiqué que le rapport annuel du MELS servirait à la reddition de comptes des activités éducatives soutenues au cours de chaque exercice en vertu de cette entente. La planification stratégique du MELS fait état de sa vision et de ses orientations pour les réseaux d'enseignement public et privé, tant dans le secteur francophone que dans le secteur anglophone, tandis que son rapport annuel présente ses réalisations à cet égard.

Le présent rapport constitue un complément aux rapports annuels du MELS pour les exercices 2005-2006 à 2008-2009. Il expose les principales réalisations ayant bénéficié d'une contribution du Canada.

OBJECTIF 1 : ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Catégorie d'appui A : Encadrement et diversification des services éducatifs

L'octroi de subventions particulières au réseau d'organismes et d'établissements d'enseignement anglophones a permis de renforcer la qualité et la diversité de l'éducation dans la langue de la minorité. Les fonds alloués ont contribué à la gestion du réseau, au développement de réseaux de ressources technologiques, à l'offre de services de formation à distance, à l'application des lois linguistiques du Québec et à la mise en œuvre de mesures d'accueil par les écoles. De plus, les

subventions versées par le gouvernement fédéral ont permis de soutenir la recherche dans le domaine du développement d'espaces communautaires où l'éducation, la culture et la santé se côtoient.

Certaines infrastructures ont été aménagées, notamment dans le cadre du plan d'aménagement des espaces destinés à la formation professionnelle et technique des commissions scolaires anglophones et de celui de la mise en place des centres scolaires et communautaires.

La communauté éducative anglophone du Québec a poursuivi ses efforts d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins éducatives, pour le travail en réseau et le partage des ressources favorables à l'enrichissement des pratiques de gestion, d'enseignement et d'apprentissage. Les contributions du gouvernement fédéral ont permis de maintenir les services d'animation et de soutien continu nécessaires à l'appropriation des TIC, en particulier le service du Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RÉCIT). Ce dernier est un réseau de personnes-ressources qui se consacrent à l'intégration pédagogique des TIC dans les écoles du Québec. C'est principalement par la formation, le soutien et l'accompagnement du personnel enseignant que le RÉCIT accomplit ce mandat, tout en développant une culture de réseau et de partage. Les personnes-ressources du RECIT anglophone qui travaillent au niveau de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ont offert de nombreuses sessions de formation et sont parvenus à joindre, lors de colloques, des centaines d'enseignantes et enseignants, de même que d'autres personnes-ressources et spécialistes.

Un des piliers du soutien au développement des TIC, le *Leading English Education and Resource Network (LEARN)*, compte maintenant plus de 130 000 utilisateurs (élèves, enseignants et administrateurs) inscrits à ses ressources en ligne; chaque jour, on dénombre sur son site Web plus de 3 500 visiteurs uniques parmi ses membres et au-delà de 3 000 visiteurs uniques chez les non-membres. À la fin de mai 2008, le nombre de visiteurs a officiellement dépassé le million. À l'intérieur du *Content Management System (CMS)*, les usagers peuvent trouver plus de 7 000 pages Web de contenu éducatif, de même que vingt bases de données. Avec plus d'un million de clics par mois, le site est utilisé de manière constante par la communauté éducative anglophone. Le LEARN offre désormais dix cours en ligne à plus de 300 élèves de cinq commissions scolaires.

En ce qui concerne la formation professionnelle et technique et la formation des adultes dans la langue de la minorité, un certain nombre de progrès ont été réalisés. Ainsi, les responsables du volet anglophone du service national du RÉCIT consacré à la formation professionnelle et technique ont poursuivi le développement du site Web de ce service (recitvt.qc.ca) et celui du *Provincial Service of RÉCIT in Vocational Training* (dokeos.recitvt.qc.ca). Pour leur part, les responsables anglophones du service national du RÉCIT voué à la formation générale des adultes ont, en collaboration avec le conseiller de ce service, offert aux conseillères et conseillers et au personnel enseignant des dizaines de sessions de formation sur l'intégration des TIC dans l'apprentissage. De son côté, la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) a offert des formations à distance à la population adulte visée par son mandat. Elle a également produit des guides d'apprentissage destinés à la formation générale des adultes (à distance et en établissement).

Les commissions scolaires anglophones du Québec ont continué de bénéficier d'un soutien leur permettant de respecter l'application de la *Charte de la langue française* dans leurs établissements respectifs. Avec l'implantation de mesures de soutien à l'accueil des élèves anglophones venant de l'extérieur du Québec, elles ont pu continuer à répondre aux besoins des groupes cibles.

L'équipe de coordination des centres scolaires et communautaires a continué d'offrir du soutien à ces centres, à leurs partenaires et à la communauté éducative qu'ils desservent, pour la mise en œuvre de leurs plans respectifs d'intervention. Ces centres ont été invités à inclure à leurs plans un volet portant sur l'atteinte de leur autonomie de fonctionnement.

Catégorie d'appui B : Développement des outils pédagogiques et éducatifs

Les subventions versées selon cette catégorie ont permis au réseau anglophone de bénéficier de matériel didactique conçu en anglais. Elles ont aussi contribué à la conception, à l'élaboration et à la production des programmes et d'outils d'évaluation, ainsi qu'à la création de matériel pédagogique et didactique dans cette langue. On a ainsi conçu des outils d'évaluation en anglais pour chacun des programmes et des cours élaborés, tant pour la clientèle des jeunes que celle des adultes, que ce soit dans le domaine de la formation générale ou celui de la formation professionnelle et technique. En

collaboration avec le LEARN, le Bureau d'approbation du matériel didactique a élaboré du matériel pédagogique et didactique en vue de faciliter la transition des enseignants vers le renouveau pédagogique. Grâce à de nombreuses initiatives, le réseau anglophone a pu acquérir une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise du Programme de formation de l'école québécoise, ce qui a favorisé la mise en œuvre des programmes du secondaire pour les élèves anglophones. Des centaines de programmes et d'échelles de niveaux de compétences ont été diffusés ou mis en ligne, tant dans le domaine de la formation professionnelle et technique que celui de la formation générale.

Plus de 38 000 vidéos de la collection intitulée au Québec VodZone Education, ont été téléchargées dans les classes. Les élèves, le personnel enseignant, les parents et la communauté peuvent également y avoir accès à partir de leur domicile.

La Direction de la production en langue anglaise du MELS a mis à la disposition des différentes unités administratives du Ministère et de la communauté éducative d'expression anglaise du Québec des centaines de documents officiels en langue anglaise afférents aux choix stratégiques du MELS.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, de nombreux projets de production et de diffusion de matériel didactique en langue anglaise ont été élaborés. Dans celui de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et technique, des centaines d'épreuves et de situations d'évaluation ont été réalisées en anglais avec la collaboration de la Société GRICS, responsable de la gestion du réseau informatique des commissions scolaires.

Enfin, le journal en ligne du LEARN, *Learning Landscape*, est devenu une publication phare en ce qui a trait au transfert des meilleures pratiques éducatives. Il a été consulté en ligne par plus de 3 800 internautes.

Catégorie d'appui C : Appui professionnel aux personnels des écoles, des centres, des collèges et des universités

L'utilisation des TIC, la mise en œuvre du renouveau pédagogique, la diversification des cheminements scolaires ainsi que le développement du leadership et la valorisation de la profession enseignante sont autant de cibles que viennent appuyer les projets mis en œuvre dans cette catégorie. Pour favoriser l'accessibilité du matériel didactique en langue anglaise pour les collèges anglophones, on a traduit et adapté du matériel pour ensuite le mettre à la disposition

des clientèles jeunes et adultes des cégeps et des collèges anglophones. On a mis en place des mesures variées ayant pour objet la diffusion du matériel, y compris l'accessibilité du téléchargement, la diffusion auprès de répondants désignés dans chaque collège et les visites de collèges.

L'équipe de Cégep@distance a poursuivi ses efforts pour assurer les communications avec les élèves selon leur langue d'enseignement (admission, dossier social, dossier scolaire), la traduction et la modification des lettres et des rapports générés par l'outil de production de rapports de Cégep@distance, de même que l'adaptation multilingue du système d'offre de cours dans Internet. La promotion des cours à distance et le recrutement des étudiants au sein du groupe cible anglophone ont été renforcés, notamment grâce à une campagne de promotion grand public. Afin de pouvoir offrir des activités de formation à distance, l'équipe de PERFORMA [*Perfectionnement et formation des maîtres au collégial*] a développé des cours et offre maintenant des modules d'apprentissage en ligne (*e-learning*). Elle a complété la section anglaise du portail anglophone PERFORMA et offre plusieurs activités et sessions de formation à distance. Plus de 260 enseignants se sont inscrits au *Master Teaching Program*.

Dans le secteur de la formation professionnelle, des dizaines de sessions de perfectionnement portant sur les programmes ont permis de joindre plus de 500 personnes.

Une collaboration avec le réseau *Guidance Oriented Approach to Learning*, a permis d'offrir des formations et de diffuser des ressources pour répondre aux besoins et aux demandes du milieu anglophone. Le répertoire Projet personnel d'orientation (PPO) contient maintenant neuf coffrets avec guides d'activités et un site Web. Toutes les commissions scolaires et associations d'écoles privées anglophones ont participé à des sessions de formation. Le réseau qui les regroupe se nomme dorénavant « PPO/Explo ».

Plusieurs sessions de formation en évaluation ont eu lieu, certaines d'entre elles destinées aux étudiantes et aux étudiants en formation des maîtres de diverses universités (McGill, Concordia, Université du Québec à Montréal).

Afin de répondre aux exigences de la Politique linguistique du MELS, chaque secteur a fait appel à la Direction des communications pour réaliser une traduction française des diverses ressources qui ont été développées grâce aux subventions.

Plus de 1 000 enseignants et enseignantes du réseau scolaire d'expression anglaise ont suivi une formation axée sur diverses matières du programme de formation de l'école québécoise, dont sciences et technologie, mathématique, histoire et éducation à la citoyenneté, géographie, sciences sociales, et connaissance du monde contemporain. De plus, le Secteur des services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones a soutenu différents projets, tels que la remise de diplômes honorifiques aux élèves anglophones qui ont obtenu 100 sur 100 à l'épreuve officielle d'histoire, quelle que soit la langue dans laquelle ils avaient choisi de passer l'examen.

Pour favoriser une culture de réseau et les échanges entre les personnes-ressources et les spécialistes de la formation professionnelle, ceux-ci ont eu la possibilité de suivre, à quatre reprises, une formation visant à favoriser le réseautage et ce, trois fois grâce à une plateforme de conférence en ligne.

Tant en éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire et secondaire qu'en formation professionnelle et technique et en éducation des adultes, l'évaluation des apprentissages est un dossier de grande importance. L'évaluation des compétences a fait l'objet de nombreuses sessions de formation à tous les niveaux, y compris de l'enseignement supérieur et de la formation des adultes.

Catégorie d'appui D : Appui aux élèves et aux étudiants

La persévérance aux études et la nécessité de fournir une formation qualifiante pour chaque élève sont des visées fondamentales du renouveau pédagogique au Québec. Les

campagnes publicitaires en anglais touchant la valorisation de l'éducation, la promotion de la formation professionnelle et technique ainsi que l'information diffusée sur le marché du travail servent à renforcer ces valeurs auprès des élèves de la communauté minoritaire. Le Québec souhaite aussi accroître la proportion de jeunes de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle en faisant passer leur taux d'accès actuel d'un peu plus de 16 p. 100 à celui de 20 p. 100. Avec sa campagne *Heading for Success*, le MELS encourage les jeunes à s'inscrire aux programmes d'études en anglais de la formation professionnelle et de la formation technique. La formation professionnelle jouit maintenant d'une bonne notoriété auprès des jeunes anglophones du Québec, la forte majorité d'entre eux exprimant une opinion positive à son endroit. Le taux de perception favorable ciblé, établi à 50 p. 100, a été largement dépassé tant du côté des jeunes que de celui des parents. La capacité d'accueil des organismes anglophones fera l'objet d'initiatives spécifiques du Plan d'action 2009-2013 du Québec.

Le projet d'activités estivales de récupération ou de rattrapage scolaire, mis sur pied par le *Quebec Board of Black Educators* et la Commission scolaire *English-Montréal* (CSEM), a touché plus de 200 jeunes de différentes communautés culturelles. Ainsi, 64 élèves du primaire et 144 élèves du secondaire en difficultés scolaires ou ayant échoué aux épreuves d'une ou de plusieurs matières de base en cours d'année se sont inscrits aux activités du QBBE. Les élèves du primaire ont pu améliorer leurs compétences dans les domaines suivants : langues, mathématique, science et technologie, et arts.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves inscrits dans des écoles anglophones**	Nombre total d'élèves au Québec	Proportion**
2005-2006	117 856	1 059 625	11,12 %
2008-2009	110 879	1 002 307	11,06 %
Écart observé	-5,92 %	-5,4 %	

* Le calcul du nombre d'élèves est basé sur des données statistiques tenant compte des écoles publiques et privées. Ces données ont été produites par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS et publiées dans une parution de l'Entrepôt de données ministérielles datée du 12 février 2010. Ces nombres ne tiennent pas compte des élèves autochtones.

** Au Québec, l'accès à l'école anglaise est régi par la Loi. Les données présentées sont basées sur le pourcentage que représente la population minoritaire anglophone comparativement à la population étudiante totale.

Investissement total en enseignement de l'anglais, langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Québec*
Fonds réguliers	172 706 545 \$	172 706 545 \$
Fonds additionnels	16 010 111 \$	16 010 111 \$
Total	188 716 656 \$	188 716 656 \$

* Le MELS investit annuellement plus de 400 millions de dollars pour soutenir l'offre de services éducatifs dans la langue de la minorité.

OBJECTIF 2 : ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE SECONDE

Catégorie d'appui A : Encadrement et diversification des services éducatifs

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'octroi de subventions particulières par le gouvernement fédéral au réseau d'organismes et d'établissements d'enseignement anglophones a permis de renforcer la qualité et la diversité de l'éducation en langue seconde. Au niveau de la formation générale des jeunes, les subventions ont favorisé l'accès aux services des commissions scolaires qui continuent d'implanter de nouveaux programmes et d'élargir l'accès aux programmes de langue seconde. Jusqu'à présent, les subventions dans cette catégorie ont favorisé la mise en place de réseaux qui permettent aux écoles et aux collèges de mieux soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues secondes.

Catégorie d'appui B : Développement des outils pédagogiques et éducatifs

Les subventions dans cette catégorie ont contribué à la conception et à la production des programmes d'études en français langue seconde (FLS) et en immersion ainsi que d'outils d'évaluation. Elles ont aussi contribué à la création de matériel pédagogique et didactique visant à soutenir les interventions des commissions scolaires et des écoles à cet égard. Elles ont permis la mise au point d'instruments d'évaluation des apprentissages.

Depuis septembre 2006, l'enseignement de l'anglais langue seconde (ALS), se fait dès la première année du primaire. Cette nouveauté a entraîné des besoins de personnel qualifié en didactique de l'ALS. Les sommes allouées pour combler la pénurie de personnel enseignant dans cette matière ont permis d'accorder des bourses pour favoriser la réussite

d'activités de formation en anglais. Ainsi, les enseignants et enseignantes qui en ont bénéficié ont pu améliorer leur compétence langagière, tant à l'oral qu'à l'écrit, et accroître de ce fait leur compétence en enseignement de l'ALS. Les bourses individuelles ont été accordées pour trois types d'activités de formation en langue anglaise : cours avec crédits; cours sans crédits; stages d'immersion au Québec ou hors Québec. La plupart des bourses accordées pour les stages d'immersion l'ont été pour des stages hors Québec.

Par ailleurs, on a procédé à la mise à l'essai de situations d'évaluation du FLS, à leur révision puis à leur dépôt dans une banque d'instruments de mesure (BIM) gérée par la Société GRICS qui soutient le réseau des commissions scolaires. La banque d'instruments de mesure a ainsi été enrichie de centaines de nouvelles questions et de nouvelles situations d'évaluation du FLS.

Catégorie d'appui C : Appui professionnel aux personnels des écoles, des centres, des collèges et des universités

La compétence langagière des enseignantes et des enseignants est un facteur incontournable de l'enseignement d'une langue seconde. Pour faciliter la formation et l'accompagnement des réseaux anglophones, on a produit plusieurs documents de soutien. On a aussi élaboré des épreuves d'évaluation de la langue seconde afin que l'évaluation de la maîtrise de cette langue soit plus souple, authentique et globale, conformément aux objectifs du renouveau pédagogique.

Les activités de perfectionnement professionnel des enseignantes et des enseignants de didactique du FLS, ont porté principalement sur l'élaboration de dispositifs d'évaluation des apprentissages conformes aux encadrements du MELS. De nombreuses sessions de formation ont permis à des centaines d'enseignants de

développer leurs compétences en matière de planification et de pilotage de situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation cohérentes.

Au chapitre de la formation continue en didactique, diverses activités s'appuyant sur des recherches récentes ont été réalisées pour permettre au personnel enseignant de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies d'enseignement novatrices et propices à la progression des apprentissages. Ces activités ont permis de joindre plus d'un millier de personnes.

En FLS, des équipes de travail formées de représentantes et de représentants des commissions scolaires anglophones ont pu mettre la dernière main à un document sur la progression des apprentissages au primaire pour le programme d'immersion française et pour le programme de français de base. Une recherche bibliographique liée à la didactique du FLS, a été menée. Selon les évaluations des participants et participantes, le bilan des diverses formations, dont celle sur les prototypes d'épreuves pour les programmes de français de base et d'immersion française au deuxième cycle du primaire s'est avéré positif.

La formation en didactique de l'ALS, a permis d'augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés en enseignement de l'ALS.

Catégorie d'appui D : Appui aux élèves et aux étudiants

Les programmes pancanadiens de moniteurs de langue et de cours d'été administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont permis la réalisation d'échanges entre des élèves francophones et des élèves anglophones, à l'intérieur et à l'extérieur du Québec. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Le projet d'interaction de groupes d'élèves qui apprennent une langue seconde a permis la tenue d'échanges linguistiques entre des écoles francophones et des écoles anglophones. La mise en branle du projet pilote PELIQ-AN (Programme d'échanges linguistiques intra-Québec — approche nouvelle), a permis de recenser trois modèles d'échanges. Les responsables de ce projet ont produit un DVD et une série de ressources. Plus de 800 élèves ont pu participer à ce type d'échanges linguistiques.

Un projet pilote proposé aux élèves de première secondaire a aussi amené des jeunes de deux communautés linguistiques à mieux se connaître en s'associant dans des activités scolaires et parascolaires et en alternant leur fréquentation scolaire de la façon suivante : cinq mois de l'année à l'école anglophone et cinq mois à l'école francophone.

Les échanges interprovinciaux d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire pour des séjours d'immersion ont permis à des jeunes de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador de vivre un séjour d'immersion au Québec. Chaque élève a séjourné trois mois dans la province d'accueil et fréquenté une école de cette province, ce qui lui a permis d'approfondir sa connaissance de la langue seconde.

Les mesures de soutien à l'accueil des élèves anglophones de l'extérieur du Québec ont permis aux commissions scolaires visées de continuer à répondre aux besoins de leurs clientèles scolaires respectives. Plus de 3 900 élèves ont profité de ces mesures.

Effectifs et taux de participation : enseignement de l'anglais langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves inscrits dans des écoles francophones qui suivent des cours d'ALS*	Nombre total d'élèves du Québec qui suivent des cours de FLS ou d'ALS**	Proportion***
2005-2006	730 646	822 786	88,80 %
2008-2009	820 650	923 280	88,88 %
Écart observé**	12,32 %	12,21 %	

* Le calcul du nombre d'élèves est basé sur des données statistiques produites par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS dans une parution datée du 12 février 2010 de l'Entrepôt des données ministérielles. Les nombres fournis sont établis en fonction de la répartition des matières, décrite dans le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, mais ils excluent les élèves du préscolaire et les élèves autochtones.

** En fonction du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, en 2005-2006, l'enseignement de l'anglais langue seconde débutait en 3^e année du primaire. En 2008-2009, l'enseignement de l'anglais langue seconde débutait en première année.

*** Les proportions ont été établies en identifiant le nombre d'élèves inscrits dans des écoles francophones publiques ou privées qui suivent des cours de langue seconde et en le comparant au nombre total d'élèves du Québec inscrits dans des écoles publiques ou privées, qui suivent des cours de français langue seconde ou d'anglais langue seconde. Tous les élèves inscrits dans des écoles françaises soit 100 % des élèves suivent des cours d'anglais langue seconde.

Effectifs et taux de participation : enseignement du français langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves inscrits dans des écoles anglophones et qui suivent des cours de FLS*	Nombre total d'élèves du Québec qui suivent des cours de FLS ou d'ALS**	Proportion**
2005-2006	92 140	822 786	11,20 %
2008-2009	102 630	923 280	11,12 %
Écart observé	10 490	100 494	

* Le calcul du nombre d'élèves est basé sur des données statistiques produites par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS et publiées dans une parution de l'Entrepôt des données ministérielles datée du 12 février 2010. Les nombres fournis sont établis en fonction de la répartition des matières, décrite dans le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, mais ils excluent les élèves du préscolaire et les élèves autochtones.

** Les proportions ont été établies en identifiant le nombre d'élèves inscrits dans des écoles francophones publiques ou privées qui suivent des cours de langue seconde, et en le comparant au nombre total d'élèves du Québec inscrits dans des écoles publiques ou privées, qui suivent des cours de français langue seconde ou d'anglais langue seconde. Tous les élèves inscrits dans des écoles françaises soit 100 % des élèves suivent des cours d'anglais langue seconde.

Investissement total en enseignement du français langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Québec
Fonds réguliers	34 266 277 \$	31 103 796 \$*
Fonds additionnels	10 869 247 \$	10 869 247 \$
Total	45 135 524 \$	41 973 043 \$

* L'écart négatif entre la contribution du Québec et celle du Canada est proportionnel au total des bourses accordées pour ce volet du Plan d'action du Québec. Le MEELS investit annuellement plus de 785 millions de dollars pour soutenir l'offre de services éducatifs dans la langue de la minorité et l'enseignement des langues secondes.

Investissement total en enseignement de l'anglais langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Québec
Fonds réguliers	19 230 617 \$	17 455 798 \$*
Fonds additionnels	6 099 941 \$	6 099 941 \$
Total	25 330 558 \$	23 555 739 \$

* L'écart négatif entre la contribution du Québec et celle du Canada est proportionnel au total des bourses accordées pour ce volet du Plan d'action du Québec. Le MEELS investit annuellement plus de 382 millions de dollars pour soutenir l'offre de services éducatifs dans la langue de la minorité et l'enseignement de l'anglais langue seconde.

Ce nombre reflétait une augmentation d'environ 11 p. 100 pendant la période de quatre ans visée par le Protocole d'entente Canada-Saskatchewan relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle.



Odyssée, programme de moniteurs de langue, est jugé essentiel au développement culturel et linguistique dans les écoles de langue française.

Saskatchewan

CONTEXTE

La Saskatchewan est un vaste territoire sur lequel vit une population très dispersée d'à peine plus d'un million de personnes. Une seule division scolaire offre l'enseignement en français, langue de la minorité, tandis que 28 autres proposent une gamme de programmes d'enseignement en langue seconde, y compris des programmes d'immersion française, de français de base, de français intensif et de français enrichi. Le ministère de l'Éducation n'impose pas l'apprentissage d'une langue seconde aux élèves, qui est laissé à la discrétion des divisions scolaires. Malgré tout et en dépit d'une diminution globale de l'effectif scolaire dans la province, on compte de plus en plus d'inscriptions aux programmes de français.

La Saskatchewan a entrepris d'actualiser son programme d'études en 2006 en vue d'y incorporer, entre autres éléments essentiels, la connaissance des façons de voir des Autochtones et des Métis ainsi que leurs modes de connaissance. L'enseignement sur les traités signés avec les Premières nations est désormais obligatoire dans toutes les classes. Le cadre d'amélioration continue existant a permis le déploiement d'une méthode de planification stratégique commune pour faire progresser les quatre priorités suivantes pour le programme d'études de la prématernelle à la 12^e année :

- meilleurs niveaux de compétences en lecture et en écriture et meilleurs résultats scolaires,
- égalité des chances pour tous les élèves,
- transitions aisées vers et dans le système,
- forte responsabilisation et gouvernance dans tout le système.

Les valeurs que la Saskatchewan cherche à inculquer aux élèves de la prématernelle à la 12^e année de la province sont les suivants :

- un sens de leur identité et de leur appartenance à la collectivité et à la province,

- une passion constante pour l'apprentissage,
- un sens de l'engagement civique.

On souhaite aussi que les élèves acquièrent ces quatre compétences transdisciplinaires :

- capacité de réflexion (esprit critique, créativité et établissement de liens),
- identité et interdépendance,
- compétences de base,
- responsabilité sociale.

La Saskatchewan a accompli de grands succès de 2005-2006 à 2008-2009, y compris l'actualisation du programme d'études, une campagne de promotion de l'enseignement du français, l'expansion des programmes de français intensif et de français enrichi, la création du premier Centre d'appui à la famille et l'enfance (CAFÉ), l'instauration de l'éducation préscolaire dans toutes les écoles de langue française et l'élaboration de programmes-cadres et de ressources pédagogiques, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autorités du Nord et de l'Ouest.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

L'aide financière du gouvernement fédéral continue de favoriser l'obtention des résultats attendus chez les élèves de la minorité francophone. La Saskatchewan ne compte

qu'une division scolaire francophone, le Conseil des écoles fransaskoises (CEF). Celui-ci regroupe 12 écoles de la maternelle à la 12^e année dont les effectifs totalisaient 1 182 élèves en 2008-2009. Ce nombre reflétait une augmentation d'environ 11 p. 100 pendant la période de quatre ans visée par le *Protocole d'entente Canada-Saskatchewan relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente).

Les fonds alloués à l'enseignement dans la langue de la minorité aident également le CEF à fournir les services suivants :

- transport d'environ 80 p. 100 des élèves des écoles de langue française;
- programmes de maternelle et de prématernelle à temps plein dans chacune des écoles primaires, qui sont nombreuses à offrir aussi des services de garde grâce à la collaboration avec l'Association des parents fransaskois (APF);
- soutien aux élèves doués ou aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage grâce à l'intégration des services (parents et personnel enseignant ont exprimé leur satisfaction à l'égard du modèle de prestation adopté).

Enfin, le financement du gouvernement fédéral permet au CEF de collaborer avec des associations francophones, par l'intermédiaire de la Coalition pour la promotion de la langue française et de la culture francophone en Saskatchewan, afin d'attirer des élèves dans les écoles francophones et de les y retenir.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves	Taux de participation*
2005-2006	1 054	0,66 %
2008-2009	1 182	0,74 %
Écart observé	128	0,08 %

* Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de langue française par l'effectif scolaire total de la province.

Grâce en partie à l'aide financière du gouvernement fédéral, les adultes qui le souhaitent ont pu suivre des études postsecondaires en français à l'Université de Regina et à l'Institut français qui s'y rattache. Ainsi, l'Université offre un programme de baccalauréat en éducation en français pour les futurs enseignants et enseignantes. Le gouvernement fédéral a aussi accordé des bourses aux étudiantes et étudiants de ce programme pour leur permettre de suivre une année d'étude à l'Université Laval. L'Université a par ailleurs continué d'actualiser ses cours et de mener des études dont elle a diffusé les résultats dans des forums provinciaux, nationaux et internationaux. En ce qui concerne l'Institut français, celui-ci a organisé régulièrement des conférences et des activités socioculturelles, et offert des cours de perfectionnement en français pour adultes, y compris des sessions estivales d'immersion et un programme de langue menant à un certificat. Il fournit également un lieu où les étudiantes et les étudiants peuvent se rencontrer et échanger en français.

Le Service francaskois de formation aux adultes (SEFFA) a bénéficié de subventions pour la prestation de programmes de formation en français aux adultes. Le SEFFA offre par exemple des cours de français, des cours de formation générale et, en collaboration avec le *Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology* [institut de technologie et de sciences appliquées de la Saskatchewan] (SIAST), un programme de formation en éducation de la petite enfance. Grâce à ce programme, la province a pu répondre aux besoins de la communauté francophone et offrir un enseignement précoce en français aux jeunes enfants, en développant chez eux des compétences linguistiques et culturelles en préparation de la maternelle et de la 1^{re} année. En 2008-2009, une première cohorte du programme obtenait le diplôme. Le SEFFA a aussi entrepris l'élaboration d'un programme de formation d'aides-enseignantes et d'aides-enseignants au cours de la période visée par l'Entente.

Il existe par ailleurs un centre de ressources financé par la province, appelé Le Lien, qui met à la disposition des écoles et des communautés francophones de la province un fonds de plus de 40 000 ressources culturelles et pédagogiques en français. Celles-ci sont toujours plus en demande, ce qui atteste l'importance du service. En 2008-2009, Le Lien a prêté plus de 6 000 ressources et comptait plus de 4 000 membres.

Élaboration et qualité des programmes

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a continué d'élaborer de la documentation sur les programmes d'étude en français des classes de la maternelle à la 12^e année. En 2005-2006, il a lancé une initiative de réactualisation de ses programmes d'études, qui visait essentiellement à préciser les résultats d'apprentissage et à établir des indicateurs de réussite dans toutes les disciplines obligatoires pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année. Dans la foulée, il a aussi défini les principaux volets de l'apprentissage autour desquels s'articulent les objectifs de l'éducation ainsi que les compétences transdisciplinaires que les élèves doivent développer. L'initiative d'actualisation avait pour but de renouveler la documentation relative à toutes les matières obligatoires de toutes les années en vue d'améliorer le rendement des élèves. Le ministère a invité le personnel enseignant à prendre part au processus d'actualisation à titre consultatif. Les résultats d'apprentissage et les indicateurs de rendement ont été définis en mathématiques, en éducation physique, en éducation au choix de carrière et en sciences, pour la 6^e à la 9^e année. Le nouveau programme de mathématiques a été fondé sur le programme-cadre élaboré en collaboration avec les partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). On a également procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'études pour la maternelle. Le processus d'actualisation se poursuit. Certains documents sont utilisés depuis septembre 2008. D'autres cours ont été actualisés, traduits ou adaptés. Ainsi, les programmes de Psychologie 20 et Psychologie 30 ont été adaptés de programmes albertains, tandis que ceux de Mieux-être 10, Sciences 10 et Calcul 30 ont été traduits et adaptés à partir des programmes du secteur anglophone de la province.

Le personnel du ministère a évalué les ressources recommandées pour faciliter la distribution de la documentation de programmes actualisés ou existants. Il a par ailleurs publié des listes de ressources actualisées pour aider les divisions scolaires à se procurer les ressources nécessaires à l'application des programmes. Il a également participé à l'élaboration de ressources dans le cadre du Projet pancanadien de français langue première (PPCFPL), géré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Signalons que, d'après les commentaires d'évaluation fournis au terme d'ateliers, le personnel enseignant a apprécié grandement ces ressources.

Les enseignantes et les enseignants ont participé à des activités de perfectionnement conçues pour les aider à mettre les nouveaux programmes en œuvre. Le personnel enseignant des écoles de langue française a eu la possibilité de participer au travail conjoint du ministère de l'Éducation et du CEF en ce qui concerne l'élaboration et la mise à l'essai d'unités d'études intégrées à l'intention des classes de multi-niveaux du primaire, caractéristiques des petites écoles ou des écoles de régions éloignées. Les résultats de cette initiative toujours en cours sont très attendus en milieu scolaire.

Dans les écoles du CEF, le recours à la technologie dans l'enseignement est obligatoire. Chaque membre du personnel enseignant est équipé d'un ordinateur portable, et les élèves ont tous leur adresse électronique. Le CEF applique la technologie aux activités de perfectionnement professionnel de son personnel enseignant. À ce jour, 70 à 80 p. 100 de ce personnel emploient quotidiennement les moyens technologiques comme outils pédagogiques. Des ressources en ligne ont été élaborées pour les mathématiques et les sciences, en collaboration avec le CEF.

L'allocation de subventions gouvernementales à l'APF a contribué à la formation et au perfectionnement d'une communauté de parents qui participent à des foires scientifiques, à des pièces de théâtres, à des activités de francisation et autres activités culturelles. L'octroi de subventions culturelles au CEF ont aidé celui-ci à établir des partenariats avec des associations francophones, en vue d'organiser des activités culturelles. Les élèves francophones de la province ont ainsi pu participer à de nombreuses activités culturelles et sociales en français, y compris des compétitions d'art dramatique, des ateliers d'arts, des camps et des journées de célébration du patrimoine. Ces activités ont été très bien reçues de tous les participants et participantes, et du public, y compris des parents, selon les commentaires reçus par leurs animateurs et animatrices. Ces partenariats ont contribué au développement d'une communauté francosaskoise soudée par une culture, une identité et une langue fortes.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Le personnel enseignant du CEF s'est prévalu des diverses possibilités de perfectionnement offertes pendant la durée de l'Entente. Il a travaillé par exemple avec des conseillers et conseillères du ministère afin de parvenir à une compréhension commune de ce qu'est la construction

langagière, identitaire et culturelle (CLIC) et d'élaborer des stratégies pour la réaliser. Le CEF a d'ailleurs continué de souligner l'importance de cette notion dans toutes les matières. La CLIC aide les élèves francophones en contexte minoritaire à développer un sens de leur identité et de leur culture francophone qu'ils ne développeraient peut-être pas autrement dans leur vie quotidienne. La réussite scolaire étant une priorité, les membres du personnel enseignant ont continué de participer à des formations dans divers domaines : théorie du choix (c'est-à-dire élaboration de méthodes destinées à aider les élèves à assumer la responsabilité de leur propre comportement), littératie, communautés professionnelles d'apprentissage et apprentissage différencié. Ils ont été invités à participer à des conférences, dans la province et ailleurs au Canada, dont celles de l'Association canadienne d'éducation de langue française. L'Association provinciale des enseignantes et enseignants francosaskois a organisé, outre son congrès annuel, une gamme d'ateliers pour répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves. Des subventions ont été allouées en vue de stimuler le développement du leadership à l'échelle locale dans de nombreux domaines, dont la technologie, la numératie, la différenciation et le développement communautaire. Le personnel enseignant a eu également la possibilité de bénéficier d'un programme de mentorat et d'ateliers offerts par le ministère de l'Éducation, sur différents aspects de la pédagogie.

L'initiative *Assessment for Learning* [évaluation de l'apprentissage] (AFL) vise l'amélioration du taux de réussite chez les élèves. De 2005-2006 à 2008-2009, on a mis au point des outils d'évaluation en collaboration avec le personnel enseignant. L'activité se poursuit. Les enseignantes et les enseignants ont participé à la mise à l'essai de ces outils en milieu scolaire pour en valider le contenu et la qualité de la langue. Ils ont considéré ces essais comme d'excellentes possibilités de perfectionnement, car ils ont ainsi développé leurs connaissances en matière d'évaluation. Les élèves ont ensuite pu participer à des évaluations en français en mathématiques, en lecture et en écriture.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Les élèves ont profité largement des subventions fédérales. Des bourses ont continué d'être offertes aux élèves francophones qui souhaitent poursuivre leurs études en français. Les fonds alloués à l'Association jeunesse francosaskoise (AJF) ont permis aux jeunes de consolider leur identité francophone et de développer un sentiment

d'appartenance à la communauté de langue française. Pendant la durée de l'Entente, tous les élèves du secondaire ont pris part à un tournoi annuel de volleyball appelé Omnium. Les jeunes francophones ont par ailleurs participé aux Jeux de la francophonie, au Festival du voyageur, à la Fête francosaskoise jeunesse, au Parlement jeunesse francosaskois et à une formation en leadership. La participation à ces événements et l'intérêt manifesté à leur égard ont continué d'être élevés. C'était pour les élèves des occasions de prendre part à toute une gamme d'activités telles que le canoë, le tir à l'arc et les jeux de nuit. Un partenariat entre l'AJF et le Comité francosaskois d'éducation postsecondaire a mené à la création d'un club francophone à l'Université de Regina, à l'intention des étudiants et étudiantes.

Les subventions ont permis de multiplier les occasions de développer la langue et la culture francosaskoise. De 2005-2006 à 2008-2009, élèves, parents et membres de la communauté de langue française ont participé à des journées patrimoniales mettant à l'honneur l'histoire de la population francosaskoise. La Francofièvre, festival de musique francophone qui met en

vedette des artistes de tout le pays, est une activité culturelle annuelle qui réunit chaque année plus de deux mille élèves. Des jeunes de 6 à 15 ans ont aussi pu participer à des camps d'été d'une semaine grâce au programme Camp voyageur. Des subventions facilitent en outre la collaboration entre le CEF et diverses associations, dans le but d'offrir des services de garde et d'apprentissage pour les jeunes enfants. C'est ainsi que le CAFÉ a vu le jour à Saskatoon en 2006-2007.

Odyssée, programme de moniteurs de langue, est jugé essentiel au développement culturel et linguistique dans les écoles de langue française (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC). Les évaluations annuelles ont montré que le personnel enseignant et les élèves des écoles de langue française appréciaient le travail de ces moniteurs de langue dans leurs classes. Le CEF a bénéficié de leurs services à temps plein, dans chacune de ses écoles, de 2005-2006 à 2008-2009.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Saskatchewan
Fonds réguliers	5 105 800 \$	5 119 000 \$
Fonds supplémentaires	8 297 920 \$	8 297 920 \$
Total	13 403 720 \$	13 416 920 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Grâce aux fonds alloués par le gouvernement fédéral, il a été plus aisé d'atteindre les résultats ciblés pour les élèves inscrits aux programmes de français langue seconde (FLS). Quatre programmes de FLS sont offerts en Saskatchewan : immersion, français de base, français intensif et français enrichi.

Les programmes d'immersion ont affiché un nombre croissant d'inscriptions. Ce dernier atteignait 9 346 inscriptions en 2008-2009 pour l'ensemble des 63 écoles d'immersion

française de la province, soit une augmentation d'environ 8 p. 100 en quatre ans. En 2008-2009, trois écoles d'immersion française ont fermé, faute d'inscriptions suffisantes, mais un nouveau programme a été créé dans la communauté nordique de Meadow Lake.

Les fonds alloués dans le cadre de l'Entente aident à financer un programme d'immersion précoce, et la province explore la possibilité d'offrir un programme d'immersion tardive. Ils financent aussi le transport des élèves des programmes d'immersion.

Les programmes de français intensif et de français enrichi, offerts dans six écoles en 2006-2007, étaient dispensés dans treize écoles en 2008-2009. En 2006-2007, 98 élèves étaient

inscrits au programme de français intensif de 6^e année et 177 au programme subséquent de français enrichi. En 2008-2009, le nombre d'élèves inscrits en français intensif est passé à 175, tandis que celui des élèves inscrits en français enrichi est passé à 264. Élèves et parents se sont dits très satisfaits des programmes de français intensif et de français enrichi, que ce soit durant les entrevues ou lors de conversations spontanées.

Par contre, le nombre des inscriptions aux programmes de français de base a continué de baisser : il est passé d'environ 54 000 en 2005-2006, à environ 50 000 en 2008-2009. Cette diminution peut être attribuable au fait que l'étude d'une langue seconde n'est pas obligatoire en Saskatchewan. L'offre d'un programme de français de base est à la discrétion de chaque division scolaire. Le niveau d'entrée varie également, certaines divisions scolaires offrant l'enseignement du français de base dès la maternelle ou la 1^{re} année, tandis que d'autres le commencent en 4^e, en 7^e ou en 9^e année. La fusion de divisions scolaires, l'évolution démographique de la province, où le nombre total d'inscriptions dans les écoles est en baisse, et la pénurie d'enseignantes et d'enseignants de français sont autant de facteurs à considérer.

Les fonds accordés dans le cadre de l'Entente ont aidé à soutenir les efforts menés dans la province pour stimuler les inscriptions dans les programmes de FLS. C'est grâce à ces fonds, par exemple, que l'organisme *Canadian Parents for French* [parents du Canada pour l'apprentissage du français] (CPF) a pu travailler en partenariat avec des associations francophones, par l'intermédiaire de la Coalition pour la promotion de la langue française et de la culture francophone en Saskatchewan, à l'application de stratégies pour recruter des élèves et les encourager à persévérer dans l'étude du FLS.

Une part du financement contribue par ailleurs à soutenir le programme d'études. Les écoles de la province ont accès à de la documentation en français concernant le programme d'études de toutes les matières obligatoires. Il existe en outre une liste de ressources recommandées pour chacune de ces matières. Enfin, un guide de l'enseignant a été élaboré pour améliorer la prestation de services intégrés qui répondent aux besoins divers des élèves.

Effectif et taux de participation : enseignement de la langue seconde au primaire et au secondaire

	Nombre d'élèves	Taux de participation*
2005-2006	62 899	38.06 %
2008-2009	60 673	37.63 %
Écart observé	-2 226	0.43 %

* Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits dans les divers programmes de français langue seconde par l'effectif scolaire total de la province.

Les élèves de FLS peuvent aussi faire des études postsecondaires en français à l'Université de Regina et à l'Institut français qui en fait partie. Les élèves des programmes d'immersion et de français de base peuvent s'inscrire au programme du Bac (sic) de l'Université de Regina, qui offre une préparation à la profession d'enseignant. Tout comme les étudiantes et étudiants de la minorité linguistique francophone, ils ont eu accès à des bourses fédérales pour étudier pendant un an à l'Université Laval. Les étudiants et étudiantes ayant suivi un programme de FLS au secondaire ont eu aussi accès aux cours de perfectionnement en français pour adultes de l'Institut français, tels que des cours d'immersion pendant l'été et un programme de langue menant à un certificat. On les a aussi encouragés à profiter du milieu francophone que leur offre

l'Institut français, où ils peuvent avoir des échanges en français. Le SEFFA offre pour sa part des cours de français et des cours de formation générale ainsi qu'un programme de formation pour éducateurs et éducatrices de la petite enfance, en collaboration avec le SIAST. En 2008-2009, le SEFFA a remis un diplôme à la première cohorte du programme. Pendant la durée de l'Entente, le SEFFA a aussi entrepris l'élaboration d'un programme de formation d'aide-enseignant.

Le Lien, centre de ressources qui possède quelque 40 000 ouvrages culturels et pédagogiques en français, est également accessible aux écoles de la province qui offrent des programmes d'immersion en français et des cours

de français de base, ainsi qu'à leur communauté. Les services de ce centre sont de plus en plus utilisés, ce qui atteste leur importance. En 2008-2009, Le Lien comptait plus de 4 000 membres et a prêté plus de 6 000 ouvrages.

Élaboration et qualité des programmes

C'est le ministère de l'Éducation qui est responsable de l'élaboration des programmes de FLS de la maternelle à la 12^e année. Il veille à l'élaboration, à la traduction ou à l'adaptation de la documentation relative au programme d'immersion française pour toutes les matières. Pendant la durée de l'Entente, il s'est ainsi occupé de la refonte des programmes Mieux-Être 10 et Sciences 10 et de leur mise en œuvre dans les écoles d'immersion française. Les programmes Psychologie 20 et Psychologie 30, mis en œuvre au cours de la même période, ont été adaptés de programmes albertains. La Saskatchewan se charge aussi de la documentation relative au programme de français de base, de la maternelle à la 12^e année. Le travail s'est poursuivi sur ce front de 2005-2006 à 2008-2009.

En 2005-2006, le ministère de l'Éducation a amorcé une initiative d'actualisation des programmes, axée principalement sur l'articulation entre les résultats d'apprentissage et les indicateurs de réussite dans toutes les matières obligatoires. L'initiative visait la refonte de toute la documentation relative aux programmes d'études dans toutes ces matières et pour toutes les années et ce, afin d'augmenter le rendement scolaire. Les enseignantes et enseignants ont été invités à participer à titre consultatif à ce processus, qui est toujours en cours. Les responsables ont défini les attentes et les indicateurs de rendement du programme d'immersion en ce qui concerne les mathématiques, l'éducation physique, l'exploration de carrière, la santé et les sciences, pour la 6^e à la 9^e année, ainsi que pour le français de la 1^{re} à la 5^e année. Le nouveau programme de mathématiques est fondé sur le programme cadre élaboré en collaboration avec les partenaires du PONC. Le nouveau programme de français de base pour la 1^{re} à la 5^e année a été élaboré par niveau, et non par année, pour tenir compte des différents points d'entrée dans la province.

L'élaboration de ressources pour appuyer l'expansion du programme de français enrichi s'est avérée cruciale au succès de ce dernier. La collaboration de la province avec les instances de la région et celles de l'ensemble du pays a débouché sur des produits de qualité pour les 7^e, 8^e et 9^e années. Au cours des ateliers de perfectionnement, les enseignantes et enseignants se sont montrés très satisfaits de ces ressources. L'aide financière gouvernementale leur a

permis de participer au processus d'évaluation des ressources dans toutes les disciplines, que ces ressources soient destinées à appuyer les nouveaux programmes ou les programmes existants.

Les élèves du secondaire qui suivent un programme d'immersion française peuvent aussi suivre une gamme de cours en ligne. Il arrive en effet que les petites écoles ou les écoles éloignées ne disposent pas du personnel qualifié pour offrir toutes les matières obligatoires en immersion. En 2005-2006, deux élèves ont reçu un diplôme d'études secondaires portant la mention « Bilingue » grâce aux cours en ligne : une première. L'élaboration de ressources Web s'est poursuivie pendant la durée de l'Entente et des membres du personnel enseignant ont pu suivre une formation sur la manière d'optimiser l'utilisation de l'une d'entre elles : Biblio Branchée.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Grâce à des subventions des gouvernements fédéral et provincial, le personnel enseignant a pu chaque année participer à une gamme d'activités de perfectionnement professionnel. Mentionnons par exemple l'éventail des ateliers offerts à l'occasion du congrès annuel de l'Association des professeurs de français de la Saskatchewan (APFS/SATF) au cours duquel ils ont pu se tenir au fait de la recherche en FLS et des innovations et des ressources dans ce domaine. L'APFS a aussi continué d'assurer une formation continue par l'entremise de son bulletin. Le ministère de l'Éducation a également offert des ateliers et un programme de mentorat pour aider à la mise en œuvre des programmes. Le mentorat est une stratégie de prédilection, puisqu'elle permet aux enseignantes et enseignants de cibler leurs besoins. Signalons enfin les bourses qui leur ont été offertes afin qu'ils puissent poursuivre leur formation en pédagogie et en acquisition du langage pendant l'été. D'après les commentaires qu'ils ont pu faire aux animatrices et animateurs, ces diverses activités de formation leur ont donné pleine satisfaction.

Comme c'est le cas pour les élèves de la minorité francophone, l'initiative AFL vise à améliorer le rendement scolaire des élèves en FLS. Pendant la durée de l'Entente, ces derniers ont eu l'occasion de participer à des évaluations en mathématiques, en lecture et en écriture. Les outils utilisés à cette fin ont été élaborés en collaboration avec le personnel enseignant. Celui-ci a également participé à leur mise à l'essai en milieu scolaire afin d'en valider le contenu

et la qualité de la langue. Ce travail d'élaboration et de mise à l'essai a constitué pour ses membres de précieuses occasions de perfectionnement professionnel en évaluation. Le financement accordé dans le cadre de l'Entente a aussi permis aux enseignantes et enseignants de participer aux consultations tenues dans le cadre de l'initiative de renouvellement du programme d'études. Leur savoir-faire a été utile à l'élaboration du programme et leur participation leur a permis de se familiariser avec la documentation et, par là-même, de bien se préparer à sa mise en œuvre.

Chaque été pendant toute la durée de l'Entente, les enseignantes et les enseignants de français intensif et de français enrichi ont participé à des sessions de formation d'une semaine sur la pédagogie du FLS. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation a offert chaque année scolaire des activités de mentorat pour faciliter l'application du nouveau programme. Ces activités de perfectionnement portaient essentiellement sur le renforcement des stratégies visant à améliorer les notions de base chez les élèves. Les enseignantes et enseignants ont participé par ailleurs à l'évaluation des ressources liées à ces deux programmes et se sont dits ravis d'avoir pu le faire.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Les fonds alloués dans le cadre de l'Entente ont aidé les CPF, à organiser de nombreuses activités pour aider les élèves de FLS à se réunir chaque année et à développer leurs compétences linguistiques. Mentionnons notamment un concours d'art oratoire, Rendez-vous, la Foire des carrières, Camp Ultime et la Fête du soleil. Des élèves de tous âges des programmes d'immersion ont aussi pu, pendant ces quatre ans, participer à des camps d'été d'une semaine, organisés en collaboration avec l'organisme Camp voyageur. Par ailleurs, les élèves des programmes de FLS se sont retrouvés à l'occasion de la Francofièvre. Leurs commentaires témoignent d'une grande satisfaction à l'égard de cette activité annuelle.

Les subventions accordées ont permis d'offrir de nombreux spectacles et activités culturelles, dont *Les bûcherons*, Lise Maurais, Impro-performance, et les Journées du patrimoine, lesquelles célèbrent chaque année l'histoire de la Saskatchewan et l'histoire des Fransaskois. Une palette d'ateliers culturels sur l'art, la musique et la danse de divers groupes culturels francophones a attiré un public substantiel, les artistes aidant les élèves à développer leurs propres talents. La collaboration continue entre des associations francophones et les responsables du programme de FLS dans les écoles a permis aux jeunes de vivre de nombreux événements culturels.

Enfin, le programme Odyssée, financé par le gouvernement fédéral, constitue un autre soutien important dans les classes de FLS. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.) Les moniteurs et monitrices de langue proposent aux élèves un modèle différent de français authentique dans la classe, favorisant l'apprentissage de la langue et de la culture. Les évaluations annuelles de ce programme ont montré que le personnel enseignant et les élèves appréciaient leur travail. D'ailleurs, la demande a dépassé l'offre. Le programme d'échange Saskatchewan-Québec a lui aussi été apprécié : grâce à ce programme, des élèves de 11^e année ont eu la possibilité d'étudier au Québec pendant trois mois avant de recevoir leurs homologues du Québec pendant trois autres mois. Au total, 52 élèves ont fait l'échange au cours des quatre années de l'Entente.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de la Saskatchewan
Fonds réguliers	9 564 200 \$	9 564 884 \$
Fonds supplémentaires	2 617 868 \$	3 617 868 \$
Total	12 182 068 \$	13 182 752 \$

Depuis 2005-2006, la participation au programme de français intensif a augmenté de 46,6 p. 100 et la participation au programme d'immersion française, de 17,4 p. 100.



Il existe aussi un programme d'immersion française précoce, qui commence à la maternelle et est offert jusqu'à la 12^e année.

Terre-Neuve-et-Labrador

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Contexte

Depuis 1997, le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) de Terre-Neuve-et-Labrador administre, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, cinq programmes de français langue première (FLP) dans la province. Ces programmes sont offerts à Happy Valley-Goose Bay, Labrador City, Cape St. George, Mainland et St. John's. En 2005-2006, l'effectif scolaire total dans les écoles de langue française était de 204 élèves, répartis de la maternelle à la 12^e année. La faiblesse de ce nombre est attribuable en partie aux difficultés que représentent pour la province un très faible taux de natalité, l'exode des familles qui ont des enfants d'âge scolaire, une population peu nombreuse très dispersée dans toute la province, et la tendance des titulaires francophones du droit à l'instruction dans la langue minoritaire à inscrire leurs enfants dans les écoles de la langue de la majorité. Le plan d'action dressé par Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de *l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'éducation dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente), visait précisément à augmenter le nombre d'inscriptions malgré ces difficultés.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Parmi les principaux objectifs de l'enseignement en langue française à Terre-Neuve-et-Labrador figurent l'augmentation du nombre d'inscriptions et l'offre de programmes et de services répondant aux besoins des élèves francophones.

Par un soutien continu à son infrastructure éducative, la province a pu se rapprocher de ces objectifs à long terme. De 2005-2006 à 2008-2009, les cinq écoles francophones de Terre-Neuve-et-Labrador ont bénéficié du soutien de la province, elle-même aidée du gouvernement fédéral. Cette aide consistait

en subventions de fonctionnement et de subventions au transport ainsi que du financement de postes d'enseignants et d'enseignantes au-delà du nombre permis par la formule d'allocation provinciale. Pendant la durée de l'Entente, les inscriptions dans les écoles de langue française ont ainsi augmenté d'environ 32,5 p. 100, passant de 203, enregistrées en 2005-2006, à 269 en 2008-2009.

En vertu de l'Entente, le CSFP a reçu une aide directe pour créer, au niveau de son administration centrale, une équipe de pédagogues chargée d'améliorer le rendement des élèves, de faire augmenter le nombre d'inscriptions et de venir directement en aide aux enseignants et enseignantes du système éducatif francophone.

Des fonds ont également été alloués pour les activités de promotion de l'éducation en langue française et la traduction de documents gouvernementaux sur ce sujet. Cet appui a contribué à améliorer le système scolaire francophone, ce qui a encouragé les parents à y inscrire leurs enfants.

Élaboration et qualité des programmes

Les efforts déployés par la province à ce chapitre ont permis l'élaboration, la diffusion et le maintien de programmes de qualité de la maternelle à la 12^e année. De 2005-2006 à 2008-2009, de nouveaux programmes et de nouvelles ressources ont été instaurés pour les élèves des écoles de langue française à l'appui de l'enseignement de plusieurs disciplines, notamment les arts du langage, l'éducation religieuse, les arts visuels, les sciences sociales, l'éducation physique et l'éducation au choix de carrière.

L'éducation à distance continue d'être une méthode d'enseignement et d'apprentissage importante dans le système scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, puisque les écoles sont petites et ne disposent pas toujours du personnel spécialisé sur place pour enseigner certaines matières. Les inscriptions au secondaire sont particulièrement faibles dans certaines écoles, ce qui rend difficile le recrutement de ce personnel spécialisé. En 2005-2006, sept cours ont été offerts à distance à un total de 28 élèves. En 2006-2007, le nombre de cours est passé à huit et le nombre d'élèves est descendu à 25. En 2007-2008, le nombre de cours est redescendu à sept, et le nombre d'inscriptions, à vingt. En 2008-2009, enfin, le nombre de cours est descendu à cinq et le nombre d'inscriptions, à douze.

Toujours en vertu de l'Entente, des fonds ont été versés directement au CSFP pour financer des programmes de littératie pour les jeunes enfants, des programmes préscolaires et des activités extrascolaires. Au total, 38 enfants ont participé aux programmes préscolaires en français en 2005-2006. L'effectif est resté relativement stable, puisqu'on comptait 37 inscriptions en 2008-2009. Des programmes familiaux de francisation ont aussi été offerts aux familles ayant un enfant dans une garderie francophone et ce, pour préparer enfants et parents au système scolaire francophone. Les enfants ayant encore besoin d'aide sur le plan linguistique à leur entrée dans le système scolaire francophone ont continué de bénéficier du programme de francisation. La province a financé le recrutement d'enseignantes et d'enseignants additionnels pour que les écoles puissent offrir ce service. Environ 80 élèves en ont bénéficié en 2005-2006. Ce nombre a augmenté pour atteindre 105 en 2006-2007, puis 130 en 2007-2008. En 2008-2009, 101 élèves y étaient inscrits.

Le programme culturel est un autre pilier du système d'éducation francophone financé par l'Entente. Pendant la durée de celle-ci, le CSFP a embauché un coordinateur et créé diverses activités culturelles. Des artistes de la région ont fait une tournée des écoles et diverses activités ont eu lieu chaque année à l'échelle provinciale pour réunir les élèves francophones et stimuler leur sentiment d'appartenance à une communauté plus vaste. En 2005-2006, environ 140 élèves et 40 enseignantes et enseignantes ont participé aux Franchoralies, festival de chant choral de trois jours organisé à St. John's par le CSFP. En 2006-2007, près de 175 élèves ont participé à un concours provincial d'art oratoire en français et 10 d'entre eux ont participé à la finale qui a eu lieu à La Grand'Terre. Le concours est maintenant annuel. Environ 200 élèves y ont participé en 2007-2008, et 150 en 2008-2009.

Formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Diverses possibilités de perfectionnement s'offrent au personnel enseignant francophone de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'aider à enrichir l'éventail de méthodes pédagogiques à sa disposition. L'offre de telles possibilités constitue également un moyen pour la province de maintenir les effectifs de ce personnel enseignant.

Chaque année de l'Entente, tous les enseignants et enseignantes francophones de la province ont participé à des ateliers de formation offerts par le ministère de l'Éducation.

Ces ateliers visaient à améliorer leurs compétences pédagogiques et les aider à mettre en œuvre les nouveaux programmes élaborés par le ministère. Ceux et celles d'entre eux qui souhaitaient aller étudier pendant l'été dans un établissement d'enseignement francophone à l'extérieur de la province avaient accès à des bourses à cet effet. Une seule personne a suivi un programme d'études estival en 2007-2008. En 2008-2009, une enseignante a profité de la bourse, ce qui lui a permis d'aller étudier pendant toute l'année scolaire dans un établissement d'enseignement francophone à l'extérieur de la province.

Par ailleurs, le CSFP a participé à des salons de l'emploi afin d'essayer d'accroître le nombre de candidatures aux nouveaux postes d'enseignant ouverts dans les écoles francophones, le taux d'abandon élevé du personnel enseignant étant assez préoccupant. En 2005-2006, sur les 30 postes d'enseignant existants dans les écoles de langue française, on a procédé

à 12 nouvelles embauches. Au cours de chacune des trois années suivantes de l'Entente, seuls neuf enseignantes et enseignants du CSFP ont dû être remplacés. Le conseil scolaire poursuit ses efforts pour attirer les enseignantes et enseignants et les garder en poste, nombre des recrues venant de l'extérieur de la province.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

En ce qui concerne l'enseignement de niveau postsecondaire, l'Entente permet aux élèves francophones ayant fini leur secondaire de poursuivre leurs études dans des établissements francophones à l'extérieur de la province, grâce à des bourses d'études. Celles-ci sont accordées individuellement pour une période de cinq ans. Au total, 38 élèves ont obtenu des bourses d'études entre 2005-2006 et 2008-2009.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves	Taux de participation*
2005-2006	203	
2008-2009	269	
Écart observé	66	32,5 %

* Faute de statistiques sur le nombre total d'élèves ayant droit à l'enseignement en français dans les régions où il y a une école de langue française, nous nous sommes basés sur le taux d'augmentation observé en matière de participation au terme des quatre années de l'Entente. Le taux de participation a été obtenu en divisant l'écart entre le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de langue française en 2005-2006 et celui enregistré en 2008-2009, par le nombre d'inscriptions enregistrées dans ces écoles en 2005-2006.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de Terre-Neuve-et-Labrador
Fonds réguliers	2 112 800 \$	9 214 716 \$
Fonds additionnels	3 407 590 \$	2 025 800 \$
Total	5 520 390 \$	11 240 516 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Contexte

Terre-Neuve-et-Labrador offre plusieurs programmes de français langue seconde (FLS). Le français de base est obligatoire de la 4^e à la 9^e année pour les élèves qui ne sont pas inscrits dans un autre programme de français; il est facultatif de la 10^e à la 12^e année. Il existe aussi un programme d'immersion française précoce, qui commence à la maternelle et est offert jusqu'à la 12^e année; un programme d'immersion tardive, de la 7^e à la 12^e année; et un programme intensif de français de base, offert en 6^e année. La province est aux prises avec plusieurs difficultés qui affectent l'enseignement de la langue seconde, notamment un très faible taux de natalité, l'exode des familles qui ont des enfants d'âge scolaire, une population peu nombreuse très dispersée dans toute la province, et la nécessité d'avoir davantage d'enseignants et d'enseignantes de français pour offrir des programmes de FLS en expansion. Le plan d'action dressé par Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de l'Entente, visait à trouver des solutions à cette situation problématique.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Au niveau des conseils scolaires anglophones, on a embauché des spécialistes des programmes de français pour la durée de l'Entente en vue de renforcer les programmes de FLS dans toutes les régions de la province. Ces postes visaient notamment à augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes de français, langue seconde.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les programmes de FLS comprennent des programmes d'immersion précoce et d'immersion tardive et des programmes de français de base. L'immersion précoce commence dès la maternelle et l'immersion tardive, en 7^e année. Tous les élèves du système anglophone de la province qui ne sont pas en immersion française sont inscrits au programme de français de base de la 4^e à la 9^e année. Dans le cadre de ce programme de français de base, certaines écoles offrent des cours intensifs au niveau de la 6^e année. Le nombre des élèves de 6^e année qui s'y inscrivent continue d'augmenter. Le nombre d'inscriptions augmente aussi dans les programmes d'immersion précoce et tardive.

Environ 61,7 p. 100 des élèves de Terre-Neuve-et-Labrador étaient inscrits à un programme de FLS en 2005-2006. Ce nombre est descendu à 60,5 p. 100 en 2008-2009, en grande

partie à cause de la difficulté de retenir les élèves après la 9^e année, quand le français de base devient facultatif. L'objectif de la province est de continuer à ouvrir de nouvelles classes de français de base et d'immersion française au secondaire, afin d'augmenter le nombre d'élèves qui réussissent en FLS à ce niveau. Au nombre des stratégies envisagées pour atteindre cet objectif, les programmes de soutien à l'apprentissage des élèves et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant devraient jouer un rôle important.

La province appuie en outre l'enseignement du FLS par l'éducation à distance, qui permet d'offrir les cours dans les petites écoles et les écoles éloignées lorsque celles-ci ne disposent pas du personnel compétent en la matière. En 2005-2006, 180 élèves étaient inscrits à ces cours. Ce nombre est ensuite passé à 162 en 2006-2007, à 146 en 2007-2008, et à 145 en 2008-2009.

Élaboration et qualité des programmes

Pendant toute la durée de l'Entente, Terre-Neuve-et-Labrador a poursuivi ses efforts en matière d'élaboration des programmes d'études en ce qui concerne l'enseignement du FLS. C'est ainsi que l'on a pu mettre en place de nouveaux programmes de français de base au niveau élémentaire et au niveau intermédiaire, et qu'on a entrepris l'élaboration d'un nouveau programme au niveau du secondaire. De nouveaux programmes d'immersion française ont aussi vu le jour dans diverses disciplines, dont les sciences sociales, les différentes composantes des arts du langage en français, l'éducation physique, l'éducation au choix de carrière, les mathématiques, les arts visuels et l'éducation religieuse. Enfin, la province s'emploie à créer de nouveaux programmes de cours liés aux arts du langage en français pour les élèves de la 7^e à la 12^e année.

En plus de l'aide reçue de la province en matière d'élaboration des programmes, les conseils scolaires anglophones ont aussi bénéficié d'un soutien direct sous forme de subventions pour l'ouverture de nouvelles classes d'immersion française et de français de base intensif. Tous ont aussi bénéficié d'un soutien additionnel pour l'embauche d'aides-enseignants en immersion. Depuis 2005-2006, la participation au programme de français intensif a augmenté de 46,6 p. 100 et la participation au programme d'immersion française, de 17,4 p. 100. Trois des quatre conseils scolaires anglophones de la province offrent à présent des cours intensifs de français de base et les quatre conseils offrent un programme d'immersion française.

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Des bourses d'études et des bourses de perfectionnement estival ont été offertes aux enseignantes et enseignants de Terre-Neuve-et-Labrador qui souhaitent poursuivre des études en français ou en pédagogie dans un établissement de langue française du Canada. De 2005-2006 à 2008-2009, 94 enseignantes et enseignants se sont prévalus de bourses de perfectionnement estival. Une bourse d'études à temps plein a aussi été offerte aux enseignantes et enseignants de FLS, et à leurs collègues souhaitant entreprendre l'apprentissage de la langue seconde, mais aucun n'en a fait la demande pendant la durée de l'Entente.

Durant chacune des années de l'Entente, les conseils scolaires anglophones ont également reçu des aides directes pour permettre aux enseignantes et enseignants d'étudier le FLS, pendant l'été. Ils ont offert des sessions de formation dans une gamme de domaines liés à l'enseignement du FLS. Des sessions de formation ont également été offertes à l'extérieur de la province.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

À Terre-Neuve-et-Labrador, le financement de l'enseignement des langues officielles est surtout axé sur le soutien direct aux élèves qui souhaitent étudier hors de la province et participer à des activités en dehors du cadre de la salle de classe. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, le principal objectif de ces programmes est d'encourager les élèves à continuer d'étudier le FLS au secondaire, quand le cours devient facultatif.

Trois programmes de bourses estivales ont été offerts aux élèves de la 9^e, de la 10^e et de la 11^e année pour leur permettre d'aller étudier dans des régions francophones du Canada. Nombre d'élèves s'en sont prévalus, un total de 423 bourses ayant été accordées entre 2005-2006 et 2008-2009. Ont pris part à ces programmes trois établissements d'enseignements du Québec, à savoir le Collège Saint-Charles Garnier, le Collège Notre-Dame-de-Foy et le Cégep de Trois-Rivières, ainsi que l'Université Sainte-Anne de Nouvelle-Écosse. Quant aux élèves de 6^e, 7^e et 8^e années, ils ont eu la possibilité de participer, par l'entremise d'un conseil scolaire, à des sessions d'été offertes au FrancoForum de Saint Pierre, à Saint-Pierre-et-Miquelon. Au total, 259 élèves s'y sont inscrits pendant la durée de l'Entente. Durant cette même période, les élèves inscrits au programme de français de base ou au programme de français intensif ont eu la possibilité d'aller en camp d'hiver au centre de Terre-Neuve. De 2005-2006 à 2008-2009, quelque 1 223 élèves en ont profité, avec une nette augmentation du nombre de participants et participants la dernière année.

Les élèves du cycle intermédiaire et du secondaire ont pu prendre part à des voyages organisés conçus à l'intention de classes se rendant à Saint-Pierre et dans le Canada français. Au total, 157 écoles ont obtenu des aides pour se rendre à Saint-Pierre tandis que 69 en ont obtenues pour se rendre dans une région canadienne francophone.

Pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études dans des établissements d'enseignement postsecondaire francophones au Canada, des bourses d'études étaient également disponibles. Pendant la durée de l'Entente, 105 de ces bourses ont été accordées. Enfin, dans le cadre du programme Frecker offert par l'intermédiaire de l'Université Memorial, 189 étudiants et étudiantes ont eu la possibilité, entre 2005-2006 et 2008-2009, de vivre l'expérience d'une immersion française intensive en étudiant au centre FrancoForum, à Saint-Pierre, durant un semestre.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, élémentaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation*
2005-2006	47 274	61,7
2008-2009	42 601	60,5
Écart observé	-4 673	-1,2

* Le taux de participation a été obtenu en divisant le nombre d'élèves qui ont participé aux programmes de FLS par le nombre total d'élèves inscrits dans la province chaque année. L'écart observé correspond à la différence entre les taux de participation pour les années indiquées.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution de Terre-Neuve-et-Labrador
Fonds réguliers	7 627 200 \$	7 885 047 \$
Fonds additionnels	2 136 991 \$	1 167 090 \$
Total	9 764 191 \$	9 052 137 \$

Grâce aux fonds additionnels, les programmes de français de base sont bien établis et offerts de façon constante de la 1^{re} à la 9^e année.



Chaque année, une dizaine d'élèves des T. N.-O. participent au programme de bourses d'été de langues Explore.

Les Territoires du Nord-Ouest

CONTEXTE

Les Territoires du Nord-Ouest et les langues officielles

Les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) comptent onze langues officielles : neuf langues autochtones, l'anglais et le français.

Dans cinq des 33 communautés des T.N.-O., les élèves ont le choix, en ce qui concerne les cours de langue seconde, entre le français et la langue autochtone de la région. Selon la communauté, l'apprentissage du français langue seconde (FLS) se fait grâce à des cours de français de base ou à des programmes d'immersion. C'est aux parents que le choix revient de faire suivre à leurs enfants des cours de langue autochtone ou des cours de français durant le temps alloué à l'enseignement de la langue seconde.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi cherche par ailleurs à offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française la possibilité de se faire instruire en français langue première et de développer, de renforcer ou d'enrichir leur identité culturelle en se familiarisant avec leur propre culture et celles des autres communautés francophones. Il y a deux écoles francophones aux T. N.-O., l'une à Yellowknife et l'autre à Hay River.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Formation et perfectionnement des enseignants et enseignants

Au cours des quatre années de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2005-2006 à 2008-2009 (l'Entente), le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a offert dans ses locaux des sessions de formation professionnelle aux enseignants francophones afin d'enrichir le milieu d'apprentissage des élèves de la minorité linguistique. Chaque année, tous les nouveaux enseignants de cours de français travaillant dans les écoles francophones ont ainsi bénéficié de sessions de formation. En plus de cette formation, le ministère a également offert des ateliers sur divers sujets tels la littératie, la numératie et les sciences humaines.

Plusieurs enseignants de la Commission scolaire francophone ont de plus participé à des conférences territoriales et provinciales et à des stages, tels que les stages d'été de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Cette Commission a pu, par l'entremise des fonds réguliers qu'elle perçoit, octroyer des bourses de formation professionnelle à ses enseignants.

À partir de 2007-2008, elle a également pu, grâce à des fonds additionnels, engager une personne responsable de la pédagogie au sein de ses deux écoles. Cela a facilité le développement d'une vision commune et l'harmonisation de pratiques d'enseignement.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Il existe une seule Commission scolaire francophone dans les Territoires du Nord-Ouest. Les deux écoles qu'elle administre sont situées à Yellowknife et à Hay River. En avril 2005, cette Commission comptait 143 élèves répartis de la maternelle à la 11^e année. En mars 2009, 193 élèves fréquentaient une école francophone.

Accroître le nombre d'élèves dans les deux écoles de la langue de la minorité des T. N.-O. a été l'un des principaux objectifs inscrits au plan d'action des T.N.-O. à ce chapitre. Pour améliorer ses chances de recruter et de retenir ses élèves, la Commission a voulu éviter les classes à trois niveaux. Le fait qu'il y ait trois niveaux au sein d'une même classe ne signifie pas que la qualité de l'enseignement en soit diminuée, mais la perception des parents face à cette situation est négative. Alors, la majorité des fonds additionnels a été dépensée pour disposer de classes à niveaux jumelés comparables à celles des écoles de la majorité, c'est-à-dire des classes à deux niveaux scolaires.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves**	Taux de participation**
2005-2006	143	1,5%
2008-2009	193	2,2%
Écart observé	50	0,7%

* Le nombre d'élèves se définit ici comme le nombre d'élèves inscrits dans toutes les écoles de langue française des T.N.-O.

** Le taux de participation s'obtient en calculant le pourcentage d'élèves fréquentant les écoles de langue française par rapport au nombre total d'élèves des T. N.-O.

Élaboration et qualité des programmes

Grâce à l'Entente, la Commission a obtenu des fonds pour acheter des ressources pédagogiques, ce qui lui a permis de faire l'acquisition de nouveaux manuels de mathématiques, d'anthologies pour le secondaire (projet du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens) et de manuels de santé. Elle a pu acheter, à l'occasion de foires de livres plusieurs boîtes de livres pour les bibliothèques des deux écoles.

Les fonds réguliers perçus ont également permis de financer des activités socioculturelles pour les élèves telles que des spectacles de variété, des voyages et des échanges entre écoles. Grâce aux fonds additionnels de l'Entente, les élèves de 8^e année des deux écoles ont participé au projet du Passeport francophone, établi par le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Pour répondre aux besoins particuliers des élèves des écoles de langue française, la Commission a engagé deux enseignants responsables du programme de soutien aux élèves grâce, en partie, aux fonds additionnels de l'Entente. Ces enseignants ont offert des services aux élèves ayant des besoins particuliers, qu'ils soient physiques, scolaires ou comportementaux. De plus, des aides-enseignants ont offert des services de francisation aux élèves parlant peu ou pas le français, particulièrement au niveau de la maternelle et du primaire.

Pour offrir des cours spécialisés à une clientèle restreinte d'élèves, la Commission privilégie l'utilisation d'une technologie de haute gamme. Mais pour cela, il faut un personnel enseignant et la technologie nécessaire. Durant les quatre années de l'Entente, des fonds ont été utilisés pour réaliser un projet de technologie dont l'achat d'équipement, de la formation, et l'offre de cours en ligne.

Les fonds additionnels ont servi à l'embauche à temps plein des secrétaires-bibliothécaires, destinée à améliorer les services à la communauté et aux parents. Les liens famille-école-communauté, essentiels dans les communautés minoritaires, reposent sur un bon système de communication. Ces embauches ont eu des effets bénéfiques sur l'emprunt et la disponibilité des ressources en bibliothèque.

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution des Territoires du Nord-Ouest
Fonds réguliers	649 200 \$	2 963 553 \$
Fonds additionnels	4 608 481 \$	5 156 718 \$
Total	5 257 681 \$	8 120 271 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Formation et perfectionnement des enseignants et enseignants

Pour les enseignants de français de base, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a organisé, durant les deux premières années du Protocole, des séances de formation sur la méthodologie *Accelerative Integrated Method* (AIM) d'apprentissage des langues. Par la suite, des séances complémentaires ont eu lieu, pour répondre aux demandes des commissions scolaires. Presque tous les enseignants de français de base des T. N.-O., soit une quinzaine d'entre eux, ont suivi ces formations. Plusieurs commissions ont acheté les ressources puis mis en œuvre cette méthode dans les classes.

Les enseignants des programmes d'immersion ont également suivi des sessions de formation professionnelle durant les quatre années du Protocole. En plus des sessions offertes au ministère sur la littératie, la numératie et les sciences humaines, plusieurs enseignants ont participé à des rencontres de l'Association canadienne des professeurs d'immersion, de l'Association Canadienne des Professeurs de Langues Secondes et à des conférences provinciales ou territoriales.

Chaque année, grâce à la contribution des fonds réguliers, les commissions scolaires offrant des cours de français ont reçu des fonds pour octroyer des bourses de formation professionnelle à leurs enseignants.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

La politique sur l'enseignement des langues autochtones à partir de la 1^{re} année a suscité dans plusieurs commissions scolaires la volonté de consolider et d'accroître les programmes de FLS pour donner le choix aux élèves de suivre des études en français ou dans la langue autochtone de leur région. Ainsi, durant le temps d'enseignement de la langue seconde, une partie de la classe apprend le français tandis que l'autre apprend la langue autochtone de la communauté. Il en résulte que les deux groupes de langue ont de meilleures chances de succès d'apprentissage, puisque le choix de la langue est laissé à l'apprenant et à ses parents, et que les groupes d'élèves sont plus petits.

Avant la conclusion de l'Entente, il arrivait que, dans plusieurs petites communautés, les cours de français de

base ne soient pas offerts de façon systématique d'une année scolaire à l'autre. Ces cours étaient toujours sujets à des changements d'horaires, de personnel ou au bon vouloir administratif et politique de l'école.

Avec la conclusion de l'Entente, des initiatives visant l'enseignement du français de base ont vu le jour et elles ont permis l'embauche de personnel qualifié pour enseigner les 90 heures annuelles de cours de FLS. Cet encadrement de l'enseignement du français de base a permis aux élèves de progresser de façon continue dans leur apprentissage du FLS et de le poursuivre au niveau du 2^e cycle du secondaire.

De 2005 à 2009, le français de base a été enseigné dans 5 communautés des T.N.,-O., soit dans 18 écoles. En avril 2005, 1 968 élèves prenaient des cours de français de base. En avril 2009, on en comptait 1 952. Grâce aux fonds additionnels, les programmes de français de base sont bien établis et offerts de façon constante de la 1^{re} à la 9^e année. Au cours des trois dernières années de l'Entente, une commission scolaire des T. N.-O. a offert un cours de français intensif au niveau de la sixième année. Cette initiative a eu beaucoup de succès.

Au début de l'Entente, sur l'ensemble de T. N.-O., six écoles, réparties dans 3 commissions scolaires, offraient des programmes d'immersion en langue française. En 2008-2009, 7 écoles, réparties dans quatre commissions scolaires, offraient ce programme dans les T. N.-O. En 2005-2006, le nombre d'élèves suivant ce programme se chiffrait à 646. En mars 2009, il se chiffrait à 664 élèves.

Les subventions accordées aux fins de soutien et d'élargissement de la clientèle scolaire ont aussi financé des activités socioculturelles (concours d'art oratoire, camps de neige, spectacles de variétés) organisées par les commissions scolaires ou leur chapitre respectif de Canadian Parents for French. Ces activités visaient les élèves de la maternelle à la 12^e année des programmes d'immersion et de français de base.

Chaque année, une dizaine d'élèves des T. N.-O. participent au programme de bourses d'été de langues *Explore*. Grâce aux fonds réguliers accordés dans le cadre de l'Entente, ces élèves ont pu participer au programme dans la province canadienne de leur choix, puisqu'ils ont reçu une bourse de 1 000 \$ pour couvrir leurs frais de déplacement. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	2 614	28,1 %
2008-2009	2 616	31,0 %
Écart observé	2	2,9 %

* Le nombre d'élèves se définit ici comme le nombre d'élèves inscrits aux cours de français langue seconde dans les écoles des T. N.-O. à l'exclusion de ceux inscrits à la Commission scolaire francophone.

** Le taux de participation s'obtient en calculant le pourcentage d'élèves en français langue seconde par rapport à la population étudiante des T. N.-O. à l'exclusion de ceux inscrits à la Commission scolaire francophone.

Amélioration du français programme de base et revitalisation des programmes d'immersion

Durant les quatre années de l'Entente, les commissions scolaires ont reçu des fonds pour couvrir les coûts supplémentaires liés à l'enseignement du FLS. Certaines commissions ont reçus des fonds additionnels pour solidifier leur programme de français de base de la 1^e à la 9^e année ou pour la mise en œuvre d'une classe de français intensif en 6^e année. D'autres commissions en ont reçu pour commencer

ou continuer la mise en œuvre de leur programme d'immersion précoce. Toutes les commissions scolaires ont reçu des fonds pour acheter des ressources pédagogiques et organiser des activités culturelles.

Dans deux commissions scolaires, les fonds additionnels octroyés dans le cadre de l'Entente ont permis d'embaucher un consultant en langue seconde pour soutenir les enseignants dans leur travail pour répondre aux besoins des élèves.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution des Territoires du Nord-Ouest
Fonds réguliers	1 520 800 \$	810 018 \$
Fonds additionnels	2 826 317 \$	3 996 781 \$
Total	4 347 117 \$	4 806 799 \$

L'apprentissage d'une langue se fait dans un **contexte culturel**, en salle de classe ou en **situation authentique**. La participation aux activités socioculturelles **renforce les aptitudes linguistiques** tout en sensibilisant les élèves à la **culture française**.



Des cours de **français langue seconde (FLS)** sont offerts à **Whitehorse** et en région, dans **20 des 28 écoles** du Yukon.

Le Yukon

CONTEXTE

En 1996, le gouvernement du Yukon a établi un système scolaire francophone. Jusqu'à présent, la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) est la seule commission scolaire du territoire. Elle a pour mandat de promouvoir les services d'éducation en français langue première dans tout le Yukon. La gouvernance de l'école Émilie-Tremblay, seule école de langue française du Yukon, relève de la CSFY. Le ministère de l'Éducation du territoire fournit à la CSFY un budget annuel de fonctionnement afin de l'assister dans l'exercice de ses fonctions.

Le gouvernement fédéral couvre une partie des dépenses supplémentaires que le territoire du Yukon engage chaque année pour l'enseignement des langues officielles en milieu minoritaire et l'enseignement du français langue seconde (FLS). Un accord, défini par *l'Entente Canada-Yukon relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde, 2005-2006 à 2008-2009* (l'Entente), a été conclu à cet effet entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) pour la période de 2005-2006 à 2008-2009. Cette Entente régit les arrangements administratifs convenus avec le Territoire et prescrit les montants qui lui seront accordés.

Le ministère de l'Éducation du Yukon a mis en place une Unité des programmes en français. Cette Unité est menée par un coordonnateur qui gère l'Entente. Ce coordonnateur :

- négocie et gère les subventions fédérales et les ententes-cadres établies avec la CSFY et l'Association franco-yukonnaise (AFY);
- supervise l'administration des programmes de FLS;
- siège dans les comités consultatif;
- suit l'évaluation et l'élaboration des programmes de français;
- administre les programmes liés à l'enseignement des langues officielles qui sont subventionnés par le fédéral, dont le programme de moniteurs de langues *Odyssée* et le programme de bourses d'été de langues *Explore* et *Destination-Clic* (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC);
- assure la liaison entre le gouvernement et les organismes communautaires francophones du Yukon et les regroupements nationaux.

L'Unité des programmes en français appuie aussi la conception, la prestation et la diffusion de divers programmes scolaires et ressources de langue française. Un conseiller pédagogique offre du soutien au personnel enseignant quant aux programmes, aux ressources et au développement professionnel.

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Le programme pédagogique de l'école Émilie-Tremblay est essentiellement le même que le programme de langue française appliqué en Colombie-Britannique. En septembre 2004, la Colombie-Britannique annonçait des modifications aux exigences d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Depuis, la CSFY s'efforce de combler les besoins en mathématiques, en sciences naturelles et en activités de plein air en retravaillant les contenus de cours ainsi qu'en étudiant de nouvelles ressources. De 2005-2006 à 2008-2009, la CSFY a offert à son personnel enseignant des stages de

perfectionnement professionnel au Yukon et envoyé plusieurs enseignantes et enseignants à des ateliers de formation donnés à l'extérieur du territoire.

Afin de répondre à ses besoins futurs, la CSFY a adopté des stratégies de promotion de la profession enseignante. En partenariat avec l'Association canadienne d'éducation de langue française et l'Université de Sherbrooke (Québec), la CSFY a instauré un programme d'échange d'étudiants-maîtres. Depuis 2005, huit stagiaires ont profité de ce programme.

De 2005-2006 à 2008-2009, la CSFY a procédé à l'embauche de nouveau personnel : un conseiller pédagogique, une animatrice culturelle, un aide-enseignant, un éducateur spécialisé. Un psycho-éducateur soutient le travail de l'orthopédagogue et du conseiller en orientation.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Accroître le nombre d'élèves dans l'école de la langue de la minorité demeure l'un des objectifs principaux de la CSFY. Le nombre d'inscriptions à l'école Émilie-Tremblay, qui accueille les élèves de la maternelle-jardin à la 12^e année, a connu une croissance marquée : de 110 élèves en 2005-2006, il est passé à 158 élèves en 2008-2009. Les sondages annuels révèlent que les parents sont satisfaits de la qualité des programmes scolaires et du soutien que l'école fournit aux familles, mais sont toutefois inquiets de l'exode des élèves du secondaire au profit de l'école anglaise. En guise de solution à ce problème, la CSFY a introduit en 2007-2008 le programme Académie Parhélie offert dans les locaux de l'école Émilie-Tremblay à l'intention de tous les élèves du secondaire du système scolaire francophone. Avec ce programme d'art et de plein air, la CSFY espère non seulement retenir les élèves, mais aussi en recruter de nouveaux. Selon une étude faite en 2005, plus de 300 élèves seraient admissibles à recevoir une éducation en français, en plus des élèves qui fréquentent déjà l'école Émilie-Tremblay.

Au printemps 2006, la CSFY a embauché un agent de communication pour s'occuper du maintien des effectifs existants, du recrutement des élèves, des relations publiques et de la promotion des programmes scolaires auprès de la communauté francophone. Cet agent met à jour le site web de la CSFY, site qui héberge également les autres partenaires en éducation francophone : l'école Émilie-Tremblay, l'Académie Parhélie et la Garderie du Petit cheval blanc.

Des subventions ont permis la création et la mise en œuvre du programme de francisation *Jardin d'Émilie*, destiné aux enfants de 4 ans, et la mise en œuvre d'un programme de maternelle à temps plein. Avec ces deux programmes, les jeunes enfants ont pu atteindre le degré de compétence linguistique nécessaire en français et, ainsi, mieux intégrer le système scolaire francophone en 1^{re} année. D'autres subventions ont aussi permis d'offrir des services linguistiques d'appoint aux élèves de la 1^{re} à la 12^e année éprouvant des difficultés en français. À l'école Émilie-Tremblay, le programme de mentorat mené par des élèves grandit en importance.

La CSFY et la communauté francophone du Territoire ont toujours accordé une grande importance aux activités socioculturelles. La participation à ces dernières renforce les aptitudes linguistiques des élèves en même temps qu'elle favorise leur développement identitaire francophone. Pour encourager cette participation, la CSFY a créé en 2006 un poste d'animation culturelle à temps partiel. Tout au long de l'année, une panoplie d'activités est organisée : concerts, échanges d'élèves, pièces de théâtre, ateliers d'arts et événements sportifs. Le choix des activités est effectué conjointement avec le conseil des élèves et le personnel de l'école. Notons que les activités récurrentes sont incorporées au plan stratégique de l'école. Signalons par ailleurs que les activités et les projets menés sont souvent ouverts aux élèves d'immersion et à ceux qui suivent des cours de français de base. Grâce à la contribution financière de nombreux partenaires tels que Patrimoine Canadien, l'AFY et Canadian Parents for French (CPF), la CSFY a pu offrir aux élèves au-delà de deux cents activités entre 2005-2006 et 2008-2009.

D'autres initiatives contribuent au soutien de la langue de la minorité. Ainsi, pendant la durée de l'Entente, 225 jeunes francophones et francophiles ont participé à des camps de vacances d'été en français. Par ailleurs, en 2008-2009, la Garderie du Petit Cheval Blanc a instauré un programme parascolaire à l'école Émilie-Tremblay afin de desservir les élèves d'âge scolaire. Durant cette première année de fonctionnement, plus d'une cinquantaine d'élèves ont pu profiter de ce service après l'école. Pour assurer un choix d'activités varié, des partenariats sont établis avec les organismes communautaires francophones et anglophones, les divers paliers de gouvernement, les associations professionnelles et le secteur privé. L'école Émilie-Tremblay a aussi bénéficié des services d'un moniteur de langue française, enrôlé dans le cadre du programme Odysée du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Élaboration et qualité des programmes

De 2005-2006 à 2008-2009, des subventions ont servi à la production, à la traduction et à l'adaptation de ressources pédagogiques destinées à l'enseignement dans la langue de la minorité. Elles ont permis d'enrichir l'éventail d'instruments nécessaires à l'intégration efficace de nouveaux programmes d'études. L'école Émilie-Tremblay s'est procuré plusieurs ressources dont des manuels et des trousseaux en arts plastiques, des trousseaux de lecture pour les salles de classe et la bibliothèque, de nouvelles ressources en sciences sociales et en musique (pour la 6^e à la 8^e année), en sciences (pour la 3^e à la 6^e année et la 12^e année). La création du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC), auxquels souscrivent les quatre provinces de l'Ouest (Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et les trois territoires, a permis à ses partenaires de se procurer du matériel pédagogique de haute qualité, en particulier à l'intention des élèves de la 9^e à la 12^e année. Les partenaires du PONC ont également mené à terme un examen de la documentation en français pour le programme d'art de la maternelle à la 12^e année. Un référentiel grammatical a été préparé pour tous les niveaux de l'école.

Pour répondre à la demande de parents francophones de la région de Dawson City, on a mis sur pied un programme de français langue seconde enrichi à l'école *Robert-Service* et fourni à celle-ci les ressources nécessaires au programme, notamment des collections de livres faciles à lire et des ressources pédagogiques pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e année. Par ailleurs, on a aussi fourni ou commandé des ressources supplémentaires pour les programmes Jardin d'Émilie, les camps d'été et le parascolaire.

Depuis 2005-2006, les subventions fédérales et territoriales ont permis à la CSFY d'ajouter 11 mini-programmes à son répertoire de cours dont Boules de feu, Photographie, TAM (Théâtre, art et musique), Intégration culturelle et PASE (Éducation plein air et sciences expérientielles). En 2007-2008, l'Académie Parhélie a vu le jour et intègre certains de ces programmes destinés à tous les élèves du secondaire du système scolaire francophone. Il y a deux grands axes à la planification expérientielle : les beaux-arts et les sports/nature. La programmation est axée sur l'intégration des matières, la responsabilisation des élèves face aux apprentissages, la démarche expérientielle, le développement des valeurs communautaires et sociales, et les voyages, en lien avec le programme de sciences humaines. Dans le cadre de ce programme Parhélie, tous les élèves reçoivent un ordinateur portable. Il en va de même du personnel enseignant.

La CSFY a maintenu son appui à d'importants projets de partenariats, à savoir Le passeport francophone, une initiative de la Colombie-Britannique à l'adresse des adolescents et adolescentes afin de les inciter à jouer un rôle plus actif au niveau de la culture française; S.O.S. devoirs, un service d'aide en ligne offert après les heures de classe aux élèves des écoles de langue française de la 1^{re} à la 12^e année (initiative ontarienne); Transformation pédagogique, un projet auquel participent toutes les provinces de l'Ouest en vue de favoriser l'échange de pratiques exemplaires en enseignement.

L'école Émilie-Tremblay a instauré son propre programme contre l'intimidation au primaire, intitulé Vers le pacifique.

Par ailleurs, la CSFY a produit son propre manuel de politiques et de procédures, mis en place un club de devoirs, un service de garde pour les élèves de la pré-maternelle à la 6^e année, et un programme d'aide linguistique et autre pour les parents exogames. La CSFY a renouvelé son appui à la Garderie du petit cheval blanc en lui fournissant les fonds requis pour garder en poste une éducatrice, assurer la formation de son personnel et organiser un projet en socialisation et éducation de la petite enfance.

En ce qui a trait aux programmes et au rendement scolaire, les élèves d'Émilie-Tremblay ont obtenu de bons résultats aux tests de connaissance normalisés du Yukon (3^e, 6^e et 9^e années).

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

La gouvernance de l'école Émilie-Tremblay relève de la CSFY et, contrairement aux autres écoles opérant dans la langue de la majorité, cette école dessert tout le Yukon. De 2005-2006 à 2008-2009, bien que la majorité des élèves francophones vivent à Whitehorse, la CSFY a cherché des moyens de répondre aux besoins des élèves francophones de Faro, Mayo et Dawson City. Des subventions ont favorisé le maintien de la qualité et de la diversité de l'enseignement dans la langue de la minorité. Elles ont aussi permis de voir à ce que les élèves francophones aient accès à une éducation de qualité.

De 2005-2006 à 2008-2009, l'Unité des programmes en français du ministère de l'Éducation a octroyé 8 bourses à des étudiants francophones de niveau postsecondaire. En plus de la Bourse d'études françaises destinée à encourager la poursuite des études en français, les récipiendaires ont reçu la Bourse du Yukon s'élevant à 4 500 \$ par année pendant quatre ans. Ces mêmes étudiants étaient admissibles à la Bourse d'excellence du gouvernement du Yukon.

Plus de 20 adolescents francophones ont pris part au programme pancanadien d'échange culturel *Destination Clic* pour parfaire la maîtrise de leur langue première. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Comme les coûts de mise en place d'une infrastructure pour l'éducation à distance sont considérables, la CSFY privilégie autant que possible des accords de partenariat. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA) du Yukon et le ministère pour que non seulement les élèves mais aussi toute la population franco-yukonnaise, aient accès à la formation à distance s'ils le désirent. Le SOFA offre un vaste éventail de services comme des services de préparation à l'emploi, des formations de base, du perfectionnement personnel et professionnel ou encore des tests d'équivalence. Entre 2005-2006 et 2008-2009, le SOFA a satisfait plus de 2 000 demandes de services.

Effectifs et taux de participation : enseignement dans la langue de la minorité, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	110	2,0 %
2008-2009	158	3,1 %
Écart observé	48	1,1 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre total d'élèves inscrits au programme d'études en langue française administré par la Commission scolaire francophone du Yukon.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves recevant un enseignement en langue française par l'effectif scolaire total du territoire (élèves fréquentant les écoles de langue anglaise et de langue française, soit environ 5 200 élèves).

Investissement total en enseignement dans la langue de la minorité

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Yukon
Fonds réguliers	1 675 200 \$	7 791 016 \$
Fonds additionnels	3 266 500 \$	1 176 615 \$
Total	4 941 700 \$	8 971 631 \$

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Formation et perfectionnement des enseignantes et enseignants

Les subventions accordées dans le cadre de l'Entente dans cette catégorie ont fourni au personnel enseignant du Yukon des occasions de perfectionner leurs compétences linguistiques et pédagogiques afin de pouvoir mieux enseigner le français langue seconde (FLS). De 2005-2006 à 2008-2009, on a accordé des bourses à huit enseignants afin de leur permettre de suivre des études de maîtrise en éducation. Douze autres enseignants ont reçu une subvention pour suivre des cours de conversation française au Québec.

Par suite des changements apportés aux programmes d'études de la Colombie-Britannique et aux nouvelles exigences d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires qui ont des répercussions sur la 10^e année, le ministère de l'Éducation du Yukon a offert des séances de formation en langue seconde au personnel enseignant du Territoire. Ainsi, un total de 180 participants (nombre cumulatif) ont suivi 13 séances de formation en français de base, tandis plus de 200 participants ont suivi 30 séances de formation en

immersion française. Cinquante-sept membres du personnel enseignant ont voyagé à l'extérieur du Yukon pour participer à des conférences, à des groupes de travail, à des formations ou à des examens de certification en *Lecture guidée*, en littérature et numératie, en *Français intensif* et en *Approche gestuelle*.

De 2005-2006 à 2008-2009, pour répondre à la croissance de la demande au niveau des programmes de français intensif et post-intensif, le Ministère a assigné à ces programmes quatre enseignants et deux nouvelles monitrices de langue. Il a aussi mis à la disposition du personnel enseignant un conseiller pédagogique afin que celui-ci les aide au niveau de la pédagogie, de l'évaluation et de la mise en œuvre des programmes. Durant la période couverte par l'Entente, un total de 26 enseignants et enseignantes dispensaient les cours de français de base et 43, le programme d'immersion.

Depuis 2005-2006, l'Association des enseignantes et enseignants du Yukon et le ministère de l'Éducation offrent un programme d'orientation et de formation de deux jours aux nouveaux enseignants pour qu'ils se familiarisent avec les ressources matérielles et humaines disponibles. De plus, en collaboration avec des facultés d'éducation de l'Alberta et du Québec, le Ministère a aussi instauré un programme d'échange d'étudiants-maîtres.

Soutien et élargissement de la clientèle scolaire

Des cours de FLS sont offerts à Whitehorse et en région, dans 20 des 28 écoles du Yukon. Divers programmes de FLS sont en place pour permettre aux élèves d'atteindre un certain niveau de maîtrise du FLS à la fin des études secondaires, à savoir, les cours de français de base, les cours d'immersion française, les cours de français intensif et post-intensif, des cours de français enrichi à Dawson City, ainsi que le programme Option Plus, programme de sciences humaines donné en français pour aider des élèves à maintenir et à développer davantage leurs compétences écrites et orales en français de base. Le centre de la rue Wood qui dispense des programmes expérientiels, offre aussi un programme en français pour les élèves d'immersion. Le Ministère encourage les enseignants à intégrer l'apprentissage expérientiel dans toutes les matières et leur apporte un soutien à cet effet. Grâce à la diversité des programmes de FLS offerts, le nombre d'élèves apprenant le FLS est passé de 50 % à 52 %.

Le programme d'immersion française est celui qui a connu la plus grande croissance. Les effectifs sont passés de 411 à 575 élèves, nombre qui inclut les élèves en immersion tardive. Le programme d'immersion française précoce, donné seulement à Whitehorse, débute à la maternelle. Le programme d'immersion tardive est offert aux élèves de la 6^e et de la 7^e année et continue à prendre de l'importance avec plus de quarante élèves inscrits par an. Au secondaire, les élèves de ce programme se joignent aux effectifs d'immersion précoce à compter de la 8^e. Durant les quatre années de l'Entente, CPF a continué de faire valoir auprès du public les avantages que présente l'apprentissage des deux langues officielles du Canada et les programmes existants. En collaboration avec CPF, le ministère a organisé une campagne publicitaire annuelle et des sessions d'information en vue de promouvoir les programmes d'immersion et de français de base auprès de tous les intervenants en éducation.

À Dawson City, le Ministère a répondu à la demande de parents francophones et francophiles de mettre en place un programme de FLS enrichi. Plus de 20 élèves participent à ce programme dirigé par un enseignant attiré. Le conseiller pédagogique du Ministère lui a apporté le soutien et les ressources pédagogiques nécessaires.

En 2008-2009, devant le nombre croissant d'options possibles pour favoriser l'apprentissage de la langue seconde, le Ministère a entamé un processus de révision des programmes existants. Il a retenu les services de la

firme-conseil Evaluation Plus d'Edmonton, de réputation pancanadienne, pour organiser des consultations et faire des recommandations à ce sujet. Un comité consultatif s'occupera d'examiner ces dernières. Il en confiera ensuite l'étude à quatre groupes de travail (immersion française, français intensif, français de base et un spécifique à Dawson City sur l'enseignement du FLS en région). Ceux-ci se pencheront sur les possibilités d'implémentation de ces recommandations et les options d'enseignement de FLS puis en feront un rapport au comité consultatif. Enfin, le comité consultatif présentera au ministère de l'Éducation le plan d'application des recommandations sur l'enseignement du FLS au Yukon.

L'apprentissage d'une langue se fait dans un contexte culturel, en salle de classe ou en situation authentique. La participation aux activités socioculturelles renforce les aptitudes linguistiques tout en sensibilisant les élèves à la culture française. Les écoles ont reçu des fonds fédéraux et territoriaux pour organiser des activités comme des visites culturelles au Québec, des échanges linguistiques avec la France, des pièces de théâtre, des spectacles de musique, des ateliers de création artistique, des ligues d'improvisation, des salons et des rencontres sportives. L'AFY et CPF ont organisé des activités culturelles, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation du Yukon, accordé dans le cadre de *l'Entente Canada-Yukon*. Ces événements ont constitué des occasions pour les élèves de FLS de rencontrer d'autres élèves de la francophonie territoriale, régionale et nationale. À titre d'exemples, mentionnons : Les jeux de la francophonie, La semaine nationale de la Francophonie, Le parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest, Un écrivain à l'école, La cabane à sucre du Rendez-vous, Le festival de contes narratifs, Le concours d'épellation, Le concours d'art oratoire. La CSFY qui régit le programme de français langue maternelle, a invité régulièrement les élèves de langue seconde aux activités culturelles qu'elle a mis sur pied. Une trentaine de jeunes francophiles ont été inscrits aux camps d'été Portes ouvertes de la francophonie yukonnaise. Grâce à la collaboration d'organismes communautaires francophones et anglophones, des divers paliers de gouvernement et du secteur privé, les jeunes étudiant le FLS ont eu plus de 250 occasions de vivre des situations authentiques d'utilisation de la langue française entre 2005-2006 et 2008-2009.

Le ministère de l'Éducation offre l'occasion aux Yukonnais de parfaire leur connaissance de la langue seconde. De 2005-2006 et 2008-2009, il a octroyé 53 bourses à des étudiants poursuivant des études postsecondaires. Par ailleurs, chaque année, plus de 40 élèves ont pris part au programme de bourses d'été Explore du CMEC afin d'utiliser leurs connaissances de la langue seconde en milieu francophone. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Élaboration et qualité des programmes

Le Ministère reçoit des fonds du gouvernement fédéral pour couvrir les coûts supplémentaires liés à l'enseignement des programmes de langue seconde. Des initiatives ont été prises pour favoriser la maîtrise de la langue seconde. Depuis 2005, les deux écoles élémentaires catholiques du territoire ont adopté le programme de français intensif à partir de la 5^e année. Les élèves de la première cohorte sont maintenant en 9^e année post-intensif. Les effectifs de ce programme sont passés de 39 à 158 élèves. Le financement a servi à l'élaboration des cours, à l'acquisition de ressources et au perfectionnement professionnel. Les écoles ont aussi mis en place un programme d'appui linguistique pour les parents des enfants inscrits en français intensif. Un enseignant a suivi des sessions de travail pour former d'autres enseignants au Yukon. Les élèves de la 1^{re} à la 4^e année ont continué de suivre des cours de français de base. Parallèlement, l'école secondaire catholique a quant à elle offert le programme de français Option plus aux élèves de 10^e année. Enfin, le programme Éveil au Français, « *French Awareness* », créé pour les élèves de maternelle d'une école en 2006-2007, a été étendu à trois autres écoles.

De 2005-2006 à 2008-2009, l'Approche gestuelle a été déployée dans les écoles élémentaires du territoire qui offrent un programme de FLS de base. Dans cette approche, qui est basée sur l'interprétation gestuelle, les élèves placent le vocabulaire en contexte en mimant les mots dans des jeux, des sketches, des chants et des danses, ce qui facilite leur acquisition du vocabulaire. Le Ministère a offert plusieurs séances de formation à cette méthode au Yukon et dix enseignants sont allés suivre la formation en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario.

De 2005-2006 à 2008-2009, le programme d'immersion française a pris de l'ampleur. En effet, durant cette période, le programme d'immersion précoce, soit au niveau de la maternelle, est passé à temps plein; le programme d'immersion tardive a été mis en place et enfin, le programme d'immersion a bénéficié de la production de nouvelles brochures de promotion. Plus de 10 p. 100 des effectifs scolaires du Yukon participent au programme. Au cours des années, des initiatives ont été mises en place à l'école élémentaire d'immersion française Whitehorse Elementary. À titre d'exemple, le programme *Reading Recovery*, obligatoire dans toutes les écoles anglaises du Yukon, a été adapté à l'immersion française sous le nom de Lecture guidée. En 2007, il était offert à tous les élèves de la 1^{re} à la 7^e année. Autre initiative, le programme Les enfants de la Terre [*Root Children*] qui est offert un ou deux jours par semaine aux enfants de 2 à 4 ans en français. Ce programme combine les arts plastiques, la musique, le jardinage et la conscientisation environnementale. Un programme de francisation a été instauré ainsi qu'un programme de tutorat et de soutien mené par les élèves.

Afin de soutenir la croissance des programmes de FLS, les écoles ont fait l'acquisition de ressources pour les programmes de français intensif, d'approche gestuelle et d'option français plus. L'école Robert-Service de Dawson a reçu des collections de livres faciles à lire et des ressources pédagogiques pour les élèves de la 1^{re} à la 7^e année. En immersion à l'école Élémentaire Whitehorse, le programme a obtenu de nombreuses ressources pour les programmes d'immersion précoce, d'immersion tardive et de *Lecture guidée* y compris des ordinateurs et des imprimantes pour le laboratoire médiatisé. Des trousse de lecture, des ressources pour les enseignants et des livres faciles à lire ont été ajoutés aux salles de classe et aux bibliothèques de six écoles. Toujours à Whitehorse, l'école secondaire d'immersion *F.H. Collins* a obtenu les ressources nécessaires pour les nouveaux programmes de planification de carrière, multimédias et technologie, immersion en langue française, sciences humaines et technologie de l'information et de la communication et pour répondre aux exigences d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique. Le Ministère a participé à l'élaboration de ressources en siégeant aux tables de concertation régionales et nationales comme celles de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, du CMEC, du PONC et de l'Association canadienne des professeurs d'immersion. Il a traduit les documents administratifs requis.

Le Yukon a aussi pris part au programme pancanadien *Odyssée* des moniteurs de langues officielles. De 2005-2006 à 2008-2009, grâce à des contributions fédérales additionnelles, le quota de moniteurs à temps plein est passé de 8 à 11. Vingt et une des 28 écoles du Yukon ont utilisé leurs services. Les moniteurs ont pu bénéficier de sessions de formation et se joindre à celles du personnel enseignant. (Consultez les « Programmes de langues officielles » à la page 131 pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes pancanadiens administrés par le CMEC.)

Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement

Afin de favoriser l'acquisition de la langue seconde par un nombre croissant de Yukonnais et de toujours améliorer la qualité des programmes de français, le ministère de

l'Éducation a continué à mettre à jour les programmes de français langue seconde en concertation avec les provinces de l'Ouest et les autres territoires. Il a offert du soutien et de l'information aux intervenants en Éducation par l'entremise de services et d'activités de développement professionnel. Des ressources pédagogiques et technologiques sont mises à la disposition des écoles. Le ministère a initié de nouveaux programmes dont le français intensif et post-intensif à Whitehorse, et le français enrichi à Dawson City. Les ressources nécessaires à leur mise en place ont été fournies et la formation, offerte. Les moniteurs de français ont soutenu le personnel enseignant dans l'enseignement du français langue seconde par des activités pédagogiques et culturelles. Les partenariats et les ententes avec les regroupements francophones sensibilisent les apprenants à la présence francophone au Yukon et au Canada.

Effectifs et taux de participation : enseignement de la langue seconde, primaire et secondaire

	Nombre d'élèves*	Taux de participation**
2005-2006	2 698	50,6 %
2008-2009	2 699	52,5 %
Écart observé	1	1,9 %

* Le nombre d'élèves correspond au nombre total d'élèves inscrits dans les programmes d'enseignement du français langue seconde au Yukon : français de base, immersion, intensif et Option plus.

** Le taux de participation est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits dans les programmes de langue seconde par l'ensemble de la population étudiante du territoire (élèves fréquentant les écoles de langue anglaise et de langue française). Bien que la population étudiante au Yukon ait baissé, le nombre d'élèves inscrits dans les programmes de français langue seconde continue de croître considérablement.

Investissement total en enseignement de la langue seconde

	De 2005-2006 à 2008-2009	
	Contribution fédérale	Contribution du Yukon
Fonds réguliers	1 104 800 \$	1 715 570 \$
Fonds additionnels	3 053 500 \$	8 404 723 \$
Total	4 158 300 \$	10 120 293 \$



Programmes de langues officielles

Pendant la durée du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde 2005-2006 à 2008-2009*, le CMEC, les provinces et les territoires ont continué d'administrer de concert deux programmes de bourses (Explore et Destination Clic) et deux programmes de monitrices et de moniteurs de langues (Accent et Odyssée), tous financés par le gouvernement fédéral.

Explore est un programme de bourses de cinq semaines qui permet à des anglophones d'aller apprendre le français en milieu francophone et à des francophones d'aller apprendre l'anglais en milieu anglophone. Pour pouvoir y participer, il faut étudier au niveau de la 11^e année minimum ou de la 5^e secondaire pour les personnes qui étudient au Québec. (Prière de cliquer sur ce lien pour en savoir plus.)



Destination Clic est un programme de bourses de trois semaines qui donne aux élèves francophones de 14 et de 15 ans vivant hors du Québec la possibilité d'améliorer leurs compétences en français. (Prière de cliquer sur ce lien pour en savoir plus.)



Odyssée est une expérience de travail à temps plein, offerte à des jeunes de partout au Canada engagés comme moniteurs ou monitrices de langue rémunérés dans une classe de langue minoritaire, et qui leur permet de vivre dans une autre province ou un autre territoire ainsi que d'enrichir leur langue seconde. **Accent**, la version à temps partiel de ce programme, n'existe plus. (Prière de cliquer sur ce lien pour en savoir plus.)



De 2005-2006 à 2008-2009, les programmes Explore et Destination Clic ont été offerts à 31 197 participants par plus de 40 écoles de langue de niveau postsecondaire, ce qui représente un financement de plus de 69 millions de dollars. Durant cette même période, les programmes Odyssée et Accent ont permis à des conseils et commissions scolaires du pays de bénéficier des services de 3 350 moniteurs et monitrices de langue, soit une contribution financière de plus de 38 millions de dollars. (Consulter l'annexe I pour connaître les détails du financement alloué aux programmes de langues officielles pendant la durée du protocole.)

Conclusion

Le bilan ci-dessus des résultats obtenus en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde témoigne à la fois des points communs et de la diversité des efforts déployés par les provinces et les territoires à l'égard de l'enseignement des langues officielles.

De toute évidence, il existe, d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre, un vaste éventail de particularités démographiques, de contextes culturels et de systèmes de prestation des services éducatifs qui ont une incidence sur le maintien et le développement de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Qui plus est, la conjoncture qui influe sur la capacité de chaque instance de conserver et de développer ces programmes, est souvent en évolution. Depuis quelques années, certaines instances ont dû composer avec divers changements, et notamment :

- l'augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes de français malgré une diminution du nombre global des inscriptions dans les écoles;
- l'augmentation du coût de la vie, qui a modifié les besoins de financement;
- la diminution des inscriptions aux programmes d'enseignement des langues officielles, qui a entraîné la nécessité de financer des initiatives destinées à encourager la persévérance chez les élèves.

Les résultats compilés dans le présent rapport attestent la possibilité qu'ont chaque province et chaque territoire, en vertu du plan d'action s'inscrivant dans les ententes bilatérales conclues avec le gouvernement du Canada, d'adapter l'enseignement des langues officielles à leur situation particulière, de préserver de ce fait la diversité des activités et initiatives en la matière à l'échelle du Canada et du financement qui y est alloué.

En même temps, l'entente multilatérale cadre, soit le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*, met en évidence la vision et les objectifs communs à toutes les instances. Par ce Protocole, tous les ministres de l'Éducation reconnaissent officiellement et collectivement l'importance d'assurer le maintien de l'enseignement des deux langues officielles du Canada et d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde à tous les niveaux d'éducation.

Le CMEC se réjouit de l'appui continu du gouvernement du Canada à la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde dans chaque province et dans chaque territoire. Par sa participation financière au paiement des dépenses engagées par les provinces et les territoires pour assurer l'enseignement des langues officielles, le gouvernement fédéral contribuera ainsi à assurer la pérennité de la dualité linguistique canadienne.

Annexes

Annexe I

BUDGET TOTAL — 2005-2006 de 2008-2009

Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux/territoriaux relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde

Financement des plans d'action	2005-2006				2006-2007			
	Fonds réguliers (de base)	Fonds additionnels		Total	Fonds réguliers (de base)	Fonds additionnels		Total
		Langue de la minorité	Langue seconde			Langue de la minorité	Langue seconde	
Terre-Neuve-et-Labrador	2 435 000\$	949 662\$	390 301\$	3 774 963\$	2 435 000\$	1 060 883\$	429 199\$	3 925 082\$
Île-du-Prince-Édouard	1 222 500\$	1 081 719\$	162 929\$	2 467 148\$	1 222 500\$	1 205 791\$	179 167\$	2 607 458\$
Nouvelle-Écosse	4 515 000\$	1 960 334\$	858 392\$	7 333 726\$	4 515 000\$	2 171 180\$	943 941\$	7 630 122\$
Nouveau-Brunswick	17 515 000\$	2 799 182\$	997 624\$	21 311 806\$	17 515 000\$	3 062 717\$	1 097 049\$	21 674 766\$
Québec	56 497 500\$	3 784 297\$	3 931 804\$	64 213 600\$	56 497 500\$	4 070 271\$	4 323 656\$	64 891 426\$
Ontario	51 709 000\$	12 028 487\$	9 994 001\$	73 731 488\$	51 709 000\$	13 216 613\$	10 990 025\$	75 915 638\$
Manitoba	7 337 500\$	3 211 307\$	1 171 265\$	11 720 072\$	7 337 500\$	3 555 496\$	1 287 996\$	12 180 992\$
Saskatchewan	3 667 500\$	1 909 803\$	838 269\$	6 415 572\$	3 667 500\$	2 115 814\$	921 813\$	6 705 127\$
Alberta	8 085 000\$	2 348 696\$	2 444 781\$	12 878 477\$	8 085 000\$	2 558 034\$	2 688 433\$	13 331 468\$
Colombie-Britannique	9 465 000\$	2 444 437\$	2 792 642\$	14 702 080\$	9 465 000\$	2 684 508\$	3 070 963\$	15 220 471\$
Yukon	695 000\$	1 099 525\$	23 664\$	1 818 189\$	695 000\$	1 230 401\$	26 023\$	1 951 424\$
Territoires du Nord-Ouest	542 500\$	1 221 296\$	53 994\$	1 817 741\$	542 500\$	1 365 921\$	59 321\$	1 967 741\$
Nunavut	317 500\$	681 256\$	20 383\$	1 019 139\$	317 500\$	762 369\$	22 415\$	1 102 284\$
Total partiel	164 004 000\$	35 520 000\$	23 680 000\$	223 204 000 \$	164 004 000\$	39 060 000\$	26 040 000\$	229 104 000\$

EXPLORE/DESTINATION CLIC ET ACCENT/ODYSSÉE

Explore/Destination Clic	15 002 000\$	16 802 000\$
Accent/Odyssée	8 591 000\$	9 491 000\$
Total partiel	23 593 000\$	26 293 000\$

BUDGET TOTAL

246 797 000\$

255 397 000\$

2007-2008												2008-2009												TOTAL											
Fonds réguliers (de base)	Fonds additionnels		Total	Fonds réguliers (de base)	Fonds additionnels		Total	Fonds réguliers (de base)	Fonds additionnels		Total																								
	Langue de la minorité	Langue seconde			Langue de la minorité	Langue seconde			Langue de la minorité	Langue seconde																									
2 435 000\$	1 073 351\$	432 495\$	3 940 847\$	2 435 000\$	1 073 351\$	432 495\$	3 940 847\$	9 740 000\$	4 157 247\$	1 684 491\$	15 581 738\$																								
1 222 500\$	1 219 291\$	180 543\$	2 622 334\$	1 222 500\$	1 219 291\$	180 543\$	2 622 334\$	4 890 000\$	4 726 092\$	703 181\$	10 319 273\$																								
4 515 000\$	2 191 889\$	951 191\$	7 658 080\$	4 515 000\$	2 191 889\$	951 191\$	7 658 080\$	18 060 000\$	8 515 292\$	3 704 716\$	30 280 009\$																								
17 515 000\$	3 082 217\$	1 105 475\$	21 702 692\$	17 515 000\$	3 082 217\$	1 105 475\$	21 702 692\$	70 060 000\$	12 026 335\$	4 305 622\$	86 391 957\$																								
56 497 500\$	4 077 770\$	4 356 864\$	64 932 134\$	56 497 500\$	4 077 770\$	4 356 864\$	64 932 134\$	225 990 000\$	16 010 108\$	16 969 186\$	258 969 294\$																								
51 709 000\$	13 315 345\$	11 074 434\$	76 098 779\$	51 709 000\$	13 315 345\$	11 074 434\$	76 098 779\$	206 836 000\$	51 875 790\$	43 132 894\$	301 844 684\$																								
7 337 500\$	3 589 096\$	1 297 889\$	12 224 485\$	7 337 500\$	3 589 096\$	1 297 889\$	12 224 485\$	29 350 000\$	13 944 994\$	5 055 039\$	48 350 034\$																								
3 667 500\$	2 136 151\$	928 893\$	6 732 543\$	3 667 500\$	2 136 151\$	928 893\$	6 732 543\$	14 670 000\$	8 297 918\$	3 617 867\$	26 585 785\$																								
8 085 000\$	2 571 234\$	2 709 082\$	13 365 316\$	8 085 000\$	2 571 234\$	2 709 082\$	13 365 316\$	32 340 000\$	10 049 200\$	10 551 379\$	52 940 578\$																								
9 465 000\$	2 704 202\$	3 094 549\$	15 263 752\$	9 465 000\$	2 704 202\$	3 094 549\$	15 263 752\$	37 860 000\$	10 537 350\$	12 052 704\$	60 450 054\$																								
695 000\$	1 245 401\$	26 222\$	1 966 624\$	695 000\$	1 245 401\$	26 222\$	1 966 624\$	2 780 000\$	4 820 728\$	102 132\$	7 702 860\$																								
542 500\$	1 382 382\$	59 776\$	1 984 658\$	542 500\$	1 382 382\$	59 776\$	1 984 658\$	2 170 000\$	5 351 980\$	232 817\$	7 754 798\$																								
317 500\$	771 669\$	22 587\$	1 111 756\$	317 500\$	771 669\$	22 587\$	1 111 756\$	1 270 000\$	2 986 964\$	87 972\$	4 344 936\$																								
164 004 000\$	39 360 000\$	26 240 000\$	229 604 000\$	164 004 000\$	39 360 000\$	26 240 000\$	229 604 000\$	656 016 000\$	153 300 000\$	102 200 000\$	911 516 000\$																								
			18 602 000\$				18 602 000\$				69 008 000\$																								
			10 391 000\$				10 391 000\$				38 864 000\$																								
			28 993 000\$				28 993 000\$				107 872 000\$																								
			258 597 000\$				258 597 000\$				1 019 388 000\$																								

Annexe II : Personnes-ressources

Les personnes dont le nom figure dans la liste ci-dessous sont les membres du Comité directeur chargé des rapports pancanadiens sur les langues officielles dans l'enseignement.

CMEC

M. Jean-Gilles Pelletier

Directeur, Administration et langues officielles

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6

☎ 416-962-8100, poste 272

☎ 416-962-2800

✉ jg.pelletier@cmecc.ca

M^{me} Kathleen Bush

Chef de projet, Rapports du PLOE

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6

☎ 416-962-8100, poste 236

☎ 416-962-2800

✉ k.bush@cmecc.ca

Alberta

M^{me} Vivian Abboud

Coordonnatrice administrative des programmes de langues officielles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

10044, rue 108 N.O., 8^e étage
Edmonton (Alberta) T5J 5E6

☎ 780-427-5538

☎ 780-422-1947

✉ vivian.abboud@gov.ab.ca

La Colombie-Britannique

M^{me} Nicole Couture

Directrice de programmes

Bureau des programmes de langue française

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 9160, Station Prov Gov
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9H3

☎ 250-356-2176

☎ 250-387-1470

✉ Nicole.couture@gov.bc.ca

Manitoba

M. Kassy Assié

Directeur, Programmes de langues officielles et
des services administratifs

DIVISION DU BUREAU DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE ÉDUCATION MANITOBA

1181, avenue Portage, bureau 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

☎ 204-945-6029

☎ 204-945-1625

✉ kassy.assie@gov.mb.ca

Le Nouveau-Brunswick

M. Gilbert Losier

Agent de programme

FRANCOPHONIE CANADIENNE ET LANGUES OFFICIELLES MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

☎ 506-444-4948

☎ 506-444-5612

✉ gilbert.losier@gnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

M^{me} Susan Forward

Directrice, Programmes de langues

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 8700

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

☎ 709-729-5133

☎ 709-729-4845

✉ susanforward@gov.nl.ca

Les Territoires Du Nord-Ouest

M^{me} Raymonde Laberge

Responsable de l'enseignement en langue française

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE L'EMPLOI

C.P. 1320

Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest) X1A 2L9

☎ 867-920-8992

☎ 867-873-0109

✉ raymonde_laberge@gov.nt.ca

La Nouvelle-Écosse

M. Gilles LeBlanc

Directeur administratif

DIRECTION DES SERVICES ACADIENS ET DE LANGUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 578

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9

☎ 902-424-6097

☎ 902-424-3937

✉ leblancgg@gov.ns.ca

Le Nunavut

M^{me} Leonie Aissaoui

Directrice du Bureau de l'éducation et des services en français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 1000, Station 960

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

☎ 867-975-5627

☎ 867-975-5613

✉ laissaoui@gov.nu.ca

Ontario

M^{me} Ginette Plourde

Directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

900, rue Bay, 8^e étage, Édifice Mowat

Toronto (Ontario) M7A 1L2

☎ 416-327-9072

☎ 416-325-2156

✉ ginette.plourde@ontario.ca

L'Île-du-Prince-Édouard

M^{me} Imelda Arsenault

Directrice des programmes en français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT

DE LA PETITE ENFANCE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

☎ 902-368-4477

☎ 902-368-4622

✉ imarsenault@edu.pe.ca

Québec**M. Leo La France**

Sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

☎ 514-873-3788

☎ 514-873-1082

✉ leo.lafrance@mels.gouv.qc.ca

Saskatchewan**M^{me} Simone Gareau**

Directrice générale, Direction de l'éducation française

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

2220, avenue College, 1^{er} étage
Regina (Saskatchewan) S4P 4V9

☎ 306-787-5632

☎ 306-787-3164

✉ simone.gareau@gov.sk.ca

Le Yukon**M^{me} Elizabeth Lemay**

Directrice, Programmes et services

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

☎ 867-667-8238

☎ 867-393-6339

✉ Elizabeth.lemay@gov.yk.ca